Le Monde

Télévision Radio Multimédia
Tous les programmes

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 16031 – 7 F — DIMANCHE 11 -LUNDI 12 AOÛT 1996 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Les restrictions apportées au CIE s'appliqueront plus tôt que prévu

LA RÉFORME du contrat initiative-emploi (CIE) sera effective plus tôt que prévu. Alors que le ministre du travail et des affaires sociales, Jacques Barrot, avait laissé entendre qu'elle entrerait en vigueur *« à l'automne »*, elle prendra effet dès le 1er septembre. C'est le *Journal officiel* du 10 août qui l'indique. Le décret publié précise que la prime prévue par l'ancien dispositif ne sera plus que de 1 000 francs pour les chômeurs de plus de deux ans et qu'elle n'atteindra le niveau actuel de 2 000 francs que pour certaines catégories : jeunes en grande difficulté, chômeurs de plus de trois ans, RMIstes, etc. Initialement conçu comme l'instrument privilégié de la nouvelle politique de l'emploi du gouvernement, le CIE est donc transformé en une mesure complémentaire du dispositif en vigueur pour lutter contre l'exclusion.

Lire page 16

Importante découverte scientifique sur la résistance au virus du sida

Selon le professeur Montagnier, elle permettrait « de nouvelles avancées »

UNE IMPORTANTE étape dans la connaissance de l'infection par le virus du sida pourrait avoir été franchie. Les résultats de deux enquêtes scientifiques menées par des chercheurs internationaux montrent que certaines personnes sont génétiquement protégées de la contamination par le VIH. Les cellules du système immunitaire, cible prioritaire du virus, apparaissent étonnamment résistantes chez ces personnes. Cette protection serait due à l'absence, dans le patrimoine génétique de ces individus, du gène qui normalement dirige la synthèse d'une substance, le CCR 5, qui constitue un des principaux récepteurs du virus. Selon le professeur Luc Montagnier, de l'Institut Pasteur de Paris, ces études *« fournissent des arguments nouveaux et très importants qui permettront de nouvelles avancées »*. On peut espérer, à la lumière de ces découvertes, la mise au point d'un nouveau test de dépistage qui permettrait de mieux situer le risque de contamination.

Lire page 16



M. Eltsine charge M. Lebed du dossier tchétchène

Les combats se poursuivent à Grozny

AU CINQUIÈME JOUR de combats désastreux pour l'armée russe en Tchétchénie, le président Boris Eltsine a désigné, samedi 10 août, le général Alexandre Lebed, secrétaire du Conseil de sécurité au Kremlin, comme son représentant personnel dans la petite République du Caucase. Tirant une des leçons de l'humiliation infligée par les indépendantistes tchétchènes à l'armée russe à Grozny, le decret présidentiel annonce, dans le même temps, le limogeage d'Oleg Lobov, actuel représentant du président en Tchétchénie. C'est la première fois que le général Lebed, qui sur ce dossier a défendu tour à tour la thèse de l'apaisement puis celle de la poursuite de la guerre, se trouve directement chargé du problème tchétchène.

Le decret présidentiel ne comporte aucune explication et se borne à indiquer : *« Alexandre Lebed a été nommé représentant du président de la Fédération de Russie dans la République tchétchène et Oleg Lobov a été relevé de ses fonctions. »* Il est publié alors que la nuit de vendredi à samedi s'est, de l'aveu même des Russes, de nouveau soldée par un lourd bilan pour les forces de Moscou. Selon l'état-major, dix-neuf soldats russes ont été tués et plusieurs dizaines d'autres blessés lors des combats contre les indépendantistes qui, depuis cinq jours, occupent le centre de Grozny.

La nomination de M. Lebed en Tchétchénie apparaît comme un signe de désarroi à Moscou au lendemain de la cérémonie d'investiture de Boris Eltsine. La manière dont le général Lebed s'acquittera de sa mission pourrait jouer un rôle déterminant dans la bataille de clans en cours au Kremlin. Alors qu'il brigue ouvertement la succession de Boris Eltsine, le général Lebed a sur son chemin un concurrent de poids en la personne du premier ministre Viktor Tchernomyrdine, dont la reconduction à la tête du gouvernement est aujourd'hui soumise à l'examen de la Douma.

Lire page 2
et notre éditorial page 8

■ Etats-Unis : M. Kemp colistier de M. Dole

Le candidat républicain à l'élection présidentielle, Bob Dole, a choisi de faire équipe avec Jack Kemp, qui briguera la vice-présidence. p. 3

■ Le franc dans une passe difficile

La devise française est tombée, vendredi 9 août, jusqu'à 3,42 francs pour 1 deutschemark. p. 10

■ L'arrêté « anti-tracts » d'Orange suspendu

Le tribunal administratif de Marseille a suspendu, vendredi 9 août, l'arrêté municipal du maire FN d'Orange interdisant la distribution de tracts sur la voie publique. p. 5

■ Bataille de succession à Cannes

Chacun s'attend que M. Mouillot soit démis de son mandat de maire. Le RPR prépare sa succession. p. 5

■ Conflit autour de la mosquée d'Evry

L'occupation de la mosquée d'Evry (Essonne) marque une nouvelle dégradation du climat dans la communauté musulmane. p. 6

■ Nouvelles vagues

Anna, cinéaste néo-zélandaise de 27 ans, vit en Australie. C'est dans le Pacifique sud, pense-t-elle, qu'on peut encore faire du neuf. p. 7

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 350 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0146 - 811 - 7,00 F

Le retour triomphal de Nasser... sur le grand écran

LE CAIRE
de notre correspondant

Gamal Abdel Nasser fait exploser le box-office égyptien. Depuis sa sortie, lundi 5 août, un film consacré à la crise de Suez, *Nasser 56*, rencontre un succès inégalé en Egypte. Pour les critiques, ce triomphe s'explique par la nostalgie que le film, réalisé en noir et blanc comme un document d'époque, inspire à la majorité des Egyptiens. Nostalgie d'un « âge d'or » révolu, d'une période où Le Caire défiait avec succès les grandes puissances coloniales comme l'Angleterre et la France.

Le discours du Raïs annonçant la nationalisation de la Société internationale du canal de Suez prononcé, le 26 juillet 1956, place Manchéya à Alexandrie, devant une foule de deux cent mille personnes, constitue le moment-clef de l'œuvre. Pour restituer cette scène, le réalisateur Mohamed Fadel a dû construire un immense décor et réunir des milliers de figurants. Cette scène est un morceau de bravoure pour l'acteur Ahmad Zaki. Lors de l'avant-première à laquelle assistait la fille du président Nasser, au cinéma Tahrir du Caire, il a été porté en triomphe par les spectateurs à sa sortie. Le film a aussi été l'occasion pour certains spectateurs de scander des slogans hostiles à la normalisation des relations avec Israël. Malgré sa défaite de 1967, Nasser reste le symbole de la résistance à l'Etat juif. Quand, en 1995, des bobines du film ont brûlé avant le montage, beaucoup de voix se sont élevées pour accuser les services secrets israéliens.

Les milieux intellectuels égyptiens restent violemment opposés à toute normalisation avec Israël. Ce rejet est illustré par un film, dont le tournage devait commencer à la fin juillet, et dont le scénario, écrit par le Syrien Rafic El Sabane, a soudain été refusé par la censure. Geste qui pourrait s'expliquer par le désir des autorités de ne pas provoquer le nouveau premier ministre israélien, Benjamin Nétanyahou, qui, quatre jours auparavant, avait réussi, lors d'une visite au Caire, le 18 juillet, à réduire quelque peu les tensions avec son voisin égyptien.

Le film, dont le scénario, selon M. Sabane, avait déjà été accepté par la censure en 1993, raconte la rencontre de deux familles et de leurs enfants, l'une égyptienne, l'autre israélienne, dans la station balnéaire égyptienne de Taba, au bord de la mer Rouge. Au-delà du flirt intéressé qui rapproche brièvement l'un des fils égyptiens, désireux d'émigrer aux Etats-Unis, d'une des filles de la famille israélienne, le scénariste a surtout voulu montrer, par le biais de discussions entre les deux pères, que *« cette entente* [entre les deux pays] *ne marche pas »*.

Après un projet sans lendemain de coproduction égypto-israélienne annoncé en janvier 1980, la question des relations entre les deux pays n'a été évoquée que dans deux films. Le premier, au début des années 90, s'intitulait *L'Amour à Taba* et présentait l'histoire de trois Egyptiens qui contractent le virus du sida après une nuit passée avec des Israéliennes membres des services du Mossad. Le second, réalisé l'an dernier à Londres, par l'Egyptien d'origine palestinienne Khaled El Hagar, racontait une histoire d'amour entre un Egyptien et une Israélienne. Il avait suscité une levée de boucliers lors de sa présentation au Festival international d'Ismaïlia parce que considéré comme *« trop pro-juif »*.

Alexandre Buccianti

Les « Castors » de Saint-Etienne

DEUXIÈME VOLET de notre série sur le thème « Vivre ensemble » : l'esprit des « Castors » de Saint-Etienne. Dans les années de l'après-guerre, autour de la ville, se sont bâties des cités communautaires où la solidarité était la règle. Cinq cités ont été érigées, mais, près d'un demi-siècle plus tard, l'esprit des « Castors » a disparu. Comment retrouver le sens de la collectivité dans une société dominée par l'individualisme ? Les derniers « Castors » se demandent si cette volonté ne pourrait pas être transposée aujourd'hui dans la lutte contre le chômage. *Lire page 5*

OTAN : les risques de l'élargissement à l'Est

UN COUP D'ÉPÉE dans l'eau. Une bataille contre des moulins à vent. C'est ainsi que le général Lebed qualifie les projets d'élargissement de l'OTAN. Les Occidentaux *« brandissent leur gros poing dans les airs »*, a-t-il récemment déclaré au *Financial Times*, mais, s'ils veulent dépenser de l'argent et de l'énergie pour rien, grand bien leur fasse. Cette déclaration, qui n'est pas nouvelle dans la bouche du général, mais prend plus de poids quand elle émane du secrétaire du conseil de sécurité présidentiel, peut être interprétée comme un assouplissement de l'opposition manifestée jusqu'alors par le Kremlin, au moins comme une présentation plus intelligente du refus de l'élargissement.

Car il est vrai que l'intégration dans les structures occidentales de sécurité des pays d'Europe centrale et orientale (PECO), naguère satellites de l'URSS, pose de nombreux problèmes aux Etats-Unis et à leurs alliés, à tel point que certains experts se demandent si, en recherchant une plus grande stabilité en Europe, on ne risque pas au contraire de rompre l'équilibre établi depuis le début des années 90. Un des meilleurs spécialistes de l'Est, Michael Mandelbaum, vient de publier aux Etats-Unis un livre dans lequel il prend nettement position contre l'extension de l'OTAN. Garantir la sécurité des nouvelles démocraties d'Europe centrale ? Mais leur sécurité n'a jamais été mieux assurée, explique-t-il en substance : le pacte de Varsovie a été dissous ; l'armée russe s'est retirée sans coup férir ; les PECO sont associés à l'Union européenne et participent au Partenariat pour la paix de l'OTAN ; de plus, leur sécurité n'est mise en cause par personne – ce que tout le monde admet à l'Est comme à l'Ouest – et la Russie est beaucoup trop faible, et pour longtemps, pour constituer une menace.

Ces arguments ne sont pas sans valeur, mais ils viennent certainement trop tard pour modifier une décision de principe prise depuis trois ans par Washington et entérinée par les Européens. Renoncer maintenant, ce serait reconnaître une sorte de droit de veto de la Russie sur les décisions de l'Alliance atlantique. Election présidentielle américaine oblige, aucun candidat ne peut, en outre, renoncer au « vote ethnique » et s'aliéner le soutien des électeurs d'origine polonaise, lituanienne, etc., en fermant la porte de l'organisation occidentale. Le républicain Bob Dole est allé jusqu'à proposer une loi faisant obligation à l'administration américaine d'élargir l'OTAN dans un délai déterminé, provoquant un haussement d'épaules, même chez les spécialistes républicains de politique étrangère, face à cette manifestation d'amateurisme. Il n'en reste pas moins qu'une sorte de consensus au sein de l'OTAN veut que 1996 doive être l'année de la réforme et 1997 celle de l'élargissement.

Les véritables difficultés commenceront quand il faudra établir la liste des heureux élus, au moins celle des pays qui feront partie de la première fournée. Les problèmes ne surgiront pas tant avec ceux qui auront été choisis – on les connaît déjà : la Pologne, la Hongrie, la République tchèque et peut-être la Slovénie, sauf si on recule devant le précédent que créerait l'entrée d'une ancienne république yougoslave – qu'avec ceux qui resteront dehors.

Daniel Vernet

Lire la suite page 8

Pernod, les héritiers de l'absinthe



HISTOIRES DE PRODUITS

DANS notre série d'articles retraçant l'histoire de produits et de marques associés à la période estivale, voici Pernod, apéritif anisé inventé par la maison Pernod après l'interdiction de l'absinthe, en 1915. *« Le Pernod, le Vel d'Hiv', le bordel, quelles raisons de vivre ! »*, écrira François Mauriac dans son *Cahier noir*, en 1943. La nouvelle boisson doit sa saveur particulière à la badiane, une plante de Chine du Sud et du Vietnam. Dans les années 50, un concurrent, Paul Ricard, lancera le pastis. Pernod réagira avec le Pernod 51, puis le Pastis 51. Le duel prendra fin en 1975 quand les deux sociétés fusionneront.

Lire page 9

Régate sur le Saint-Laurent

LAURENT BOURGNON

DIX-SEPT concurrents doivent prendre le départ, dimanche 11 août, sur le fleuve Saint-Laurent, de la Transat Québec-Saint-Malo à la voile en équipages. Vainqueur de la dernière édition de cette course, le navigateur Laurent Bourgnon entend défendre son titre dès le départ, puisque c'est dans les premiers milles du parcours, entre les côtes canadiennes, que se joue l'épreuve. Une fois passé Saint-Pierre-et-Miquelon, les vents portants soufflant sur l'océan favorisent les moyennes élevées pour les grands multicoques.

Lire page 11

GUERRE Le président russe Boris Eltsine a nommé samedi 10 août par décret le général Alexandre Lebed comme son représentant en Tchétchénie. Le général Lebed avait, pendant sa campagne électorale, affirmé vouloir mettre fin à la guerre, mais il s'était fait très discret sur le sujet depuis l'élection présidentielle. ● LES COMBATS se poursuivaient samedi matin à Grozny où les forces russes tentaient de reprendre l'initiative. Dix-neuf soldats russes ont encore été tués et plusieurs dizaines d'autres blessés dans la nuit de vendredi à samedi à Grozny. Ce chiffre porte le bilan officiel des pertes russes à 139 tués et entre 400 et 500 blessés depuis que les combattants indépendantistes ont lancé l'offensive, mardi, sur le centre de Grozny. ● UN DEUIL NATIONAL a été décrété samedi sur le territoire de toute la Russie. *(Lire aussi notre éditorial page 8.)*

Boris Eltsine confie le dossier tchétchène à Alexandre Lebed

Cette décision semble montrer une volonté de changer de politique envers la petite République caucasienne. Toutefois, samedi 10 août au matin, Moscou avait toujours recours à la manière forte contre les indépendantistes à Grozny

MOSCOU
de notre correspondant

Après quatre jours d'assaut des indépendantistes tchétchènes sur Grozny, Boris Eltsine a rompu le silence et rendu son verdict. Le président russe a nommé, samedi 10 août, le général Alexandre Lebed comme son nouveau représentant en Tchétchénie, en remplacement d'Oleg Lobov. Le général Lebed avait déclaré, mercredi, que Moscou n'avait *« pas l'intention de résoudre la crise uniquement par la force malgré le bain de sang à Grozny »*, une *« nouvelle approche »* au contenu très vague mais pas très nouveau.

Boris Eltsine n'avait en tout cas pas renoncé à l'habituelle rhétorique guerrière dans son communiqué de vendredi : *« Je n'autoriserai personne à parler aux autorités fédérales avec le langage de la force (...). Les attaques terroristes seront résolument écrasées »*, avait-il déclaré, tout en se prononçant pour un règlement négocié. Samedi matin, la guerre continuait de faire rage : les forces de Moscou écrasaient le centre de Grozny sous un déluge d'obus, selon les correspondants des médias russes sur place. D'intenses combats se poursuivaient pour le contrôle des bâtiments administratifs du centre-ville, symbole de la présence russe en Tchétchénie. Selon les journalistes présents sur place, les forces russes, en *« situation critique »* la veille, avaient repris l'initiative et l'avantage. Des sources pro-russes à Grozny affirmaient même que les séparatistes avaient commencé à battre en retraite. Plusieurs chars russes avaient réussi à percer les lignes tchétchènes et bombardaient les positions des combattants au centre-ville.



COUP SÉVÈRE

Dans une interview à Radio-Svoboda, le porte-parole des indépendantistes, Movladi Oudougov, a accusé vendredi les Russes d'avoir utilisé des réfugiés civils comme boucliers humains pour protéger la progression d'une colonne de blindés et de forces spéciales vers le centre.

Même si les combattants indépendantistes peuvent encore tenir longtemps dans Grozny (il avait fallu deux mois et des milliers d'hommes pour les en chasser en février 1995), il n'est pas exclu que leur commandement leur ordonne de décrocher rapidement. Ne serait-ce que pour éviter de trop nombreuses victimes civiles. Les indépendantistes tchétchènes ont, de toute façon, réussi leur démonstration de force. Ils ont porté un sévère coup au Kremlin en annonçant la prise des bâtiments de l'administration russe en Tchétchénie quelques minutes avant l'ouverture de la cérémonie d'investiture de Boris Eltsine.

Dans son communiqué de vendredi, le président russe a mis en cause les représentants – tchétchènes et russes – de Moscou en Tchétchénie. Il est *« clair qu'ils ont commis de grossières erreurs dans l'appréciation de la situation et l'évaluation des forces des combattants »* tchétchènes, a-t-il déclaré. Boris Eltsine a demandé à son premier ministre Viktor Tchernomyrdine de réunir dimanche la commission sur la Tchétchénie afin d'*« établir les circonstances et les coupables »* de cette attaque.

« Vous ne pouvez pas créer la paix en proclamant votre dévotion aux négociations tout en poursuivant en fait une politique d'opérations militaires « spéciales » qui coûtent la vie à des centaines de civils innocents », a estimé vendredi Rouslan Khasboulatov, l'ancien président du Parlement russe désigné comme négociateur par les indépendantistes. Cependant, la nomination d'Alexandre Lebed, sur lequel les indépendantistes misaient pour régler le conflit, indique que le président russe veut modifier sa politique en Tchétchénie. Mais la réouverture de négociations passe d'abord par un arrêt des combats, et, samedi, on en était encore loin.

Jean-Baptiste Naudet

Quelques milliers de combattants humilient une fois de plus l'immense armée russe

MOSCOU
de notre correspondant

L'humiliation infligée à Grozny, mais aussi à Argoun et Goudermès, par une poignée de combattants tchétchènes à l'immense armée russe déployée illustre la nature du conflit. Quelques milliers d'hommes équipés de kalachnikovs et de bazookas font face à plus de 30 000 soldats dotés de blindés, de chars, d'artillerie lourde, appuyés par des avions et des hélicoptères de combats.


ANALYSE

La guerre en Tchétchénie n'est pas une guerre d'expansion, de conquête coloniale mais un conflit de décomposition, de reflux de l'empire soviéto-russe. Malgré la puissance de la Russie, les Tchétchènes, moins d'un million de personnes fières de leurs traditions, de leur savoir-vivre et de leurs règles de stricte discipline, refusent de vivre sous la domination des autorités russes. Les Tchétchènes ne peuvent supporter le style désordonné et autoritaire de gouvernement russe, totalement étranger à leur mode de vie, de pensée et de gestion des conflits. La guerre sale et brouillonne menée par Moscou en Tchétchénie depuis vingt mois n'a fait qu'accentuer ce rejet fondamental.

Les « bandes armées de criminels » décrites par Moscou sont en fait une armée extrêmement disciplinée, motivée et entraînée qui affronte, quand cela lui chante, des forces russes démoralisées, embourbées, vivant de pillage et de trafic, faute de salaires et de ravitaillement. Le succès de l'offensive des forces tchétchènes à Grozny s'explique donc.

COMPLICITÉ

Les combattants indépendantistes connaissent le terrain par cœur. Très mobiles, ils ont l'avantage, dans un combat urbain, contre les lourds blindés russes. Les combattants bénéficient de la complicité, voire du soutien direct, d'une grande majorité de la population civile. Jusqu'au cœur du dispositif russe en Tchétchénie, le camp fortifié à l'aéroport nord de Grozny, on trouve parmi le personnel ou la milice théoriquement « pro-russe » des résistants indépendantistes.

Les Tchétchènes connaissent aussi parfaitement les Russes, leur langue, leur mentalité : *« Nous avons été élevés dans leurs cuisines »*, disent-ils parfois. Ils savent, par exemple, à quelle heure de la nuit les soldats russes vont s'endormir, engourdis par la vodka ; quelle somme de roubles il faut proposer à un soldat, un officier pour qu'il ferme les yeux sur le passage d'une voiture bourrée d'armes. Encadrés par des commandants ayant parfois servi comme officiers dans les forces soviétiques, les combattants connaissent la tactique de leurs ennemis. Bref, aucune des failles du dispositif de l'armée et du système russe en décomposition ne leur est étranger.

L'inverse n'est pas vrai. Les Russes se bercent d'illusions en misant sur les divisions dans le camp tchétchène. Les autorités de Moscou croient que, comme ce serait sans doute le cas en Russie, l'élimination des chefs de la rébellion peut suffire à faire mourir le mouvement indépendantiste. Les attentats russes réussis ou manqués se succèdent ; la résistance continue. Les dirigeants russes espèrent parfois, comme cela se pratique en Russie jusqu'au Parlement, qu'ils pourront acheter à coups de roubles des fidélités parmi les Tchétchènes. Mais les plus malins prennent l'argent et continuent le combat.

Comme l'envoyé du tsar dans le Caucase qui ne savait pas qu'en langue tchétchène *« au revoir »* se dit *« soit libre »*, les responsables russes actuels ignorent tout ou presque de la société tchétchène, ce qui n'est pas la moindre cause du conflit. En insistant sur la *« corruption »* des indépendantistes, leur brutalité, leur soif de pouvoir, ces ex-dirigeants communistes qui ont gardé la mentalité totalitaire tout en perdant l'idéal, projettent sur la Tchétchénie les maux qui les rongent eux-mêmes. Le résultat est là : les Russes accumulent les désastres. En Tchétchénie comme ailleurs, il y a certes des traîtres, des peureux et des corrompus. Mais ils sont mis au ban de la société.

L'élimination du leader de l'indépendance Djokhar Doudaev, sur laquelle les Russes misaient pour régler le conflit n'a donc pas eu les résultats escomptés. Fonctionnant sur l'unanimisme (chacun a le droit d'avoir son avis mais se fait un devoir d'appliquer la décision collective), la société tchétchène a un mode bien établi de régulation des conflits. Ce qui rend pathétiques les affirmations russes selon lesquelles les indépendantistes se battraient entre eux (d'autant plus que les forces russes, elles, se livrent parfois de sanglants combats pour le partage du gâteau).

Enfin, ultime erreur, Moscou pense pouvoir soumettre la Tchétchénie par la force. Les tsars puis Staline ont certes réussi cette opération, mais ce fut au prix de l'élimination et de l'émigration forcée au Proche-Orient d'une grande partie de la population à la fin du XIX[e] siècle, puis de la déportation du peuple entier en Asie centrale après la deuxième guerre mondiale.

« OPTION ZÉRO »

Baptisée par les combattants tchétchènes *« option zéro »*, l'opération punitive lancée par les Tchétchènes sur Grozny vise à venger les bombardements du mois de juillet sur la population civile du Sud, à sanctionner la violation par les Russes des accords de paix de Nazran, signés le 10 juin par Moscou pour des raisons électorales. L'assaut contre Grozny ayant rétabli l'équilibre, les Tchétchènes ont donc aussitôt proposé de rouvrir les négociations, ce qu'ils refusaient auparavant, sous la pression militaire russe. Moscou n'a d'ailleurs accepté de négocier sérieusement qu'après avoir reçu une « leçon » : après la prise d'otages de Boudennovsk en juin 1995, puis après un premier assaut contre Grozny en mars 1996. Contrairement aux apparences, l'assaut contre Grozny redonne donc à moyen terme leur chance aux négociations.

J.-B. N.

Dokou Zavgaev, la « marionnette » du Kremlin à Grozny, risque d'être bientôt lâché par ses « patrons »

LA CARRIÈRE politique de Dokou Zavgaev, le *« chef de la République tchétchène »* mis en place en octobre 1995 par le Kremlin, pourrait ne pas se remettre des derniers épisodes d'une guerre à rebondissements. Fustigeant vendredi soir les attaques indépendantistes qui ont terni la cérémonie de sa deuxième investiture, Boris Eltsine a reproché au gouvernement tchétchène prorusse ses *« erreurs grossières »* dans son *« appréciation de la situation »*. Selon le chef de l'Etat, la commission russe en charge de la Tchétchénie devait se réunir dimanche 11 août afin d'établir *« les circonstances et les coupables »* de l'attaque indépendantiste. La nomination du général Lebed comme représentant de la direction russe en Tchétchénie, à la place d'Oleg Lobov, protecteur de M. Zavgaev, est un autre signe du lâchage de l'impopulaire chef de la République tchétchène par ses « patrons » russes.

Surnommé « le steward » par les indépendantistes et la population parce qu'il quitte rarement son bunker au cœur de la base russe de l'aéroport Severny à l'est, Dokou Zavgaev, pris de panique par l'attaque surprise des combattants tchétchènes, était rentré à Moscou dès jeudi. Critiqué pour sa fuite dans la capitale russe, Dokou *« aéroportovitch »* a été sèchement prié par Anatoli Tchoubaïs, le nouveau chef de l'administration présidentielle, de regagner Grozny séance tenante, selon la télévision indépendante NTV. *Il est vrai* qu'au deuxième jour de l'assaut sur les bâtiments de l'administration tchétchène prorusse au cœur de Grozny la direction indépendantiste avait lancé un mandat d'arrêt contre lui. Soutenu par son seul clan (une centaine de personnes), cet ancien premier secrétaire du Parti communiste de la République tchétchéno-ingouche (1989-1991) avait été bouté hors de la République en septembre 1991 pour avoir soutenu la tentative de coup d'Etat contre Mikhaïl Gorbatchev, laissant la place à Djokhar Doudaev – considéré alors comme plus fiable par Moscou. Il est, depuis, devenu la bête noire des indépendantistes.

Dokou Zavgaev et l'actuel chef indépendantiste Zelimkhan Iandarbiev se connaissent bien. Alors qu'il était au pouvoir en 1991, M. Zavgaev avait fait arrêter M. Iandarbiev pour avoir organisé à Grozny une action de protestation contre la tentative de putsch des durs à Moscou.

« Pourquoi la direction russe soutient-elle Dokou Zavgaev, peu aimé en Tchétchénie et incapable de résoudre la crise ? », interrogeait récemment Guennadi Bourbourlis, un ancien conseiller de Boris Eltsine, peu soupçonnable de sympathies pro-indépendantistes. Moscou n'a pourtant pas ménagé ses efforts pour imposer cet ancien apparatchik à la tête de la République.

Il avait été élu le 17 décembre 1995 avec *« environ 90 % des voix »* lors d'une parodie de scrutin. Sergueï Gaponov, le correspondant de la télévision indépendante NTV, avait alors remarqué que la même personne pouvait déposer plusieurs bulletins dans l'urne, tandis que le correspondant de Radio-Liberté avait, pour sa part, voté huit fois. Au lendemain de la signature des accords de paix russo-tchétchènes avec les indépendantistes, le 10 juin, qui prévoyaient la tenue *« d'élections libres »*, Moscou avait chargé Dokou Zavgaev de l'organisation de ce scrutin. Ce geste a pris des allures de provocation compte tenu de l'hostilité qu'affiche M. Zavgaev à l'encontre des indépendantistes. Ce dernier, qui ne peut survivre que retranché dans la base russe de Severny à l'aéroport, est un des rares Tchétchènes à voir d'un très mauvais œil la perspective d'un départ des troupes russes du pays.

Marie Jégo

De nouvelles « parades » annoncent une semaine de tensions en Irlande du Nord

LONDONDERRY
(Irlande du Nord)
de notre envoyé spécial

Samedi 10 août, une dizaine de milliers de protestants devaient défiler dans Londonderry, la seconde ville d'Irlande du Nord. L'ordre des Apprentis commémore ainsi chaque année le siège de la ville par les troupes du roi catholique Jacques II. Une *« parade »* qui symbolise la division entre les deux communautés du territoire. Cette année, en raison de l'opposition des catholiques du quartier voisin du Bogside – base du Sinn Fein, la branche politique de l'IRA – et de l'échec des négociations pour parvenir à un compromis, la police avait bloqué une partie des murailles sur lesquelles les Apprentis entendaient défiler.

Vendredi soir, à l'appel de l'Association des résidents du Bogside, plusieurs milliers de nationalistes ont convergé vers la mairie pour exprimer leur opposition aux *« marches sectaires »* et à la politique du gouvernement. Aucun incident n'a été signalé au cours de ce qui se voulait une manifestation de force en réponse à celle des protestants. Mais, en dépit de la volonté affichée des deux camps de ne pas céder à la provocation, la situation restait extrêmement tendue à Londonderry, « Derry » pour les catholiques.

La parade des Apprentis est l'une des principales de la « saison des marches » qui marquent l'été en Ulster. Elles sont environ trois mille – non compris les répétitions et les rassemblements qui les précèdent et les suivent –, mais seulement 1 % suscite une confrontation. Cette année, après les violents affrontements de Drumcree en juillet, après que la police eut cédé aux pressions des protestants membres de l'ordre d'Orange qui exigeaient de défiler en zone catholique, la tension est particulièrement vive.

Evêque de l'Eglise d'Irlande (anglicane) pour Derry, M[gr] James Mehaffey reconnaît que l'ambiance s'est sérieusement dégradée depuis Drumcree, *« qui a eu un effet catastrophique »*. *« En seize ans, je n'ai jamais vu une telle tension,* nous a-t-il dit. *Les deux communautés se sentent également atteintes, blessées, frustrées. Ce qui m'a le plus choqué, c'est de voir que, des deux côtés, les gens les plus modérés expriment désormais des positions extrêmes. »* Drumcree a agi comme un révélateur des divergences entre les deux populations. Des bourgeois protestants modérés sont montés sur les barricades. Des membres de profession libérale catholiques ont manifesté avec les défavorisés du Bogside.

Rédacteur en chef du *Derry Journal*, le trihebdomadaire local, de tendance unioniste, Pat McArt explique cela par la désespérance de gens qui pensaient que la paix pourrait changer le système de l'intérieur. Il ne mâche pas ses mots en comparant la situation de l'Irlande du Nord à celle de l'Afrique du Sud. *« Ce sont presque des racistes »*, dit-il en parlant des dirigeants unionistes protestants. *« Ils disent toujours qu'ils en ont assez de faire des concessions. Mais de quelles concessions s'agit-il ? »* Ce qui ne l'empêche pas de critiquer l'attitude du Bogside soutenu par le Sinn Fein face aux Apprentis : *« Tout le monde doit avoir ses droits. C'est leur culture, même si elle est sectaire. »*

Les représentants des principales confessions – anglicane, catholique, presbytérienne – ont conjugué leurs efforts pour trouver un arrangement entre des extrêmes qui ne cessent de se renforcer. Ils placent leurs espoirs, comme M[gr] Mehaffey, dans le fait que nationalistes et Apprentis ont accepté de s'asseoir à la même table. Nombre de modérés des deux bords ont, pour leur part, voté avec leurs pieds : de l'autre côté de la frontière, dans la station balnéaire de Bundoran, plus de la moitié des voitures étaient immatriculées en Irlande du Nord.

Patrice de Beer

Etats-Unis : Bob Dole a choisi Jack Kemp comme colistier pour l'élection présidentielle

Un chevau-léger du Parti républicain, optimiste et populaire

Le candidat républicain à l'élection présidentielle de novembre, Bob Dole, devait annoncer samedi 10 août le choix de Jack Kemp pour être son colistier sur le « ticket » du Grand Old Party. Conservateur atypique, ancien secrétaire au logement, ancien joueur de football professionnel, Jack Kemp est un homme populaire dans le parti et dans l'opinion. Il devrait donner du lustre à la campagne de M. Dole.

WASHINGTON
de notre correspondant

Brillant, optimiste et passionné, énergique, populaire au sein du Parti républicain, conservateur bon teint mais respecté par nombre de démocrates, Jack Kemp, ce « *jeune homme* » de soixante ans, était sans doute un des meilleurs choix possibles, après Colin Powell, pour figurer sur le « ticket présidentiel » de Robert Dole. L'ancien général étant resté sourd à la cour assidue que lui a faite le candidat républicain à la Maison Blanche (lequel sera officiellement intronisé dans quelques jours, lors de la convention de San Diego), M. Dole était confronté à l'une des questions les plus délicates de sa campagne électorale : qui choisir pour occuper ce poste de vice-président en puissance ?

L'élu devait posséder de nombreuses qualités, la première étant de pallier les carences de « Bob » Dole. Il fallait un homme doué d'un certain charisme, capable de mobiliser les troupes du Grand Old Party, et surtout d'insuffler du tonus, voire un second souffle, à une campagne et à un candidat qui sont à la traîne derrière Bill Clinton.

Le choix devait se porter sur un homme « présidentiable », puisque Bob Dole, élu, pourrait n'effectuer qu'un seul mandat : le vice-président est naturellement bien placé pour se présenter à la Maison Blanche. Fidèle à son habitude, Bob Dole a fait durer le suspense jusqu'au dernier moment.

Vendredi soir, son état-major démentait encore les affirmations de la chaîne américaine CNN : la décision de M. Dole allait être annoncée samedi 10 août, et pas avant. Jack Kemp fut l'outsider d'une habituelle course d'obstacles, au cours de laquelle les conseillers de Bob Dole ont successivement demandé à une dizaine de personnalités un curriculum vitae détaillé, pour vérifier leurs états de service. Dans la dernière ligne droite, on parlait surtout du gouverneur du Michigan John Engler, du sénateur de Floride Connie Mack, du sénateur de l'Arizona John McCain, enfin de l'ancien gouverneur de Caroline du Sud Carroll Campbell. Mais aucune de ces personnalités ne possédait la popularité nationale de Jack Kemp.

Ce facteur a sans doute été décisif dans la décision de Bob Dole, en dépit de ses préventions envers M. Kemp. Car l'ancien secrétaire au logement de George Bush n'a guère le tempérament d'une « doublure », ce qui veut dire qu'il n'est pas exclu, vu ses talents et sa faconde, qu'il fasse de l'ombre au candidat républicain. Jack Kemp est un fonceur : ancien joueur professionnel de football (pendant treize ans), il jouait les *quarterback* (celui qui dirige l'attaque), d'abord dans l'équipe des San Diego Chargers, en Californie, puis avec les Buffalo Bills de New York, avant de s'engager en politique.

Curieusement, cet homme toujours promis à occuper les premiers rôles a souvent évité l'obstacle au dernier moment, sans que l'on sache vraiment si ses décisions étaient dictées par la malchance ou un sens politique capricieux. Pendant dix-huit ans, il a représenté la région de Buffalo à la Chambre des représentants. En 1988, en compétition avec Bob Dole, il espéra longtemps obtenir l'investiture du Parti républicain, et ne réussit pas davantage à figurer sur le « ticket » de George Bush, qui lui préféra Dan Quayle.

En 1992, lors de la convention républicaine, il était le favori pour la course à la Maison Blanche de... 1996. Après moult hésitations, il décida de ne pas entrer en lice lors des primaires, au cours desquelles Bob Dole a pris un si mauvais départ. C'est le moment que choisit Jack Kemp pour se ranger aux côtés de Steve Forbes, lequel se retira de la course huit jours plus tard. Un peu dépité, sachant que Robert Dole lui en voulait de sa « trahison », Jack Kemp paraissait résolu à se retirer sur son Aventin : il resterait une éminence grise du Parti républicain, un économiste écouté et le directeur d'Empower America, un centre de recherches conservateur. Peut-être même, ajoutait-il à moitié sérieusement, accepterait-il le poste de « *commissaire de la Ligue nationale de football* ».

NOTOIREMENT INDISCIPLINÉ

Pourtant, en dépit de ce parcours politique sinueux, Jack Kemp jouit d'une réputation intacte. Homme de convictions, il ne craint pas de marteler celles-ci, sans se soucier de l'irritation des « barons » de son propre parti, devinant sans doute que, tôt ou tard, celui-ci lui rendra justice. Il est ainsi le « pape » des « *supply-siders* », ces économistes dits de l'« offre », partisans d'une croissance forte, et pour qui il est urgent de « libérer » une économie américaine trop bridée par la politique restrictive de la Réserve fédérale, en baissant fortement les impôts . C'est d'ailleurs ce qui l'a rapproché de Steve Forbes, le candidat de la « flat tax », l'impôt forfaitaire à taux unique.

Ces choix étaient à l'opposé de ceux de Robert Dole, lui-même champion du retour à l'équilibre budgétaire, et l'ancien sénateur du Kansas ne s'est pas privé d'insister sur ces divergences. Sauf que M. Dole, désireux de redorer son blason dans les sondages, vient de proposer le plus fort allégement de la pression fiscale depuis plus d'une décennie !

Ce n'est pas le seul domaine où M. Kemp joue les chevau-légers du Grand Old Party : fervent avocat de l'unité raciale et de la politique d'« *affirmative action* » (la « discrimination positive » en faveur des minorités), il s'est vigoureusement opposé à l'initiative du gouverneur de Californie, Pete Wilson, tendant à refuser aux immigrés illégaux le bénéfice des services sociaux.

Avocat d'une politique de réhabilitation des ghettos urbains, interlocuteur des syndicats et des organisations de défense des minorités raciales, il jouit d'un profil atypique, susceptible de donner une nouvelle dimension à la candidature de Robert Dole. Mais, Jack Kemp étant également notoirement indiscipliné, son premier défi sera d'accepter de jouer les seconds rôles. Ce qui consiste d'abord à faire taire tous ceux pour qui il aurait été préférable d'intervertir les postes du « ticket républicain »...

Laurent Zecchini

Le Guide de la République iranienne prône une « diplomatie ferme » contre Washington

A LA FAVEUR des divergences entre l'Union européenne (UE) et les Etats-Unis à propos de la loi Kennedy-D'Amato, l'Iran a haussé le ton au cours des derniers jours, et multiplié les accusations contre Washington. Conjugués aux tensions euro-américaines, à un léger mieux des relations franco-iraniennes et à un important contrat gazier sur le point d'être conclu avec la Turquie – dont le premier ministre, Necmettin Erbakan, était attendu, samedi 10 août, à Téhéran – risquent d'être abusivement interprétées par le pouvoir iranien comme autant de preuves que l'extrémisme paie.

D'un montant de 20 milliards de dollars, le contrat gazier qui devrait être signé entre Ankara et Téhéran suscite une polémique entre la Turquie et les Etats-Unis. Ce contrat n'est pas concerné par les sanctions américaines, affirme le gouvernement turc, dans la mesure où il porte sur l'importation par la Turquie de gaz iranien sur une période de vingt-deux ans, et non pas sur des investissements pour le développement du secteur gazier. Il n'en suscite pas moins la colère des Etats-Unis. « *Si cette transaction dépasse 40 millions de dollars, si elle doit se faire à l'avenir, alors elle tomberait sous le coup de la loi* » D'Amato-Kennedy, a prévenu le porte-parole du département d'Etat. Téhéran a d'autre part réglé son contentieux avec Paris à propos d'une dette de 120 millions de dollars envers la firme Peugeot, ce qui devrait faciliter la reprise au moins partielle de la couverture de la Coface, l'organisme public de garantie des contrats français.

« DIALOGUE CRITIQUE »

L'Iran semble voir dans cette succession d'événements – dont il peut certes tirer profit – autant de camouflets infligés aux Etats-Unis, et en tire déjà quelques conclusions pour le moins hâtives. Les Etats-Unis « *sont aujourd'hui un paria même parmi leurs alliés occidentaux* », commentait il y a quelques jours le quotidien *Teheran Times*, proche des conservateurs, tandis qu'*Iran News*, qui reflète les vues du ministère des affaires étrangères, invitait l'Europe à considérer l'Iran comme « *un allié stratégique* » dans le Golfe. Le Guide de la République islamique, l'ayatollah Ali Khamenei, a plaidé pour sa part pour « *une diplomatie ferme, déterminée et révolutionnaire pour contrer toute attaque des Etats-Unis contre l'islam et le régime islamique* ».

Ce qu'un tel raisonnement omet – et c'est fondamental –, c'est que, même dans la pire hypothèse, celle d'une guerre commerciale euro-américaine, la démarche de l'Union Européenne est dictée par ses intérêts commerciaux et par la thèse selon laquelle la politique systématique des sanctions n'aboutit pas aux résultats escomptés. L'Iran oublie aussi que le « *dialogue critique* » que l'UE maintient avec lui obéit à des règles et conditions très strictes : il est tributaire d'une dénonciation sans ambiguïté par l'Iran de toute forme de terrorisme, d'une distanciation tout aussi franche à l'égard de la fatwa condamnant à mort l'écrivain britannique Salman Rushdie, auteur des *Versets sataniques*, et du respect des droits de l'homme. En d'autres termes, la balle est plus que jamais dans le camp de Téhéran. *Iran News* se trompe lorsqu'il considère que la conséquence automatique des tiraillements euro-américains devrait être « *un dialogue constructif plus important et plus rapide* » entre l'UE et Téhéran.

Sur la lancée des griefs qu'il retient contre les Etats-Unis, Téhéran a protesté, jeudi, auprès des Nations unies contre plusieurs violations, selon lui, de l'espace aérien iranien par des avions militaires américains – ce que le Pentagone a démenti. Des chasseurs F-14 et F-15 auraient survolé à trois reprises, le 3 août, la ville de Bouchehr, sur le Golfe, site d'un projet de centrale nucléaire en voie d'achèvement avec l'aide des Russes. D'autres avions américains auraient survolé l'île d'Abou Moussa, dans le Golfe, dont l'Iran et l'Etat des Emirats arabes unis se disputent la souveraineté.

Téhéran a simultanément annoncé qu'il allait présenter incessamment une plainte auprès de la Cour internationale de justice de La Haye contre les Etats-Unis à propos d'un plan américain révélé en décembre 1995 qui prévoit de consacrer 20 millions de dollars à des opérations de déstabilisation du pouvoir iranien.

Mouna Naïm

■ **ANKARA est « décidée à finaliser » l'accord turco-israélien de** coopération sur la technologie militaire, a-t-on appris vendredi 9 août au ministère des affaires étrangères, après un entretien du chef de la diplomatie, Tansu Ciller, avec l'ambassadeur d'Israël, Zvi Elpeleg. La signature était prévue cette semaine mais Ankara avait affirmé que « *les préparatifs ne sont pas terminés* ». Les deux pays avaient déjà conclu le 23 février un accord-cadre sur la coopération militaire, qui avait provoqué la colère de pays arabes. – *(AFP.)*

Israël reprendra sous condition le dialogue avec les Palestiniens

JERUSALEM. Le premier ministre, Benyamin Nétanyahou, a lié, vendredi 9 août, la reprise du dialogue avec les Palestiniens à la cessation des « *activités politiques illégales* » de l'Autorité palestinienne à Jérusalem-Est. Dans un communiqué publié à l'issue du conseil des ministres, M. Nétanyahou a précisé qu'il avait donné « *des directives très claires* » pour fermer un bureau ouvert à son domicile privé par un membre du Conseil législatif palestinien, Hatem Abdel Kader, dans la partie orientale de Jérusalem. Il y a deux semaines, Israël avait déjà exigé de l'Autorité palestinienne la fermeture du bureau du directeur général du département de la jeunesse et des sports de la Maison d'Orient, siège officieux de l'OLP et de l'ensemble du département de géographie et cartographie ainsi que de l'institut de formation professionnelle. – *(AFP.)*

Soixante et onze morts identifiés au camping de Biescas

BIESCAS. Le bilan de la catastrophe du camping « Las Nieves » de Biescas s'élevait vendredi 9 août au soir à 72 morts et 150 blessés, selon un porte-parole du gouvernement autonome d'Aragon, Juan Carlos Cordoba. Mais, d'après lui, d'autres corps seront encore retrouvés dans les prochains jours. D'autre part, l'incertitude persiste sur le nombre de disparus, car on ignore encore combien de personnes se trouvaient dans le camping au moment du drame, le nombre d'inscrits variant entre 630 et 660. Soixante et onze des corps retrouvés ont été identifiés. Six sont ceux de touristes étrangers, dont deux Français (à la fillette française précédemment identifiée s'ajoute Claude Ruby, 50 ans, originaire de Tarbes). Vendredi, le quotidien *El Mundo* avait lancé une polémique en affirmant que la catastrophe résultait d'« *un enchaînement d'erreurs des autorités* ».

AFRIQUE

■ **GAMBIE : le projet de Constitution** qui doit permettre le retour du pays à un régime civil a été approuvé par 70,4 % des voix lors du référendum organisé jeudi 8 août, selon une source officielle. La prochaine étape du processus démocratique sera la levée de l'interdiction des partis politiques imposée il y a deux ans. – *(AFP.)*

■ **TOGO : le Rassemblement du peuple togolais** (RPT), parti du président Gnassingbé Eyadéma, a remporté deux des trois sièges en jeu lors des élections législatives partielles du 4 août. Dans la circonscription de l'Oti (nord), le RPT est en ballottage favorable face au candidat de l'Alliance des démocrates pour la république. – *(AFP.)*

■ **SIERRA LEONE : l'ancien régime militaire** et le Front révolutionnaire uni (RUF-rébellion) sont accusés de violation des droits de l'homme dans un rapport de la section locale d'Amnesty international publié vendredi 9 août. La junte au pouvoir est accusée notamment de « *tortures* » et d'« *exécutions extrajudiciaires* » et le RUF d'« *atrocités* » et de « *violations flagrantes de l'éthique* ». – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **LIBAN : le gouvernement a décidé de maintenir** la date du 18 août pour les législatives et a adopté une nouvelle loi électorale tenant compte des remarques du Conseil constitutionnel, qui avait invalidé les précédentes, a-t-on indiqué vendredi 9 août de source officielle. La nouvelle loi doit être approuvée par le Parlement. – *(AFP.)*

■ **ARABIE SAOUDITE : trois Saoudiens** reconnus coupables de l'enlèvement et du viol d'un mineur ont été décapités au sabre, vendredi 9 août, à Riyad. Cette triple exécution porte à 24 le nombre de personnes décapitées depuis le début de l'année. – *(AFP.)*

DIPLOMATIE

■ **NATIONS UNIES : les Etats-Unis et la Chine ont conclu un accord** pour contourner un possible veto indien à un traité d'interdiction totale des essais nucléaires, ont indiqué des diplomates occidentaux vendredi 9 août au Palais des Nations unies à Genève. Washington a donné satisfaction à la Chine en augmentant la majorité requise au sein du futur conseil de surveillance du traité CTBT pour le déclenchement d'inspections sur les sites de pays soupçonnés de tricher. Pékin s'est notamment engagé à obtenir le ralliement du Pakistan au projet de CTBT. – *(AFP.)*

ÉCONOMIE

■ **ESPAGNE : l'économie a continué à croître de 1,9 % au deuxième trimestre** de 1996 (par rapport à la même période de l'année précédente) comme sur les trois premiers mois de l'année. Le gouvernement conservateur de José Maria Aznar a néanmoins ramené de 3 % à 2,3 % les prévisions de croissance pour l'ensemble de 1996. – *(AFP.)*

■ **MEXIQUE : les échanges commerciaux ont été excédentaires** pour le dix-septième mois consécutif, selon le ministère des finances. Sur le premier semestre, l'excédent est de 4,127 milliards de dollars : les exportations, déjà en hausse en 1995, ont encore progressé de 18,4 % et les importations de 17,4 % après la baisse de 1995. – *(AFP.)*

■ **ARGENTINE : l'excédent de la balance commerciale** a été de 567 millions de dollars au premier semestre 1995, soit 31,8 % de moins qu'en 1995 : les importations (10,683 milliards) ont augmenté de 6,6 %, les exportations (11,25 milliards) de seulement 3,7 %. – *(AFP.)*

■ **PEROU : après la renégociation de sa dette** (9,429 milliards de dollars) envers les quinze pays du Club de Paris, le Pérou versera à ses créanciers 496 millions de dollars cette année, 582 millions en 1997, et 664 en 1998, a annoncé le ministère des finances. Les remboursements monteront progressivement jusqu'à 1 092 millions en 2003 pour redescendre ensuite jusqu'à 368 millions en 2015. – *(AFP.)*

La crise de la « vache folle » met en lumière les dysfonctionnements de la filière viande européenne

LE GOUVERNEMENT du plus grand des Länder allemands, la Rhénanie du Nord-Westphalie, vient, par la voix de son ministre de l'agriculture (membre du parti Vert), de jeter un nouveau pavé dans la mare de la politique agricole commune en annonçant vendredi 9 août à Dusseldorf qu'il avait demandé à l'industrie laitière régionale de ne plus utiliser de produits laitiers en provenance de Grande-Bretagne.

La crise de la « vache folle » a décidément bon dos. Si les Britanniques ont annoncé que l'épizootie risquait de se transmettre de la vache au veau, rien n'indique pour le moment qu'elle peut l'être par le lait. Tout est prétexte pour prendre, à des fins souvent démagogiques, des mesures nationales qui viennent remettre *de facto* en cause l'organisation du marché de la viande communautaire. Les Français ne sont pas les plus sages, ayant instauré, sous la pression des professionnels, un label France qui doit être estampillé sur les carcasses d'origine française. Cette mesure, qui doit encourager le consommateur à acheter français, va à l'encontre de l'intérêt des éleveurs, exposés à des représailles sur leur premier marché d'exportation.

LA TENTATION DE TRICHER

L'ensemble de ces mesures vient aggraver les dysfonctionnements d'une filière viande, qui a toujours eu bien du mal à se couler dans le moule des réglementations et où la fraude est souvent difficile à combattre.

La multiplication des règles édictées par Bruxelles a profondément modifié au cours des années le marché de la viande, faisant disparaître les marchés traditionnels, les petits abattoirs, pour ouvrir la voie à une nouvelle ère industrielle. Mais cette évolution, qui a conduit à des concentrations dans l'abattage et l'équarrissage, n'a pas toujours abouti à la transparence que l'on recherchait dans un secteur où l'opacité des réseaux d'intermédiaires reste la règle.

Il n'est souvent guère facile de s'y retrouver sur l'origine des viandes arrivant sur les étals, ni sur les prix. *Ceux-ci sont loin de répercuter actuellement* l'effondrement des cours dont pâtissent les éleveurs. Les contrôles effectués sur l'utilisation du label France a révélé combien la tentation de tricher reste importante, tant une carcasse ressemble à une autre carcasse au fond d'un frigo. Vendredi 9 août, des éleveurs furieux ont saisi dans l'abattoir d'Autun, en Saône-et-Loire, une carcasse de vache blanc-bleu belge estampillée comme charolaise et l'ont déposée devant la préfecture. En Grande-Bretagne, le quotidien britannique *The Guardian* affirmait en avril que, chaque année, des milliers de veaux et au moins un million de moutons sur pied ont été exportés sans avoir subi les procédures de désinfection nécessaires et les contrôles vétérinaires que les autorités pensaient avoir été effectués.

Aucun pays d'Europe n'échappe à ce problème. Les moins atteints officiellement par la « vache folle » ne sont pas forcément les plus vertueux. L'Allemagne, qui s'oppose farouchement à une nouvelle politique européenne pour favoriser l'élevage extensif, moins consommateur d'aliments industriels et de produits vétérinaires, n'est pas le modèle qu'elle prétend. L'hebdomadaire *Der Spiegel* a révélé dans son édition du 5 août que, malgré une interdiction prononcée en août 1994, de nombreux éleveurs et vétérinaires allemands ont continué à utiliser « en masse » un antibiotique pour animaux, le chloramphénicol, qui peut porter de graves atteintes à la moelle chez des consommateurs prédisposés.

LA MAFIA DES HORMONES

La palme revient à la Belgique, où la justice doit lutter contre une véritable mafia aux hormones. Le parquet de Turnhout vient d'incarcérer un éleveur flamand qu'il soupçonne d'avoir commandité ni plus ni moins l'assassinat d'un inspecteur-vétérinaire un peu trop regardant, Karel Van Noppen, abattu de quatre balles près de son domicile de Wechelderzande le 20 février 1995. L'affaire avait provoqué une grande émotion en Belgique. Théo Goossens, quarante-neuf ans, vice-président du club de football de 1re division belge de Lokeren, a été interpellé le 1er août et écroué à Hasselt. Son nom a été livré par l'un des tueurs à gage présumés, Carl de Schrutter, incarcéré à Draguignan, dans le sud de la France, où il aurait affirmé avoir reçu 800 000 francs belges (500 000 francs français) pour solde du « *contrat* ». En Belgique, où le cheptel bovin est de 3,1 millions de têtes, plus de 2 500 procès-verbaux ont été dressés entre 1992 et 1995 pour utilisation d'hormones interdites.

Henri de Bresson

Trois journalistes ivoiriens refusent la grâce présidentielle

ABIDJAN
de notre correspondant en Afrique de l'Ouest

Les avocats des trois journalistes ivoiriens détenus depuis huit mois pour offense au chef de l'Etat ont annoncé, vendredi 9 août, que *leurs clients préféraient maintenir* leur pourvoi en cassation plutôt que de bénéficier de la grâce présidentielle collective. Aboudrahamane Sangaré, directeur du groupe de presse Nouvel Horizon et secrétaire général du Front populaire ivoirien (FPI, parti d'opposition de gauche), et les journalistes du quotidien *La Voie* Emmanuel Koré et Freedom Neruda resteront donc en prison.

Le président Henri Konan Bédié avait pris, mardi, à la veille de la fête nationale, un décret de grâce en faveur de nombreux prisonniers convaincus de délits ; plus de deux cents ont *déjà été libérés. Le* droit ivoirien – tout comme le droit français – exclut du champ d'application d'un texte de ce genre les détenus concernés par des procédures qui n'ont pas abouti.

Mais, cette fois, le décret était *assorti d'une clause offrant la pos*sibilité aux détenus engagés dans un recours de se désister dans un délai d'un mois pour profiter de la grâce. Manœuvre machiavélique, selon *La Voie* ; perche tendue à l'opposition, d'après la majorité *présidentielle*.

Ils espèrent que la Cour suprême « appliquera le droit »

Les trois journalistes avaient été arrêtés et inculpés d'offense au chef de l'Etat pour avoir écrit, après la finale de la Coupe d'Afrique des clubs champions, opposant une équipe sud-africaine à l'ASEC-Mimosas d'Abidjan, que la présence du président Bédié dans les tribunes du stade avait porté malheur aux Ivoiriens, qui avaient été défaits. Arrêtés, inculpés et jugés, les trois hommes avaient été condamnés à la peine maximale, deux ans de prison, décision confirmée en appel le 12 juin. La publication de leur jour*nal avait été suspendue*.

L'un des défenseurs des journalistes, M[e] Emile Boga Doudou, dirigeant du FPI, a expliqué que *« la liberté par tous les moyens n'est pas l'essentiel »* et qu'il préférait que *« la justice suive son cours normal »*, espérant que la Cour suprême, qui doit juger le pourvoi en cassation, *« appliquera le droit »*.

Mais, même dans ce cas, le contentieux judiciaire entre le pouvoir et l'opposition serait loin d'être vidé. Selon M[e] Boga, plus de cent cinquante militants sont toujours détenus depuis des incidents provoqués par le « boycottage actif » prôné par les partis d'opposition lors du scrutin présidentiel du 22 octobre 1995. Vendredi, l'administration pénitentiaire a annoncé que deux de ces détenus étaient morts – très probablement de maladie – à la maison d'arrêt centrale d'Abidjan. Le Rassemblement des républicains (RDR), formation d'opposition centriste, a demandé la convocation du Parlement en session extraordinaire afin de débattre d'une loi d'amnistie pour *« décrisper le climat politique »*.

Thomas Sotinel

Les pays de la région des Grands Lacs imposent un blocus total au Burundi

Le chef des extrémistes hutus, Léonard Nyangoma, propose « un dialogue entre belligérants »

Depuis que le Rwanda a fermé, vendredi 9 août, ses frontières avec son voisin du sud, le Burundi se trouve désormais complètement coupé du monde. Air France a annulé son vol hebdomadaire, et Sabena pourrait lui emboîter le pas. Les Etats-Unis ont recommandé à leurs ressortissants de quitter le pays. Cependant, le chef de la rébellion hutue a proposé l'ouverture d'un *« dialogue entre belligérants »* pour rétablir la paix civile.

LE BURUNDI était, samedi 10 août, totalement isolé de ses voisins, après la décision du Rwanda de se joindre à l'embargo économique imposé par les pays de la région, au lendemain du putsch qui, le 25 juillet, a porté, *de nouveau, au pouvoir le ma*jor Pierre Buyoya.

Toutes les compagnies aériennes régionales ont suspendu leur vols vers Bujumbura, et Air Burundi s'est vu interdire d'atterrissage à l'extérieur du pays. Air France a annulé son vol hebdomadaire du samedi *« pour des raisons techniques »*.

Sans écarter l'hypothèse d'un changement d'attitude, la compagnie belge Sabena estimait, vendredi, qu'il ne lui appartenait pas de *« mêler la politique aux affaires »* en suspendant ses deux vols hebdomadaires à destination de Bujumbura, nous rapporte notre correspondant à Bruxelles, Jean de la Guérivière.

Les Etats-Unis ont recomman*dé, vendredi, à leurs* ressortissants de quitter le Burundi, a annoncé le porte-parole du département d'Etat, précisant, toutefois, qu'il ne s'agissait pas *d'un ordre d'évacuation. On es*time à près de quatre-vingts le nombre des Américains qui travaillent sur place, souvent pour des organisations humanitaires.

« SANCTIONS PRÉMATURÉES »

La France n'envisage pas une *« mesure similaire »*, a déclaré le porte-parole adjoint du Quai d'Orsay, Yves Doutriaux. Le nombre de ressortissants français encore présents au Burundi est peu élevé, en raison de la suspension de la coopération militaire, de la fermeture, en mai, de l'école française, et de la période des vacances. *Les milieux officiels sou*lignent, d'autre part, que Paris n'est pas partie prenante aux sanctions économiques contre le Burundi, et insistent sur le fait que, à tout le moins, cet embargo ne doit pas pénaliser les activités des organisations humanitaires.

La Belgique n'entend pas, elle *non plus, s'associer aux sanctions* contre le régime du major Buyoya. *« Ces sanctions sont peut-être prématurées »*, indique-t-on au ministère des affaires étrangères, nous rapporte notre correspondant à Bruxelles. Néanmoins, le gouvernement entend garder ses distances à l'égard du nouveau pouvoir. Si le nouveau chef de la diplomatie burundaise, a été autorisé à faire prochainement une visite à Bruxelles, il n'aura aucun contact officiel.

Le chef de la rébellion hutue, Léonard Nyangoma, n'a pas exclu un dialogue avec le major Buyoya, si le rapport de la commission d'enquête internationale *déclare que ce dernier* n'est pas impliqué dans le précédent putsch qui avait abouti, en octobre 1993, à l'assassinat du premier président hutu, Melchior Ndadaye. Pour l'heure, il s'est dit favorable à un *« dialogue entre belligérants »* – les forces hutues et l'armée dominée par les Tutsis – afin de favoriser un retour à la paix civile.

Le gouvernement zaïrois a an*noncé vendredi, dans un commu*niqué, sa décision *« de refouler tout irrégulier burundais sur son territoire »*, en rappelant que ses frontières avec le Burundi sont officiellement fermées depuis le 6 mai. Il a, en outre, exprimé sa *« grave préoccupation de l'évolution actuelle de la situation au Burundi »* et dénoncé *« toute tentative unilatérale d'un quelconque pays de la région de se livrer à une prétendue opération de police au Burundi. »*

L'agenda vide du chef de la diplomatie israélienne

***DEPUIS UNE SEMAINE**, l'agenda du mi*nistre israélien des affaires étrangères, David Lévy, reste désespérément vide, et la presse bruisse de la rumeur de sa prochaine démission.

Alors que le Proche-Orient n'est que visites éclairs, coups de téléphone et déclara*tions tour à tour graves, optimistes ou at*tentistes, M. Lévy est réduit au silence par la volonté de son premier ministre, Benyamin Nétanyahou. Avec autorité, ce dernier a pris à bras-le-corps les dossiers internationaux, secondé par son conseiller, Dore Gold, qui exerce, dans les faits, les fonctions de chef de la diplomatie.

M. Lévy n'a guère eu le temps de se réjouir de son retour à ce ministère qu'il avait déjà occupé avant 1992. En juin, à peine venait-il de retrouver son bureau, qu'il se faisait déjà vertement tancer en public par M. Nétanyahou pour avoir exprimé une po*sition modérée à propos du sort du plateau* du Golan annexé par Israël en 1967. *« Seules, les déclarations du premier ministre reflètent la politique d'Israël »*, avait conclu le cabinet de M. Nétanyahou. Depuis lors, le nouveau premier ministre a multiplié les visites aux Etats-Unis, en Egypte et en Jorda*nie, pendant que son infortuné ministre des* affaires étrangères se morfondait en Israël.

En deux mois, l'activité diplomatique de M. Lévy s'est presque limitée à un déplacement au point de passage d'Erez, à la lisière de la bande de Gaza, pour y rencontrer Yasser Arafat, avec lequel M. Nétanyahou re*chigne décidément à s'entretenir*. Originaire du Maroc, M. Lévy comptait tromper sa lassitude en se rendant dans le royaume chérifien. Las, les autorités marocaines, qui avaient les meilleures relations avec les travaillistes israéliens, ont décidé de différer leur réponse à sa demande.

SOLIDE MÉPRIS

En réalité, à cette heure, la seule initiative significative prise par M. Lévy depuis sa nomination a été un chantage à la démission qui a contraint M. Nétanyahou à intégrer dans son équipe ministérielle le tonitruant Ariel Sharon, *chef de file des colons extré*mistes, en froid avec le nouveau premier ministre. Aujourd'hui, M. Sharon assure dans la presse qu'il n'a pas oublié ce service, et qu'il ne décevra pas son ami Lévy si le besoin s'en fait sentir...

Renforcé par la volonté du premier mi*nistre de concentrer le plus de pouvoirs* entre ses mains, le solide mépris que M. Lévy et M. Nétanyahou ont l'un pour l'autre est ancien. Lors de sa prise de contrôle du Likoud, en 1993, le futur premier ministre n'avait-il pas accusé *M. Lévy d'avoir* entretenu la rumeur sur ses frasques sentimen*tales, au point* de le contraindre à un douloureux *mea culpa* télévisé aux côtés de sa troisième épouse, Sara ? Deux ans auparavant, M. Lévy n'avait pas apprécié que le premier ministre Itzhak Shamir, dont *M. Nétanyahou* était l'un des plus proches conseillers, occulte son rôle à l'occasion de la conférence de Madrid *qui devait ouvrir* un nouveau chapitre des relations israélo-arabes.

Bon gré mal gré, M. Nétanyahou et M. Lévy avaient réussi à se supporter pendant la dernière campagne électorale, car *la* droite ne pouvait espérer l'emporter sur les travaillistes *qu'en restant parfaitement* unie. Cette contrainte étant aujourd'hui levée, la relation conflictuelle qu'entretiennent les deux hommes a, naturellement, repris son cours.

Gilles Paris

L'Ethiopie exercerait en Somalie des représailles contre les islamistes d'Al Ittihad

MOGADISCIO
de notre envoyé spécial

Selon une organisation islamiste basée en Somalie, Al Ittihad, l'armée éthiopienne, a envahi, *jeudi 8* août, le Sud-Ouest somalien et investi plusieurs localités, dont Lungh, quartier général de ce mouvement. Lors d'une conférence de presse réunie, vendredi *9* août, *dans le secteur* sud de la capitale somalienne, Mogadiscio, un porte-parole d'Al Ittihad a précisé que deux bataillons de soldats éthiopiens, appuyés par une trentaine de blindés et des forces aériennes, ont participé *à l'opération*, massacrant des civils, détruisant des bâtiments et des puits. Il a encore ajouté que les maquisards avaient repoussé l'ennemi, qui aurait eu plus de cent morts dans ses rangs. Un médecin membre d'une organisation humanitaire a, pour sa part, confirmé l'offensive en déclarant avoir vu trois hélicoptères tirer des missiles sur la ville. D'après lui, l'attaque aurait fait de nombreuses victimes, mais il n'a pas été en mesure de donner un bilan exact.

Un dirigeant d'Al Ittihad a déclaré, à Mogadiscio, que son mouvement avait décrété la *« guerre sainte contre l'Ethiopie, l'Amérique et le Front national somalien »* (SNF), faction opposée à Al Ittihad depuis que cette dernière a pris le contrôle de Lungh en 1992.

ATTENTATS À ADDIS-ABEBA

Le gouvernement éthiopien s'est refusé, jusqu'à maintenant, à tout commentaire. Mais il faut rapprocher cette offensive des actions terroristes revendiquées par Al Ittihad, qui ont eu lieu depuis le début de l'année en Ethiopie, à savoir la tentative d'assassinat du ministre éthiopien des transports, au début de juillet, à Addis-Abeba, et trois attentats à la bombe dans des hôtels gouvernementaux. Selon un journaliste, il ne fait guère de doute que *« l'opération militaire éthiopienne sur le quartier général d'Al Ittihad a été menée en représailles à cette série d'attentats »*.

Al Ittihad est une organisation islamiste dominée par le clan somali des Ogadenis, dont le territoire traditionnel comprend une partie du sud de la Somalie et le désert éthiopien de l'Ogaden, que le régime du président somalien, Syaad Barre, a vainement tenté de conquérir en 1977.

Aujourd'hui, profitant de la politique de régionalisation ethnique lancée par le nouveau régime éthiopien depuis 1991, les partisans du Front national pour la libération de l'Ogaden (ONLF), de concert avec Al Ittihad, tentent, une nouvelle fois, d'obtenir leur indépendance.

Jean Hélène

Le gouvernement indonésien attribue la responsabilité des violences du 27 juillet à un groupuscule radical clandestin

BANGKOK
de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Le gouvernement indonésien a choisi, pour le moment, de rejeter la responsabilité des violences dont la capitale, Djakarta, a été le théâtre, le 27 juillet (*Le Monde* daté 28-29 juillet), sur un groupuscule radical, le Parti démocratique du peuple (PRD), dont le chef de file, Budiman Sujatmiko, qui a organisé plusieurs grèves depuis un an, est passé dans la clandestinité. Selon le ministre de l'information, le président Suharto n'a laissé aucun doute à ce sujet en déclarant que le PRD, non reconnu par les autorités, s'était rendu coupable d'activités *« ayant le caractère de trahison »*.

C'est dans ce contexte qu'a été interrogée par la police, pendant six heures, vendredi 9 août, Megawati Sukarnoputri, évincée, à la fin de juin, *de la présidence du Parti* démocrate indonésien (*PDI*) par une faction progouvernementale. En juillet, le PRD avait soutenu la faction du PDI demeurée fidèle à la fille de feu Sukarno. Celle-ci doit de nouveau être interrogée par la police, le 15 août. Entre-temps, les forces de sécurité, qui reconnaissent détenir déjà 133 personnes impliquées dans les affrontements du 27 juillet, tentent de retrouver les animateurs du PRD, qui ne compterait que 200 militants. Avant de passer dans la clandestinité, Budiman Sujatmiko avait déclaré que le PRD avait *« choisi l'idéologie du socialisme démocratique car elle correspond aux besoins actuels de la société »* et que son parti *« ne haïssait pas les militaires mais le militarisme »*.

Plusieurs organisations de défense des droits de l'homme se sont inquiétées des accusations de *« subversion »*, passibles de la peine de mort, *portées par les au*torités contre des hommes politiques et des syndicalistes. Pour sa part, l'Association des intellectuels musulmans, parrainée par le président Suharto et présidée par son ministre de la recherche, B. J. Habibie, a rappelé le droit à *« la présomption d'innocence »* et déclaré que toutes les parties, *« sans exception »*, impliquées dans les affrontements du 27 juillet, *« doivent être tenues pour responsables de l'incident selon la loi »*. Cette déclaration, publiée à l'issue d'une audience accordée par Suharto, n'en approuve pas moins l'action du gouvernement.

J.-C. P.

Phnom Penh exploite une scission entre Khmers rouges

Partisans et adversaires de la « réconciliation nationale » s'opposent dans l'ouest du Cambodge

BANGKOK
de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Le gouvernement cambodgien *exploite une scission entre Khmers* rouges qui seraient prêts à s'affronter dans leurs bastions de Pailin et de Phnom Malaï, dans l'extrême ouest cambodgien, près de la frontière avec la Thaïlande. *Telle* est la situation, vendredi 9 août, soit quarante-huit heures après l'annonce par Hun Sen, second premier ministre du gouvernement royal, du *« ralliement »* à Phnom Penh de deux divisions de Khmers rouges fortes de *« trois mille hommes »*.

D'un côté, les divisions 450 et 415, deux unités khmères rouges qui se réclament de Ieng Sary, ancien numéro trois du mouvement, ont pris langue avec Phnom Penh. Le reste des rebelles stationnés dans ce secteur demeurent fidèles à Son Sen, soixante-sept ans, chef *militaire du mouvement, connu* aussi pour avoir supervisé, de 1975 à 1979, la prison politique de Tuol Sleng à Phnom Penh, ancien école transformée, aujourd'hui, en Musée du génocide. Son Sen aurait *l'appui de Ta Mok, qui commande* à Along Veng dans le nord, et de Khieu Samphan, chef nominal de la rebellion et porte-parole de Pol Pot, dont on ignore s'il est encore en vie.

« TRAHISONS »

Vendredi, la situation était tendue dans la région de Phnom Malaï d'où, selon le *Bangkok Post*, près d'un millier de civils ont été évacués, après un mouvement de la division 320, qui appuie Son Sen, pour tenter de capturer Sok Pheap, commandant de la 450. Auparavant, l'émetteur clandestin des Khmers rouges *avait réitéré* ses accusations de *« trahison »* contre Ieng Sary, en ajoutant, cette fois, les noms de Sok Pheap et du commandant de la 415. Hun Sen a, *pour sa part, affirmé*, vendredi, que les forces armées royales étaient prêtes à appuyer la faction de Ieng Sary, avec laquelle ses négociateurs sont en contact. Une présence gouvernementale au *chef-lieu de district* de Pailin était confirmée, samedi, à Phnom Penh, de source indépendante.

En compagnie de Khieu Samphan, Son Sen avait représenté les Khmers rouges au sein du Conseil national suprême mis en place par l'accord de paix de 1991. Tous deux avaient quitté Phnom Penh en avril 1993, à la veille des élections générales organisées par l'ONU et boycottées par leur mouvement. Depuis lors, Son Sen *s'était installé* au Phnom Malaï, avec Ieng Sary, et n'avait guère fait parler de lui.

Cette scission, qui paraît consommée, opposerait un clan des *« durs », celui de Son Sen et de* Ta Mok, favorable à la continuation de la lutte armée, à un clan plus « modéré », celui de Ieng Sary, qui prêcherait la *« réconciliation nationale »*. Elle offre *surtout* l'occasion à Hun Sen et à ses généraux du Parti du peuple cambodgien (PPC), qui ont fui les purges de Pol Pot entre 1976-1978, d'arriver à un *modus vivendi* avec les « modérés » qui auraient fait défection sur place : l'armée royale les aiderait, ainsi, à *s'assurer le contrôle du sec*teur que leur dispute le clan khmer rouge adverse.

Au demeurant, cette fracture au sein d'une rebellion isolée et affaiblie fait le jeu du gouvernement royal, à cela près que la partie ne s'est pas encore dénouée. Vendredi, pour la première fois, l'Agence Chine nouvelle a évoqué la crise en rapportant que Hun Sen avait déclaré que les troupes royales *« avaient rétabli l'ordre »* à Pailin. Hun Sen a été reçu, à la fin juillet, à Pékin, à l'invitation du gouvernement chinois, qui a, ainsi, mis fin à son ostracisme à l'égard des héritiers du *régime en place au* Cambodge, dans les années 80, sous protection militaire vietnamienne.

Jean-Claude Pomonti

MAJORITÉ Tant à Paris qu'à Cannes, les dirigeants du RPR et de l'UDF considèrent que la succession de Michel Mouillot à la mairie de la ville est ouverte. Ils estiment en effet que ses divers ennuis judiciaires vont lui faire perdre son mandat. ● L'AVANTAGE est actuellement aux néogaullistes. Le premier adjoint, qui assure l'intérim – le maire étant en détention provisoire –, est un des leurs. Le RPR reprendrait ainsi une ville qu'il détenait jusqu'en 1989, alors qu'il a déjà réussi à arracher la mairie de Nice grâce à l'adhésion de Jacques Peyrat, ancien député FN. ● LA RIVALITÉ entre le RPR et le PR dans les Alpes-Maritimes éclate aussi dans la préparation des législatives de 1998 : dans les deux camps, des députés sortants sont fortement contestés par des maires bien implantés, et cela dans un département où le Front national est puissant.

Le RPR guigne la succession de Michel Mouillot à la mairie de Cannes

Les néogaullistes continuent leur offensive contre le PR dans les Alpes-Maritimes. Après Nice, ils sont bien placés pour reprendre une autre grande ville du département en profitant des ennuis judiciaires d'un ami de François Léotard

CANNES
de notre envoyée spéciale

Même ses amis en parlent déjà au passé. Pour eux, comme pour beaucoup à Cannes, Michel Mouillot, c'est fini. Placé hors-jeu par la justice. La mise en examen pour corruption passive et l'incarcération du maire (UDF-PR) de Cannes, soupçonné d'avoir exigé 3 millions de francs du Carlton Casino Club en contrepartie d'une autorisation d'exploitation de machines à sous (*Le Monde* daté 4 et 5 août), a accéléré une chute de toute façon attendue pour l'automne. La Cour de cassation devrait en effet, alors, dire si l'inéligibilité de cinq ans prononcée à l'encontre de M. Mouillot dans l'affaire Botton est confirmée. Ce dont personne ne semble douter. Dans ce cas, il sera automatiquement démis de son mandat. L'affaire de pots-de-vin n'aura fait qu'anticiper son infortune.

L'heure est donc à la succession, mais, faute de testament, les héritiers sont contraints à l'improvisation. Car la brusque défection d'un maire qui s'était donné, sans excès d'états d'âme, les moyens de « tenir » sa ville a passablement brouillé les cartes de la donne politique locale. Compte tenu de l'enjeu, les états-majors parisiens du RPR et du Parti républicain (PR) surveillent les choses de près, et ont dépêché en urgence leurs émissaires.

Après la confirmation en appel de sa condamnation dans l'affaire *Botton, le 10 janvier, M. Mouillot* avait bien tenté de prendre les devants, et entrepris de préparer son fils à lui *succéder. Furieux de se voir* écartés de l'héritage, quelques prétendants de la majorité municipale avaient renâclé. L'implication de Mouillot fils dans la récente affaire a achevé de faire capoter l'opération. Il faut donc trouver une solution de remplacement.

LE PR SONNÉ

Pour y parvenir, les trente-neuf élus de la liste Mouillot sont prêts à envisager toute proposition qui ferait l'économie d'une élection anticipée. Pierre Lellouche, député (RPR) du Val-d'Oise, conseiller municipal d'opposition depuis qu'en juin 1995 il s'est fait battre par M. Mouillot, qui préconisait cette solution, l'a très vite constaté à ses dépens. Seul le Front national, emmené par l'ancien député Albert Peyron (16,75 % au second tour en juin 1995), lui a fait écho. « *Personne n'est prêt à aller se frotter aux électeurs dans le climat actuel* », reconnaît-on en coeur.

On a donc paré au plus pressé. Le premier adjoint (RPR) de M. Mouillot, Maurice Delauney, soixante-dix-sept ans, s'est vu confier l'intérim. La suite des événements, elle, a été prise en main par les directions parisiennes du RPR et du PR. Déjà mis à contribution à Nice par Alain Juppé, en mai, pour mettre la dernière main à l'adhésion de Jacques Peyrat au mouvement chiraquien, Pierre Pasquini, ministre délégué aux anciens *combattants et victimes de guerre*, a repris du service à Cannes. Le RPR espère tenir enfin sa revanche *sur le PR : en 1989, M. Mouillot* avait battu le maire RPR sortant Anne-Marie Dupuy, au terme d'une *campagne si* peu ragoûtante que le Conseil constitutionnel avait annulé l'élection, confirmée ensuite.

Après avoir su attirer à lui, au nez et à la barbe du PR, le maire de Nice, le RPR a de bonnes cartes en main pour renforcer son implantation dans les Alpes-Maritimes, écornée par les élections municipales de juin 1995 où trois de ses députés avaient été envoyés au tapis. M. Delauney, ancien ambassadeur de France, qui fit l'essentiel de sa carrière en Afrique et singulièrement au Gabon, familier à ce titre de Jacques Foccart, constitue dans cette partie un précieux atout, en sa double qualité de membre de la famille et de pivot de l'équipe Mouillot. « *Il semble que le premier adjoint veuille maintenir l'unité de la majorité jusqu'à la décision de la Cour de cassation, puis tenter d'obtenir le maintien de la majorité actuelle sur son nom* », observe avec placidité M. Pasquini. M. Delauney confirme. Du coup, M. Lellouche, d'ailleurs fort peu présent à Cannes depuis un an, apparaît isolé, sinon hors-jeu, pour la mairie. Et, puisque Louise Moreau (UDF-AD), député de la circonscription cannoise, envisage de ne pas se représenter en 1998, le RPR sera sans doute tenté de pousser son avantage et prétendre aussi à cette succession.

Bien que sonné, le PR ne l'entend évidemment pas de cette oreille. Il revendique le « *droit de suite* » en vigueur dans la majorité, qui veut qu'une circonscription reste aux mains du parti du sortant, et envisage au besoin d'y parachuter Roger Chinaud, ancien sénateur de Paris, si Mme Moreau ne se représente pas.

REPLÂTRAGE

Pour le parti de François Léotard, la chute de M. Mouillot a des allures de calamité. D'abord en raison des liens étroits et anciens qui unissent ces deux voisins de la Côte. M. Léotard, qui lui avait confié la communication du PR pendant quelques-unes des riches années 80, avait ensuite propulsé M. Mouillot à la présidence de la régie publicitaire de France 3, en 1987, lorsqu'il était ministre de la culture et de la communication. Par la suite, il a fidèlement et ostensiblement appuyé, y compris contre l'UDF elle-même, l'implantation électorale de son ami. Aux municipales de 1989 d'abord, alors que le RPR et l'UDF avaient accordé leur investiture à Mme Dupuy ; lors des législatives de 1993 ensuite, quand M. Mouillot avait en vain affronté Mme Moreau, investie là encore par l'UDF et le RPR ; en juin 1995 enfin, après la condamnation du maire dans l'affaire Botton.

Les faux-pas de M. Mouillot laissent aussi sur le flanc la fédération départementale du PR que Willy Dimeglio, député de l'Hérault, a pour mission de reconstruire. Incapable pour l'heure d'opposer une alternative à M. Delauney, dotée d'un secrétaire départemental, Yves Paoli, adjoint au maire, mis en examen dans une des procédures judiciaires mettant en cause la mairie (*Le Monde* du 24 janvier), elle est en position de faiblesse par rapport au RPR.

Dans ce contexte, dont la gauche est depuis longtemps absente, la majorité est tentée de temporiser. Tant que tient cette manière de replâtrage, les parachutages – on avait un temps évoqué la venue de Bernard Pons (RPR) – ne semblent plus à l'ordre du jour. A moins qu'une inconnue, que l'on n'évoque qu'en chuchotant, ne vienne bouleverser cet équilibre de circonstance : « *Attendons de voir ce qu'il va sortir des enquêtes judiciaires en cours. Si c'est un torrent de boue, il nous éclaboussera tous, même si nous n'avons rien à y voir* », résume crûment l'un des adjoints au maire. On pourrait alors être contraint, à Cannes, de parler à nouveau de M. Mouillot au présent.

Cécile Chambraud

Les compétences électorales de M. Delauney

Maurice Delauney, ancien ambassadeur de France et actuel premier adjoint (RPR) de Michel Mouillot dont il assure l'intérim, a fait l'essentiel de sa carrière en Afrique. Mais c'est pour une opération assez éloignée de la diplomatie qu'il avait défrayé la chronique en décembre 1977. Alors que s'approchaient des élections législatives qui s'annonçaient fort périlleuses pour la majorité, *Le Canard enchaîné* avait publié le fac-similé de télex adressés par M. Delauney, alors en poste au Gabon, au directeur de cabinet du ministre des affaires étrangères, Maurice Ulrich, et à l'Elysée, informant que des *« procurations en blanc »* venaient d'être remises, *« ainsi qu'il en avait été convenu avec les représentants des partis de la majorité »*, au Rassemblement des Français de l'étranger (RFE), présidé par le sénateur RPR Maurice Schumann. Le code électoral avait été opportunément modifié au mois de juin précédent, de manière à permettre aux électeurs expatriés de choisir la ville dans laquelle ils voulaient voter. Le RFE était chargé de répartir les procurations de vote. Devant le scandale, le Quai d'Orsay s'était contenté d'adresser une *« mise en garde »* à l'ambassadeur.

Alain Carignon : un président « empêché »

Les conseillers généraux de l'Isère ont reçu, vendredi 9 août, une lettre du ministre de l'intérieur confirmant qu'Alain Carignon (RPR), demeurait président de l'assemblée départementale malgré sa condamnation, par la cour d'appel de Lyon, à cinq ans de prison, *dont un avec sursis*, et cinq ans d'interdiction de droit de vote et d'éligibilité. L'élu RPR est incarcéré *depuis* le 9 juillet. Le ministre souligne que cet arrêt ne deviendra définitif qu'à partir du moment où la Cour de cassation se sera prononcée sur le pourvoi formé par M. Carignon le 10 juillet. Jean-Louis Debré explique qu'il n'est pas possible d'appliquer *« une procédure de démission par le conseil général. »* Il ajoute qu'en raison de *« l'empêchement »* de l'actuel président, *« l'administration du département s'effectuera (...) sous la responsabilité du premier vice-président »*, à savoir Pierre Grataloup (div. d.).

La difficile union de la droite dans les Alpes-Maritimes

LA SITUATION CANNOISE s'inscrit dans un contexte rendu très sensible, au sein de la majorité, par l'approche des élections législatives, régionales, cantonales et sénatoriales de 1998. Elle influera *nécessairement sur les discussions* entre le RPR et l'UDF dans la région Provence-Alpes-*Côte d'Azur. Un rapide balayage* des neuf circonscriptions législatives du seul département des Alpes-Maritimes permet de mesurer les difficultés qui attendent les deux partis de droite, dans un contexte de très grande faiblesse de la gauche et de force du Front national, qui en 1993 avait été en mesure de se maintenir partout au second tour. RPR et UDF auront fort à faire pour parvenir à s'entendre sur des candidats communs et pour éviter les dissidences.

Plusieurs données risquent de perturber le strict « *maintien des équilibres* » préconisé par le Parti républicain. La majorité devra prendre en compte l'adhésion au RPR de Jacques Peyrat, maire de *Nice et ancien membre du* Front national, que le Parti républicain avait également tenté de faire venir *dans ses rangs. Cette recrue de* poids permet au RPR de compenser quelques infortunes aux élec*tions municipales de juin* 1995. Ainsi, si à Cannes le RPR peut être tenté de pousser son avantage dans une circonscription (la huitième) actuellement détenue par l'UDF *(lire ci-dessus)*, certains de ses sortants, battus aux municipales, pourraient être contestés. C'est le cas dans la 9e circonscription (Grasse), où le RPR Pierre Bachelet a perdu, en juin 1995, la mairie du Cannet au profit de Michèle Tabarot (UDF-PR). La même mésaventure arrivée à Suzanne Sauvaigo (RPR), élue de la 6e circonscription mais battue aux municipales à Cagnes-sur-Mer par Louis Nègre, président du comité de soutien à Edouard Balladur pendant la campagne électorale, pourrait également susciter les convoitises.

A Menton (4e circonscription), le maire UDF-CDS Jean-Claude Gui*bal souhaitera sans doute être* à nouveau candidat, alors que le sortant, Xavier Beck, est RPR. Ce *dernier est devenu député* à la mort d'Emmanuel Aubert (RPR), en juin 1995. En 1993, déjà, M. Guibal, *qui avait enlevé* la mairie de Menton à M. Aubert en 1989, avait déclenché contre lui une primaire sauvage. Enfin, dans la 1re circonscription (Nice), Charles Ehrmann (UDF-PR) brûle d'envie de se représenter. Son âge (il aura quatre-vingt-six ans en 1998) ne devrait cependant pas faciliter son investiture, alors même que François Léotard a souhaité à plusieurs reprises que ces élections soient l'occasion d'un rajeunissement des cadres.

Cé. C.

L'arrêté « anti-tracts » du maire FN d'Orange est suspendu

LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF de Marseille a prononcé, vendredi 9 août, le sursis à exécution de l'arrêté municipal du maire (FN) d'Orange, Jacques Bompard, qui interdisait « *la distribution de tracts de toute nature sur la voie publique* » entre le 24 juillet et le 31 août (*le Monde* du 7 août). Le tribunal, qui avait été saisi par Thierry Mariani (député, RPR), puis par le préfet du Vaucluse, jugera ultérieurement sur le fond le recours en annulation. Mais déjà il a estimé « *sérieux* » l'argument selon lequel il y avait atteinte à la liberté de distribution de « *livres, écrits, brochures, journaux* » garantie par la loi. M. Mariani s'est déclaré « *satisfait de ce désaveu cinglant pour celui qui pensait être au-dessus des lois* ».

DÉPÊCHES

■ **LA RÉUNION : la gauche se rassemble contre Margie Sudre.** Le Parti communiste réunionnais et le PS ont annoncé, vendredi 9 août, leur alliance face au secrétaire d'Etat chargé de la francophonie, à l'occasion de l'élection législative partielle de Saint-Paul, fixée au dimanche 8 septembre, après l'élection de Paul Vergès (PCR) *au Sénat*.

■ **CRÉDIT LYONNAIS : la Chancellerie a précisé,** vendredi 9 août, qu'elle rendra sa décision « *dans une huitaine de jours* », sur la suite à donner à la lettre de M. Arthuis, ministre de l'économie et des finances, demandant l'ouverture d'une information judiciaire contre les anciens dirigeants du Crédit lyonnais (*Le Monde* du 10 août).

■ **AGRICULTURE : « Aux pouvoirs publics de décréter des prix minima »** déclare Michel-Edouard Leclerc dans un communiqué vendredi 9 août. *Les centres* Leclerc estiment que ce n'est pas aux groupes de distribution de fixer eux-mêmes des prix d'achat minimum des produits agricoles. A l'issue d'une réunion des responsables de la filière fruits et légumes au ministère de l'agriculture, la Fédération des entreprises du commerce et de la distribution (qui ne comprend pas les centres Leclerc) a accepté des prix-planchers.

Les « Castors » de Saint-Etienne

Nous continuons, en passant par Saint-Etienne, notre série de « cartes postales » illustrées par Killofer sur l'état du lien social dans la France de 1996.

SAINT-ÉTIENNE
de notre correspondant

Après quelques années vécues dans une *copropriété verticale*, Jean-Pierre Bertouze n'a pas résisté : il est revenu vivre dans la cité de son enfance, un « village de Castors », construit à l'initiative de son père dans la banlieue de Saint-Etienne.

VIVRE ENSEMBLE

Dans les années de l'après-guerre, des associations préoccupées par la crise du logement avaient proposé de substituer à l'apport de terrain ou au versement d'espèces exigé pour l'obtention des prêts de l'Etat des apports en travail. Cet engagement représentait, selon ses promoteurs, une « *garantie morale* » de la volonté du candidat au logement de consacrer à celui-ci « *le plus possible de ses efforts et de ses ressources* ».

Ce principe fut admis, en 1948, par les pouvoirs publics. Des premiers groupes d'auto-construction se réunirent à Saint-Etienne à l'initiative de l'Association familiale protestante. Chaque communauté, constituée « *librement et volontairement* », se substitua à chacun de ses membres pour emprunter une somme globale redistribuée à *chaque famille* selon ses besoins. Dans la Loire, les prêts furent garantis par les Foyers-jardins stéphanois, la durée de remboursement étant adaptée aux moyens de chacun.

La première cité fut construite en pleine campagne, loin de tout commerce, de toute école. « *C'était de la folie à l'époque, mais ce groupe d'hommes venus de tous horizons était animé d'un idéal* », observe M. Bertouze. Mineurs, plombiers, menuisiers, médecins retroussèrent ensemble leurs manches. Dans un esprit communautaire, chaque maison fut construite l'une après l'autre, les moellons étant fabriqués sur place. De 1950 à 1954 furent édifiés cinquante-quatre pavillons, tous raccordés au même compteur d'eau.

Cette entraide constructive se mua en*suite en solidarité journalière*, tous les travaux de gestion de la cité, d'entretien des espaces communs, étant assurés par des « corvées volontaires ». Un comité de sages fut élu pour démêler des différends et résoudre les problèmes financiers de certains membres, dont les annuités étaient alors prises en charge par la communauté. En situation de chômage, des familles étaient aussi appelées à gérer l'épicerie de la cité, installée provisoirement dans leur garage.

Ce mouvement s'est développé tout particulièrement dans l'agglomération stéphanoise, où l'on dénombre toujours cinq cités. D'autres villages furent construits, dans différentes régions, par des « Castors » épris d'évasion et désireux de permettre au plus grand nombre de prendre des vacances. Mais, au milieu des années 80, un projet capota à Hyères, victime de l'incompréhension des banques et des familles qui n'entendaient plus, comme autrefois, retrousser leurs manches pour construire leur bungalow, mais s'adresser aux « Castors » comme à *n'importe quel* promoteur.

Dans les années 70, l'esprit « Castor » fut aussi battu en brèche par des barrières plantées entre certaines maisons des cités, perçues par de nouveaux membres comme de simples copropriétés *horizontales*. Traités de « bourgeois » par leurs voisins des tours, de nombreux « Castors » se sont depuis recroquevillés sur leur territoire, inquiets de la moindre incursion d'« étrangers » dans leur cité.

Dans la cité de M. Bertouze, la construction d'un court de tennis permit de décrisper provisoirement les relations avec les jeunes du quartier, qui apprirent à monter au filet sur les conseils de moniteurs « Castors ». Mais l'accès au terrain, devenu selon certains observateurs un lieu de rendez-vous nocturnes, fut vite réglementé. Aujourd'hui, chaque communauté vit davantage en vase clos. « *La solidarité se vit plus discrètement dans la proximité. Elle se manifeste à l'intérieur de petites cellules de voisinage* », témoigne M. Bertouze, qui constate toutefois que, « *en cas de pépin, la communauté réagit toujours* ».

« *Les Castors ont vécu pendant des années ensemble, parce que la construction de leur maison n'était pas une finalité, mais un moyen pour redonner à l'individu sa dimension créatrice* », explique-t-il. Avec le recul, M. Bertouze admet qu'il serait plus difficile aujourd'hui de relever ce défi dans un monde « *où l'on ne sait plus que construire pour soi-même, plus bâtir ensemble* ». L'esprit qui anima les « Castors » pourrait être transposé dans la lutte contre le chômage, pour permettre à ceux qui n'ont plus d'emploi de redevenir utiles, « *à condition de trouver un autre étalon que l'argent* ». « *Il nous faut donner l'envie de demain, ouvrir de nouveaux horizons* », insiste-t-il. M. Bertouze se rappelle volontiers les paroles de son père, qui lui expliquait : « *Quand tu vois quelqu'un qui a faim, ne lui donne pas une pomme, partage la pomme et fait un bout de chemin avec lui pour comprendre comment il en est arrivé là...* »

Vincent Charbonnier

PROCHAIN ARTICLE
Strasbourg

ISLAM **Malgré des tentatives de conciliation, vendredi 9 août, la *mosquée d'Evry (Essonne), l'un des* plus grands lieux de culte musulmans de la région parisienne, était toujours occupée, samedi 10, par des associations qui accusent ses *responsables de malversations.* Un nouveau conseil d'administration a été élu. L'ancienne direction a porté plainte. ● LA SITUATION pourrait devenir difficile, à terme, dans *d'autres mosquées, notamment à* Paris et à Lyon, en raison des ambitions du nouveau Haut Conseil des musulmans de France, qui *entend* faire la guerre aux gestionnaires ac*tuels de mosquées.* ● LA PROPOSITION de créer un centre national d'études sur l'islam destiné à la formation d'imams et de cadres communautaires vient d'être relancée à Paris par Mohamed Arkoun, universitaire, devant *Eric Raoult,* ministre délégué à l'intégration.**

Le contrôle des mosquées de Paris, de Lyon et d'Evry divise les musulmans

L'occupation du lieu de culte de l'Essonne par des associations mécontentes pourrait être le signal d'une offensive plus générale en vue d'un « assainissement », conduite par un Haut Conseil des musulmans de France aux méthodes contestées

LA « GUERRE DES MOSQUÉES » *est-elle déclarée ? Le* conflit qui a éclaté à la mosquée d'Evry (Essonne), occupée depuis une semaine, est le signe d'une nouvelle dégradation du climat dans la communauté musulmane. Si les enjeux idéologiques ne sont pas les premiers à Evry, ni à Paris ou à Lyon, aussi sous la menace d'une occupation, la question du contrôle des grands lieux de culte musulmans n'est pas indifférente aux débats sur l'intégration et sur l'organisation de l'islam, ainsi qu'aux relations de la France avec les pays arabes bailleurs de fonds des mosquées construites sur le sol français.

Depuis le 4 août, la grande mosquée d'Evry est occupée – *« libérée », disent les auteurs de cette* action – par une trentaine de militants d'un collectif d'associations de l'Essonne, dont d'anciens combattants français musulmans. Des drapeaux bleu-blanc-rouge flottent à l'entrée du lieu de culte. Des banderoles réclament l'*« assainissement »* de la mosquée, *contre ceux qui veulent « utiliser l'islam à des fins de profit personnel ».* D'autres citent le Coran : *« La Mosquée n'appartient qu'à Dieu. N'invoquez personne d'autre que lui. »*

Le principal accusé est Khalil Merroun, président-fondateur, depuis 1981, de l'Association culturelle des musulmans d'Ile-de-France (Acmif). M. Merroun est à la fois architecte, constructeur et recteur autoproclamé de ce lieu de culte d'Evry, dont les travaux, douze ans après la pose de la première pierre, ne sont toujours pas achevés. D'origine marocaine, technicien à la Snecma, Khalil Merroun est représentatif de cette génération de notables de terrain, dotés d'une légitimité locale, dévoués à leur communauté mais préférant les réflexes de clan aux règles de la transparence.

Pour financer son centre islamique – d'un coût total estimé à 60 millions de francs –, il a joué les *commis voyageurs entre le Maroc,* le Koweït, l'Arabie saoudite et la France. Mais, à force de jouer les uns contre les autres, M. Merroun s'est fâché avec tout le monde. Participant en décembre 1995 à la création du Haut Conseil des musulmans de France (HCMF) – qui regroupe des contestataires de la *mosquée de Paris* et de son recteur, Dalil Boubakeur –, il a depuis claqué la porte. Le souci du gouvernement de diversifier ses soutiens lui avait valu la visite, à Evry, d'Eric Raoult, ministre délégué chargé de l'intégration, pour la fête de clôture du ramadan.

COQUILLE VIDE

C'est la colère des musulmans *locaux, à nouveau appelés à coti*ser pour l'installation d'un chauffage, qui a conduit à l'occupation du 4 août. Elle avait été précédée par des campagnes visant les méthodes autoritaires de M. Merroun, l'accusant d'enrichissement personnel, de monopolisation du pouvoir et de discrimination à l'égard des non-Marocains. Son association de gestion ne serait qu'une coquille vide. *Deux de ses* cousins en sont les trésoriers et *son principal associé est le propre* beau-père de sa fille. Revenu d'urgence du Maroc, le recteur de la mosquée d'Evry promet de traîner les occupants devant les tribunaux. Il n'a eu de cesse, assure t-il au *Monde*, d'étendre la représentativité de l'association : *« Tout le monde m'a laissé tomber aux heures difficiles de la mosquée. Mais, aujourd'hui qu'elle est presque finie, chacun veut sa part du gâteau. »*

Celui-ci promet d'être d'autant *plus gros que, dans un décret pu*blié le 27 juin au *Journal officiel,* le gouvernement a accordé aux trois grandes mosquées d'Evry, de Paris et de Lyon le droit de délivrer des agréments aux « sacrificateurs », chargés dans les abattoirs municipaux de certifier la viande halal (propre *à la consommation) et de* percevoir, au passage, une taxe sur le kilogramme de viande abattue. Soit une reconnaissance officielle et une perspective de recettes inattendue, qui attise les ambitions. Là entre en scène le HCMF, qui entend *récupérer le mouvement* lancé à Evry. Sa coprésidente, Mme Khadija Khali, en devient le porte-parole et fait valoir ses soutiens auprès du RPR et de M. Chirac. Pour le Haut Conseil, l'occupation d'Evry n'est qu'un début. Sa revue, *Islam,* datée de juillet-août 1996 déclare la guerre aux *mosquées de Paris, Lyon et Evry,* accusées d'entretenir des patrimoines personnels et des intérêts étrangers à la France.

Le grief n'est pas infondé quand on connaît les liens historiques et familiaux entre la grande mosquée de Paris – qui se flatte d'être la vi*trine d'un islam français –, la fa*mille Boubakeur – qui la contrôle depuis 1957 – et l'Algérie – qui la finance à 90 %. Si la gestion de M. Merroum a été critiquée à Evry, celle de la grande mosquée de Lyon, inaugurée en septembre *1994 par M. Pasqua,* après quinze ans de démêlés politico-judiciaires et un cadeau du roi d'Arabie saoudite, est également sujette à caution. Les dirigeants de l'Association culturelle lyonnaise islamo-française (Aclif), qui en sont les fondateurs, cumulent tous les pouvoirs, administratif, immo*bilier, financier, religieux, etc.* Malgré des efforts récents à Paris, les gestionnaires de mosquées en prennent parfois à leur aise avec la transparence et la démocratie. Ils n'ont pas vu venir de nouvelles générations de fidèles qui réclament des comptes. L'habilitation dont ils viennent de bénéficier de la part *du gouvernement survient* alors que monte la contestation.

RÈGLEMENT DE COMPTES

L'opération d'*« assainissement »* qu'entend mener le HCMF a des allures de règlement de compte. Regroupant environ trois cents associations, le Haut Conseil est né en décembre 1995, à un moment où le gouvernement de droite *semblait « lâcher »* la grande mosquée de Paris, son traditionnel allié. Il réunit des adversaires de M. Boubakeur, dont le principal est M. Abderrahmane Dahmane, évincé à plusieurs reprises de la direction de Radio-France Maghreb – avant d'en reprendre le contrôle le 2 août –, récemment mis en examen, à Paris, pour escroquerie, faux et usage de faux.

Après avoir *lancé contre les ra*visseurs des moines trappistes en Algérie une fatwa qui fut très contestée – un tel acte obéit en islam à des règles précises, sinon il ouvre la voie à tous les abus –, la direction du HCMF a éclaté le 6 juillet, sanction d'un activisme jugé démesuré en vue du leadership de la communauté. Plusieurs de ses membres, dont quatre fondateurs sur six, sont partis, notamment Embarek Kari, *conseiller ré*gional d'Ile-de-France, et Hassan *Ben Ghabrit. Ils ont été remplacés* par Laredj Nizar, aumônier à la prison de Fleury-Mérogis, qui mène l'occupation à Evry, par Hocine Chabaga, officier supérieur à la retraite, adjoint au maire de Villeurbanne, et par Kamel Mansour, président d'une association de jeunes Lyonnais, adversaires les *plus redoutables des dirigeants de* la grande mosquée de Lyon.

Ces empoignades en disent long sur le climat de division et de confusion qui règne dans la communauté musulmane, propice à toutes les récupérations. Elles retardent la solution des questions traditionnellement posées à l'islam de France, sur son fonctionnement, sur sa capacité de gestion, sa représentation, son encadrement *(lire ci-contre)* et son indépendance. Au nom de la « séparation », l'Etat ne peut intervenir dans des démêlés internes à une communauté religieuse. Mais son laisser-faire et son manque d'imagination dans ce domaine, qui contrastent avec les efforts tentés pour regrouper la communauté, chacun à sa manière, par *MM.* Joxe et Pasqua, anciens ministres de l'intérieur – et des *cultes –, frise aujourd'hui l'irres*ponsabilité. Ils accréditent la thèse qu'il n'y a plus d'autre gestion de l'islam en France que policière.

Henri Tincq

Un projet de centre d'études sur l'islam à Strasbourg

L'un des enjeux des rivalités communautaires dans l'islam est le contrôle des imams et des muftis (imams régionaux). Le plus grand nombre d'entre eux sont nommés par le recteur de la Mosquée de Paris. Le Haut Conseil des musulmans de France a aussi créé un Conseil national des imams. Mais la formation en France de ces religieux, qui, pour la plupart, viennent de l'étranger et ne parlent pas français, reste soumise à des initiatives privées aléatoires.

Le projet de créer à Strasbourg – soit en pays concordataire – un centre national d'études sur l'islam, financé par l'Etat, pourrait renaître. Ce projet est défendu depuis longtemps par des intellectuels musulmans, comme Mohamed Arkoun ou Ali Merad, et un ancien responsable de la faculté de théologie protestante de Strasbourg, Etienne Trocmé. Ministre de l'intérieur, Pierre Joxe avait refusé une telle solution, de crainte de devoir un jour financer un clergé musulman (comme en Alsace les clergés catholique, protestant, juif). Le 22 juillet, M. Arkoun a repris cette proposition devant M. Raoult, qui a manifesté pour elle un vif intérêt.

Yvonne, mère de famille, squatteuse et irréductible révoltée

Jugés « encombrants » par les autorités, des habitants d'une cité de Stains refusent d'être délogés

ILS SONT une dizaine d'adultes et autant d'enfants, réfugiés dans le F5 de Claudia, au deuxième étage d'une tour de la cité du Clos-Saint-Lazare, à Stains (Seine-Saint-Denis). En attente d'un hypothétique relogement. Il manque six enfants plus grands, qui rentreront tout à l'heure du centre aéré. Lundi 5 août, à 7 heures du matin, *la police a investi la cité pour faire* évacuer dix logements. Tous oc*cupés par la famille. Tous squattés,* certains depuis des années. Il a fallu à la hâte réveiller les enfants et emballer les affaires. Yannick s'est retrouvé à la rue avec sa femme et ses trois enfants. Comme Natacha, enceinte, ou encore David et sa famille. Claudia, une autre sœur, mère de neuf enfants qui logent tous dans la cité, a alors ouvert sa porte. On s'est tassés dans les chambres et autour de la table.

Claudia squatte elle aussi, depuis six mois, ce grand F5. Avant, elle en squattait un autre, toujours dans la cité. David est comme elle, enraciné depuis des années au Clos-Saint-Lazare, où il erre de logement en logement. Comme elle, il a fait de la prison. Comme elle, il est *sans emploi* et ne *touche que* le RMI. Quand il est délogé, il se réinstalle dans une tour voisine. Les appartements vides ne manquent pas, dit-il. S'inscrire sur les listes de demandeurs de logement ? *« Inutile quand on est de la famille. A la mairie, ils disent "le clan" »*, affirment les frères et les sœurs. *« Inutile, répète Claudia, ils ne veulent pas entendre parler de nous ; ils ne veulent plus nous voir ici. »*

L'appartement surpeuplé est accueillant, bien décoré, avec une profusion de plantes. *« A la mairie, comme aux HLM,* dit Claudia, *ils n'ont jamais mis les pieds ici. Ils s'imaginent sans doute qu'on mange sur un cageot et que les gosses pissent partout. »* Ce refuge, pourtant, est précaire. Claudia montre une ordonnance en référé, prélude à l'expulsion, datée du 12 juillet. S'il faut partir, elle partira. *« Un nouveau pied-de-biche et un nouveau squat. Que faire d'autre ? »*

Claudia s'acquitte de ses notes d'électricité et de téléphone mais elle n'a jamais payé l'indemnité d'occupation de 3 887 francs mensuels que lui réclame l'office HLM. Car, sans bail, pas d'allocations. *« Avec mes 10 000 francs d'alloc' et l'aide au logement, je peux payer un loyer. Sans aide, impossible,* explique-t-elle. *Et pourquoi payer une indemnité puisqu'on est expulsables ? »* A l'office HLM comme à la mairie de Stains, on met en avant la mauvaise volonté de cette famille encombrante.

> « Avec mes 10 000 francs d'alloc' et l'aide au logement, je peux payer un loyer. Sans aide, impossible. Et pourquoi payer une indemnité puisqu'on est expulsables ? »

Le sous-préfet de Saint-Denis justifie l'expulsion en évoquant une *situation d'exception, « un squat organisé »*. L'office souligne quant à lui qu'une centaine de familles, sur les deux mille deux cents du Clos-Saint-Lazare, font l'objet d'une procédure d'expulsion, *« le plus souvent pour impayés de loyer »*, mais que la plupart sont titulaires d'un bail. Le préfet or*donne rarement le recours à la* force publique, explique-t-on encore, *« surtout quand il y a des enfants en bas âge »*. Combien d'enfants sont concernés cette fois ? Quatre selon la préfecture, dix selon la famille Huriez.

Guy Gérard, directeur de la gérance à l'office, connaît bien l'histoire des Huriez, *« qui squattent depuis vingt ans dans tout le département »*. C'est l'histoire d'une famille cassée mais farouchement solidaire, portée à bout de bras par la grand-mère, Yvonne, cinquante-huit ans, où les générations comme les histoires douloureuses se mêlent. Une histoire qui se raconte par bribes, dans l'appartement de Claudia. Yvonne est introuvable, partie coller des affiches dans la cité *« pour dénoncer les expulsions »*. Car Yvonne est, à sa manière, une révoltée, une militante. Elle avait, il y a plus de vingt ans, eu les honneurs de la presse pour une histoire terrible dont il reste, accrochée au mur du salon de Claudia, une photo jaunie sur papier journal. Le visage d'un enfant, Thierry.

Le 25 septembre 1972, enceinte de son dixième enfant, Yvonne Dheret, qui s'appelait alors Huriez, avait quitté sa maison d'Hirson, dans l'Aisne, entre deux gen*darmes. Condamnée à quatre* mois de prison ferme. Son crime ? Avoir déménagé en emportant un poste de télévision en location sans acquitter sa dette de 2 346 francs. Yvonne Huriez ne s'était pas présentée aux convocations du juge. Le parquet avait ordonné l'exécution de la condamnation. *Les onze enfants étaient* restés seuls dans la petite maison d'Hirson, avec le mari d'Yvonne. Thierry, le fils aîné, n'avait pas supporté. Dans l'espoir de faire libérer sa mère, il avait avalé des somnifères. Il en était mort, sans l'avoir voulu. La sœur aînée, Myriam, l'avait expliqué dans l'édition du 25 décembre 1972 du magazine *Elle*.

Après la mort de l'adolescent, Yvonne avait été rendue à ses enfants mais l'histoire avait fait grand bruit. L'avocat André Curiel, le professeur Roger-Gérard Schwartzenberg, avaient dénoncé dans *Le Monde* la justice de classe et *« la société répressive »*. Les échos de la mort de Thierry avait résonné jusque dans l'enceinte de l'Assemblée nationale, où René Pléven, alors ministre de la justice, avait exprimé sa *« peine »*. Une réforme des condamnations par défaut avait même été entamée.

Cette involontaire célébrité, *couronnée par la sortie d'un livre* aux édition du Seuil, avait été la seule revanche d'Yvonne. On avait ensuite oublié la famille puis reparlé d'elle, un an plus tard, quand le mari, René, avait tiré six coups de fusil sur la gendarmerie d'Hirson. Les années suivantes, Yvonne avait embrassé la cause de tous les réprouvés. Jusqu'à devenir libraire, elle qui n'avait été que dac*tylo le jour, femme de ménage* la nuit, pour nourrir ses onze enfants. Sa *« librairie pour les prolos »*, ouverte en 1978, s'appelait Les Déglings. De plus en plus « anar », un peu gauchiste, toujours en révolte, Yvonne allait mener sa drôle de vie entre une condamnation, en 1978, pour avoir *hébergé une radio libre,* et une grève de la faim, en 1979, pour récupérer deux de ses enfants enlevés par leur père.

Au fil des années, la tribu, enrichie d'une nouvelle génération d'enfants, a fini par se poser à Stains. Le système D et la galère continuent. Récemment délogée de l'appartement de son fils – un squat, encore – Yvonne avait, depuis peu, emménagé dans une chambre meublée. Elle avait aussi, il y a un an, ouvert un petit restaurant *« pour les démunis »* installé dans un rez-de-chaussée de la cité, *« un ancien squat »*, où elle servait des repas à 10 francs. L'office HLM *et la préfecture avaient laissé faire.* Puis l'office avait fini par récupérer le local. Lundi, Yvonne a repris sa croisade.

Christine Garin

Manifestation à Montpellier contre les arrêtés antimendicité

A L'INITIATIVE de la coordination contre l'arrêté municipal antimendicité de Montpellier, un rassemblement devait être organisé, samedi 10 août, dans la ville héraultaise, en présence de responsables des associations Droit au logement (DAL), Droits devant ! et du Comité des sans-logis de Paris. Cette manifestation, placée sous la présidence du professeur Léon Schwartzenberg, devait accueillir des délégations venues de quelques-unes des trente villes où ont été pris de tels arrêtés. Les organisateurs entendaient organiser une *« sieste des allongés »* sur la place de la Comédie, ainsi qu'un pique-nique et une pièce de théâtre dans la rue. Ils souhaitaient aussi, à l'occasion, mettre sur pied un « collectif *national contre les arrêtés antimendicité* ». – *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

■ **IMMIGRATION : le Parti socialiste a demandé au gouvernement,** vendredi 9 août, de *« réexaminer sa position »* sur les expulsions d'immigrés sans papiers. Adeline Hazan, secrétaire nationale aux questions de société du PS, affirme, dans un communiqué, que *« la multiplication des charters ne constitue pas une politique d'immigration digne de la France »*. En outre, le secrétaire général de la CGT, Louis Viannet, devrait se rendre, lundi 12 août, à l'église Saint-Bernard (Paris-18e) soutenir les Africains qui l'occupent depuis le 28 juin.

■ ***JUSTICE :* l'homme d'affaires Pierre Botton,** condamné à cinq ans de prison, dont dix-huit mois avec sursis, pour abus de biens sociaux et *banqueroute par la cour d'appel de Lyon le 10* janvier, s'est désisté de son pourvoi en cassation afin de bénéficier des quatre mois de remise de peine prévus par le décret de grâce *présidentielle du 14 juillet.* M. Botton est incarcéré à Grasse (Alpes-Maritimes).

■ **L'animateur Guy Lux, poursuivi pour fraude fiscale,** a été condamné à quinze mois d'emprisonnement avec sursis et 100 000 francs d'amende, vendredi 9 août, par le tribunal correctionnel de Pontoise (Val-d'Oise). Le ministère public avait requis une peine de vingt mois avec sursis et une amende du même montant.

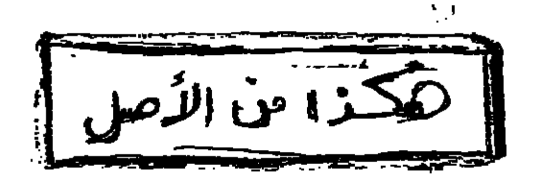
■ ***INSOLITE :* des milliers d'objets ramassés sur les plages de la côte d'Albâtre,** de la dent de baleine aux maillots de bain en passant par une poignée de cercueil, *des bouteilles en plastique* et des vestiges *de la* seconde guerre mondiale, sont exposés au « musée » de Pourville, près de Dieppe (Seine-Maritime). Philippe Danger, employé de la ville, *ramasse* depuis une quinzaine d'années tout ce qu'il trouve sur les plages.

CORRESPONDANCE

Une lettre de Jean-Marie Le Pen

A la suite de la publication d'une brève, dans nos éditions du 25 juillet, M. Le Pen, président du Front national, nous a adressé la lettre suivante :

Dans votre numéro du 25 juillet 1996, vous écrivez : *« Drogues : un militant du Front national, qui s'était présenté sur une liste du FN à Apt (Vaucluse) lors des dernières élections municipales, a été condamné à deux ans de prison pour trafic de drogue. »* Ces informations sont inexactes : 1) L'individu dont il est question n'est ni militant ni adhérent du Front national. 2) La liste sur laquelle il figurait n'était pas FN mais « divers droite ». *Celle-ci s'était d'ailleurs* désistée au second tour pour la liste RPR-UDF, ce qui était contraire à nos consignes de vote.



هكذا من الأصل

HORIZONS

PORTRAIT

Anna, 27 ans, cinéaste et néo-zélandaise

NOUVELLES VAGUES

Une série de portraits qui jalonnent les continents pour décrire la jeunesse du monde

Lundi (daté mardi) : Jakes, 22 ans, étudiant et basque espagnol

Ce qu'elle préfère, c'est raconter des histoires. Pour rire. Pour créer. Peut-être est-ce là, dans le Pacifique sud, aussi loin du reste du monde, qu'on peut encore faire du neuf

EN photo, Anna a l'air bien calme, rangée, comme il faut... Dans la vie elle est drôle, inattendue et désordonnée. Cet après-midi-là, son bureau – une grande salle carrée, type ancien entrepôt réhabilité – est vide. Il y a un coin pour le chef de l'agence, un coin pour un autre réalisateur et, ici, la table d'Anna, en bois foncé comme les autres, qui regarde vers deux imposants écrans de télévision pendus au plafond. Cela ne fait que quelques semaines qu'elle a rejoint la filiale d'une des plus grandes agences de production de films publicitaires du monde, Yellow River Network, à Sydney. Aujourd'hui, elle attend de savoir si sa proposition de film publicitaire pour un « rafraîchisseur d'haleine » va être retenue. Pas d'horaires, un bureau sans cloison, un patron-femme qui vous respecte et que l'on appelle par son prénom, une expérience professionnelle en accord avec ses ambitions, Anna pense que ce job-là est en or.

A quelques pas, dans le seul bon café du pâté de maison, l'allure des clients annonce leur penchant : artistes en tous arts ou simples contemplatifs « branchés mode ». Il est vrai que Paddington, le quartier des créateurs de couture et des homosexuels militants de la capitale australienne, est au bout de la rue. Et Paddington dicte son style à la jeunesse dorée. C'est le quartier du célèbre mannequin Kate Fisher, emblème tristement parfait de la mythique *« insouciance à l'américaine »* de la nouvelle génération. Il y a, c'est vrai, un culte de l'apparence dans ce quartier de Sydney. Cela renforce l'idée, répandue en particulier par diverses séries télévisées australiennes, que les jeunes de Sydney auraient des vies oisives et superficielles, parfois épicées par de dangereux voyages chimiques.

Anna ne s'encombre pas des règles non dites qui règnent autour d'elle. Ce qu'elle trouve fabuleux à Sydney, elle la Néo-Zélandaise, c'est le « multiculturalisme », la cohabitation de cultures différentes qui résistent à l'assimilation par la culture anglo-saxonne dominante. Ici, chaque immigrant est invité à conserver ses habitudes, qu'elles soient alimentaires ou sociales.

Juste couverte d'une chemise en jean alors que le soleil ne chauffe plus la terrasse du café depuis longtemps et que le vent de l'hiver austral a rougi la peau anglaise de son joli visage, elle glisse au passage : *« Pour une Néo-Zélandaise, là, il ne fait pas vraiment froid. »* Puis elle explique ce que le *« Profiter de la vie »*, devise de l'Australie hédoniste, veut dire pour elle. Elle était encore petite quand on lui a expliqué que l'un de ses quatre frères allait mourir dans trois mois. Trois mois, qui durèrent plusieurs années, au cours desquels les parents et les cinq autres enfants de la famille Reeves eurent pour objectif de *« se donner du bon temps » : « Mon père a fait construire une piscine et il nous a tous emmenés en voyage dans l'île du Sud »*, se souvient Anna. Aujourd'hui ses trois grands frères font carrière avec succès, conformément à l'exemple rigoureux montré par leur père avocat. Quentin est médecin à Sydney, Sean est avocat spécialisé à Auckland, et Nicolas gère un *resort* à Rarotonga, la principale des îles Cook. Les filles en revanche, Anna et sa petite sœur Charlotte, ont suivi des sentiers plus escarpés, à la manière de la mère, une artiste dans l'âme, qui, en dépit d'un diplôme des beaux-arts empoché au défi des traditions de l'époque, a finalement toujours donné à la vie familiale une place prioritaire. *« Ma mère m'a toujours dit qu'une fille devait avoir un métier, mais elle, elle était là, d'abord et avant tout, pour mon père et pour nous »*, explique Anna, qui semble avoir déjà tiré quelques leçons de tout cela. Elle sait par exemple qu'elle veut réaliser son premier long métrage avant d'avoir un enfant.

DEPUIS toujours, son passe-temps favori est de *« raconter des histoires » : « Cela ne coûte rien et cela fait rire tout le monde, qu'est-ce que tu peux demander de mieux ? »*, commente-t-elle. De huit à dix-huit ans, elle pratique donc les sessions de *Speech and drama*, sorte de leçons particulières de théâtre et d'expression orale, avant de devenir professeur à son tour, après avoir passé le concours du Trinity College of London.

Mais Anna commence à étouffer un peu dans sa petite ville de 40 000 habitants. Elle décide, après son bac, d'apprendre l'allemand et le français à l'université d'Auckland, avec, en tête, de voyager. L'« O.E. », l'« *expérience* outre-mer » héritée de l'Angleterre, est en effet une tradition respectée depuis des générations par tous les jeunes Néo-Zélandais qui peuvent se le permettre. A dix-neuf ans, c'est au Japon plutôt qu'en Europe qu'Anna part. Elle y retrouve son petit ami : *« Mon père disait à ceux qui lui demandaient des nouvelles que j'étudiais chez un oncle. En fait, je vivais avec mon copain et chantais la nuit dans un cabaret pour gagner de l'argent. Il le savait, mais pour lui c'était simplement inconcevable. »* Affranchie du joug paternel, elle poursuit, après un an au Japon, sa route jusqu'en France où elle devient « jeune fille au pair » pour une famille de Grenoble. *« La première chose qui m'a impressionnée, c'est la population de la France, c'est énorme ! »*, dit-elle en français avec l'accent de Jane Birkin ; *« Je me suis sentie tellement libre, libre de faire ou d'être ce que je voulais, ce que je voudrais. C'est là aussi que j'ai commencé à aller au cinéma. En France n'importe qui a un avis sur les films qui sortent. A New Plymouth, je n'aurais jamais dit, même pensé dire, en public : "J'aimerais être réalisatrice de cinéma." On me serait tombé dessus ! »*

Et c'est ainsi que, s'étant découvert une passion – le cinéma –, une confiance en elle insoupçonnée, et un petit ami français qui est devenu un mari depuis, elle décide de rentrer finir ses études commencées à Auckland. Revenir d'Europe à Auckland (qui est la plus grande ville de Nouvelle-Zélande avec un petit million d'habitants) fut pour Anna un choc. Elle ne se fit plus comme amis que des étrangers ou des jeunes ayant, comme elle, voyagé. Elle n'avait plus grand-chose en commun avec les Néo-Zélandais « normaux ». Après un an d'études de langues et un an de formation plus technique au cinéma, elle est acceptée à l'Australian Film Television and Radio School, à Sydney, dont la réputation est internationale. Depuis, la distance entre elle et le peloton de sa génération s'est encore creusé. Sans regret : *« Je ne vois plus que des gens que j'aime bien. Donc c'est très facile d'oublier ce que deviennent les autres. »*

SELON une étude publiée récemment en Nouvelle-Zélande, 40 % des jeunes de moins de vingt ans se saoulent au moins une fois par semaine. La télévision est le loisir préféré d'une énorme majorité (70 %) des jeunes « kiwis » (mot par lequel les Néo-Zélandais parlent d'eux-mêmes) et le taux de suicide parmi les adolescents est le plus haut des pays de l'OCDE. Etonnant contraste entre l'image pure d'un pays de glaciers et de forêts millénaires et la grisaille dans laquelle semble patauger une partie de sa jeune génération. Deux films néo-zélandais ont été récemment projetés dans le monde entier. L'un comme l'autre, *Heavenly Creatures* et *Once Were Warriors*, ne faisaient-ils pas montre d'une violence peu commune ? D'après Jonathan Dennis, le « Monsieur Cinéma » du pays, c'est une simple coïncidence et cela n'indique pas de *crise particulière dans le pays. Lui* qui voyage d'un festival de cinéma à l'autre (San Francisco, Cannes, Venise, Berlin...) est convaincu que la Nouvelle-Zélande est un pays pour créateurs, tous domaines confondus. Il surveille avec intérêt l'émergence de jeunes talents. *« Anna Reeves fait partie d'une nouvelle génération extrêmement prometteuse »*, commente-t-il. Cette année, par exemple, la Nouvelle-Zélande a produit sept films, et c'est un record.

Relancé dans les années 70, sous l'impulsion de quelques excellents réalisateurs (Peter Weir, George Miller, Bruce Beresford...), et soutenu par une nouvelle institution vouée à promouvoir les créations nationales (The Australian Film Corporation) le cinéma australien a considérablement stimulé le cinéma néo-zélandais, en hibernation depuis plusieurs décennies. *« Aujourd'hui, être une réalisatrice néo-zélandaise ou australienne cela sonne bien »*, confirme Paul Thompson, directeur de la section film de la célèbre école de Sydney. Faut-il rappeler la Palme d'or de Cannes pour *La Leçon de piano* de Jane Campion, Néo-Zélandaise vivant en Australie, ou la Caméra d'or attribuée cette année sur la Croisette à *Love Serenade*, de l'Australienne Shirley Barrett ?

Paul Thompson, qui est par ailleurs dramaturge et professeur de scénario, voit ses élèves sortir de l'école du film de Sydney de plus en plus confiants. Comme si le complexe dû à l'éloignement des grands foyers culturels de la planète était peu à peu comblé par la conviction qu'ici, si loin du reste du monde, on peut encore créer du neuf, créer tout court. Après avoir passé trois mois à la Femis (Institut d'enseignement et de formation aux métiers de l'image et du son, l'école de cinéma qui a remplacé l'IDHEC) à Paris, Anna n'a d'ailleurs pas l'impression d'être moins bien entourée ou située *« down under »*, comme disent les Australiens et les Néo-Zélandais pour définir leur place sur une mappemonde.

L*A Vie en rose (sic)*, son premier court-métrage (7 minutes), bien que réalisé avec un budget minimaliste de quelques milliers de francs, a été primé, entre autres prix, de la Plaque d'or au Festival de Chicago. Son second court-métrage, *The Imploding Self* (14 minutes), budget de 350 000 francs, a été sélectionné pour le Festival de Venise. Il a aussi été montré en Espagne et à Toronto. Son long-métrage enfin, qui n'a pas encore de titre, coûterait environ 3 millions de dollars à produire et ne serait sans doute pas montré avant un ou deux ans. En attendant de trouver le bon producteur et le montage financier *ad hoc*, Anna espère pouvoir produire un troisième court-métrage, *L'Antichambre*...

Sur le plan personnel, en revanche, Anna n'a pas de problème financier. Son mari, l'ex-étudiant de Grenoble, a *« décidé de gagner de l'argent »*. Il est *trader* pour une banque australienne. Le couple franco-kiwi vit dans un appartement au bord de la plage de Balmoral, la belle petite anse de sable jaune qui, dessinée en creux face à la sortie de la baie de Sydney, regarde chaque matin le soleil se lever sur la mer de Tasmanie. C'est en ferry que Frédéric va au bureau puisqu'il doit rejoindre le centre des affaires qui se trouve sur la rive sud de Sydney. Anna, elle, n'ayant pas vraiment d'horaires ni de destination fixe, se déplace dans une petite voiture bleu clair, un peu défoncée.

« Un jour on m'a dit : avoir du talent au cinéma, c'est bien choisir les gens qui t'entourent. Mais, en fait, c'est avoir du talent dans la vie, de bien choisir ceux qui nous entourent, non ? » Là-dessus, la petite voiture d'Anna fait un demi-tour plein d'audace devant un bus qui arrive en sens unique. Comme au cinéma.

Florence de Changy

Dessin : Serguei

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Aldwy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde ».
Association Hubert Beuve-Méry. Société anonyme des lecteurs du Monde,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

SIÈGE SOCIAL : 21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS-CEDEX 05
Tél. : (1) 42-17-20-00. Télécopieur : (1) 42-17-21-21. Télex : 206 806 F

OTAN : les risques de l'élargissement à l'Est

Suite de la première page

Les raisons en seront diverses : manque de maturité démocratique pour certains, proximité (géographique ou historique) de la Russie pour d'autres, qui ferait apparaître leur entrée dans l'OTAN comme une véritable provocation à l'égard de Moscou.

Toutefois, si l'OTAN est supposée apporter un surcroît de sécurité à ses membres, est-ce à dire que les pays d'Europe centrale et orientale restant – même provisoirement – en dehors seront estampillés comme zone de moindre sécurité, voire désignés aux convoitises du grand frère russe, puisque les Occidentaux auront d'une certaine manière, par un élargissement discriminatoire, indiqué que leur solidarité ne s'étendait pas nécessairement à ces pays-là ? On pense d'abord aux Etats baltes, dont tout le monde s'accorde pour dire à la fois qu'ils sont les plus vulnérables aux pressions russes et qu'il serait insupportable pour le Kremlin qu'ils soient parmi les premiers nouveaux membres de l'OTAN.

ADHÉSION À L'UE

Pour échapper à ce paradoxe, un chercheur de la Rand Corporation, Ronald Asmus, propose que la sécurité des Baltes soit assurée par l'Union européenne, organisation économique voire politique, mais pas militaire, et non par l'OTAN. L'adhésion rapide des Etats baltes à l'UE ne serait pas perçue par les Russes comme une provocation tout en manifestant l'appartenance de ces peuples au monde occidental, leur garantissant stabilité et sécurité, si l'on part du principe qu'une certaine solidarité, même tacite, au-delà des simples intérêts économiques, lie les membres de l'UE.

Ce raisonnement repose sur une complémentarité de l'OTAN et de l'UE ; dans cette hypothèse, la sécurité et la stabilité du Vieux Continent seraient assurées par le maillage de différents réseaux. Une telle conception se heurte toutefois à plusieurs obstacles. Les deux institutions – OTAN et UE – ne sont pas de même nature et la sécurité des Européens dépend en dernier ressort de l'organisation atlantique, puisque les moins atlantistes d'entre eux admettent aujourd'hui que l'« identité européenne de défense », si elle voit jamais le jour, ne peut se développer qu'à l'intérieur de l'OTAN.

Richard Hunter, ambassadeur des Etats-Unis auprès de l'OTAN, a répété à un récent forum du CEPS (Center for European Policy Studies), tenu au Lichtenstein, qu'« *il ne doit y avoir aucun linkage entre élargissement de l'OTAN et élargissement de l'Union européenne* » ; il n'en reste pas moins que les garanties de sécurité contenues dans le traité de l'UEO (Union de l'Europe occidentale, appelée à devenir le « bras armé » de l'UE) n'ont de sens qu'avec la réassurance de l'OTAN, donc des Etats-Unis.

De plus, l'idée d'une complémentarité entre une organisation par vocation militaire et une autre essentiellement économique ne tient pas compte du fait, souligné aussi au forum du CEPS, que les pays les plus importants du point de vue de la sécurité ne remplissent pas les critères économiques d'adhésion à l'UE, tandis que les plus avancés économiquement ne sont pas nécessairement les plus sensibles stratégiquement...

LA QUESTION DES PAYS BALTES

Enfin, les limites de la complémentarité sautent aux yeux si l'on regarde la liste des Etats les mieux placés pour adhérer rapidement à l'OTAN et à l'UE. On y retrouve toujours les mêmes, le groupe de Visegrad – la Pologne, la République tchèque, la Hongrie, moins la Slovaquie que le chancelier Kohl vient officiellement de rabrouer – auquel s'ajoute sans doute la Slovénie. La question des pays baltes reste entière. Quant à la Bulgarie et à la Roumanie, toutes deux associées à l'UE, elles passent à travers les mailles de tous les filets. Le verdict ne sera pas prononcé aussi brutalement. Du côté de l'Union européenne les négociations s'ouvriront en même temps avec tous les pays associés ; leur rythme et leur conclusion varieront. Du côté de l'OTAN, après les premières intégrations, la porte restera ouverte sans précision de dates. Ces divers artifices ne changeront rien à la réalité d'une Europe centrale elle aussi à plusieurs vitesses.

Comme, dans le même temps, des accords stratégiques devront être passés avec la Russie et l'Ukraine, qui n'ont pas vocation, à moyen terme, à entrer ni dans l'OTAN ni dans l'UE, la question du statut des pays d'Europe centrale, condamnés encore longtemps à faire antichambre, se posera avec une acuité particulière. Si l'intégration dans les structures occidentales des pays qui ont le mieux saisi les chances du post-communisme promet d'être délicate et coûteuse, le plus difficile sera encore de gérer la non-intégration.

Daniel Vernet

RECTIFICATIF

CINÉMA ESPAGNOL

Contrairement à ce qui était indiqué dans *Le Monde* du 7 août, Fernando Trueba n'est pas le premier cinéaste espagnol à avoir reçu l'Oscar du meilleur film étranger (pour *Belle Epoque*, en 1994). Cette récompense avait auparavant été attribuée à José Luis Garci pour *Volver a empezar*, en 1983.

Le Monde

ÉDITORIAL

Triste Russie

L'INAUGURATION du second mandat de Boris Eltsine, vendredi 9 août au Kremlin, alors que les indépendantistes tchétchènes narguaient l'armada russe à Grozny, faisait penser au mot de Pouchkine à propos des *Ames mortes* de Gogol : « *Dieu, que notre Russie est triste !* » Le cadre du palais des Congrès, construit par Khrouchtchev pour accueillir les assemblées du Parti communiste, le cérémonial figé, l'attitude empruntée du héros de la fête, tout rappelait le soviétisme, auquel les uniformes rétro des gardes présidentiels et la soutane du patriarche Alexis II ajoutaient un air d'ancien régime. Et ce n'est pas la présence dans l'assistance d'ex-membres du bureau politique du PCUS dans les années 70, même convertis aux rites de la démocratie présidentielle, qui démentait l'atmosphère de brejnévisme finissant.

Boris Eltsine est malade et la Russie avec lui. Sa victoire, le 3 juillet, au second tour de l'élection présidentielle, censée marquer le triomphe définitif de la démocratie et de l'économie de marché sur le communisme, de la stabilité sur le revanchisme et l'aventure, a ouvert de nouvelles incertitudes. Alors que les difficultés de toutes sortes s'accumulent, le président, dont on dit officiellement qu'il part se reposer pendant deux mois, ne paraît pas en état de gouverner. Certes, il a opté pour la continuité en reconduisant Viktor Tchernomyrdine au poste de premier ministre. Ce dernier rassure les Occidentaux – on se demande bien pourquoi – et les « nouveaux Russes », en tant que représentant du complexe énergétique qui procure 30 % du PNB et des milliards de dollars, pas tous consacrés au bien-être général. Mais la popularité de M. Tchernomyrdine est extrêmement faible dans l'opinion russe.

Le retour dans l'entourage présidentiel d'Anatoli Tchoubaïs, le « père des privatisations », est aussi une garantie que la politique économique libérale sera poursuivie. Mais celle-ci est insuffisante pour remettre en route l'appareil de production, créer un véritable marché quand la majorité des entreprises sont en cessation de paiement, payer les salaires, faire rentrer les impôts... Et remplacer le mélange d'arbitraire et de chaos qui règne actuellement en Russie par les prémices d'un Etat de droit.

Sur toutes ces questions, le pouvoir eltsinien est depuis longtemps à court d'idées ; de même a-t-il manqué les occasions de régler, sans perdre la face, le conflit tchétchène qui le ronge, lui coûte cher et le déshonore. La nomination du général Lebed comme représentant du président en Tchétchénie est une tentative désespérée de sortir du guêpier... et un cadeau empoisonné pour celui qui ne cache pas ses ambitions présidentielles.

Le temps des grands élans et des brusques intuitions qui avaient poussé Boris Eltsine à rallier le camp des démocrates pour arracher le pouvoir à Mikhaïl Gorbatchev et signer la mort du communisme est passé. Sans projet, le président navigue à vue entre les différents clans qui se disputent ses faveurs et se placent pour la succession. C'est aussi une caractéristique des fins de règne.

AU COURRIER DU MONDE

LE SALUT D'UN OFFICIER ALLEMAND

Je suis un médecin français juif. Au tout début de juin 1942, j'étais à Paris, sous l'occupation allemande. J'ai donc porté l'étoile jaune, comme m'y contraignaient les lois de Vichy.

Un après-midi, vers trois heures, avenue Kléber, alors que je sortais de la librairie Au sans pareil, où j'avais un abonnement de lecture, j'ai aperçu un officier allemand. Il marchait dans ma direction. Arrivé à ma hauteur, il a fait le salut militaire. Puis, il a poursuivi son chemin. J'ai regardé autour de moi : l'avenue était déserte ! Cet événement m'a bouleversé. Et je me suis longtemps interrogé sur la signification de ce geste.

Aujourd'hui, j'ai quatre-vingt onze ans. Plus de cinquante ans après, j'ai relaté cet épisode, dans une brève histoire de ma vie que j'ai écrite à l'intention de mes enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants. De bouche à oreille, l'anecdote a fait le tour de la famille jusqu'à ce jour d'avril dernier, où un de mes petits-neveux m'a appelé. Mon histoire lui évoquait un passage du *Journal Parisien* d'Ernst Jünger, grand écrivain allemand, héros de la guerre de 14, affecté à Paris, en juin 1942, comme officier dans la Wehrmacht. J'ai aussitôt pris connaissance de ce journal.

C'est ainsi que le 7 juin 1942, il écrit : « *J'ai croisé pour la première fois, rue Royale, un groupe de trois jeunes filles qui portaient l'étoile jaune,... et je me suis immédiatement senti gêné de porter l'uniforme.* » Après cette lecture, j'ai eu envie de raconter mon histoire à Ernst Jünger. M'étant assuré qu'il était encore en vie, j'ai prié son éditeur de la traduction française, Christian Bourgois, de bien vouloir lui transmettre une lettre. Il l'a fait avec diligence, tout en me prévenant qu'Ernst Jünger était un monsieur de cent un ans, qui recevait beaucoup de courrier !

Je ne m'attendais donc guère à une réponse, quand, il y a quelques semaines, j'ai reçu une carte d'Ernst Jünger, écrite en français. J'y apprends que l'officier allemand qui m'avait salué, il y a cinquante-quatre ans, avenue Kléber, c'était lui ! Voici le texte même de sa réponse : « *Cher Monsieur, Vous m'avez vu rentrer dans la librairie de Madame Cardot, amie à moi (juive), avenue Kléber. Bien à vous, Ernst Jünger. P.S. : J'ai toujours salué "l'Etoile".* »

Aujourd'hui je suis très heureux de pouvoir saluer à mon tour celui qui, en cette période noire, m'avait redonné, un instant, espoir en l'Homme.

Georges Sée,
Paris

POUR LE CONTRÔLE ANTIDOPAGE

En tant que médecin du Tour de France de 1971 à 1981, je connais le dopage et ses problèmes. L'article de M. Halphen (*Le Monde* du 18 juillet) m'est donc apparu surprenant. L'auteur semble être frappé d'amnésie : a-t-il oublié les défaillances spectaculaires de Mallejac, Kubler, le décès de Simpson, l'abandon d'équipes entières comme à Luchon sous le prétexte d'« *intoxication alimentaire* », les auto-injections, intramusculaires et intraveineuses, au vu et au su de tout le monde, même pendant la course ? Ces situations parfois insoutenables, le contrôle antidopage les a fait disparaître et le « *risque immédiat* » lié à la prise d'amphétamines et de drogues apparentées a cessé.

En ce qui concerne l'administration d'autres drogues, type anabolisants et corticoïdes, faisant courir un « *risque retardé* », la lutte antidopage est moins efficace – pour de nombreuses raisons –, mais la multiplication des contrôles inopinés en a bien diminué la fréquence. En atteste la régression des performances chez les lanceurs, les haltérophiles, etc. Quant aux nouvelles drogues, type hormones de croissance, érythropoïétine, elles ne seront recherchées et retrouvées que si l'on s'en donne les moyens.

C'est en prenant des mesures répressives encore plus sévères jointes à des méthodes de recherche de plus en plus sophistiquées (malheureusement très onéreuses) que l'on parviendra peut-être à éradiquer ce cancer et stopper cette infernale course-poursuite. Faut-il rappeler que le contrôle antidopage a d'abord été créé pour préserver la santé du sportif et plus accessoirement l'éthique sportive ?

Docteur Ph. Miserez,
Paris

RÉPONSE À ROBERT REDEKER

J'ai lu l'article de Robert Redeker « Qu'est-ce qu'un collé au bac » ». Je suis aussi professeur, non de philosophie, mais de discipline technique. Je suis en désaccord profond avec le point de vue exprimé, pour une raison essentielle à mes yeux : la responsabilité du professeur et sa liberté, quoi qu'on dise, d'attribuer une note en fonction de critères qui doivent être partagés par l'ensemble des professeurs de sa discipline.

M. Redeker est libre d'attribuer une note imméritée, d'un point de vue pédagogique, à une candidate en difficulté. Mais il en prend la responsabilité pleine et entière et prend le risque de tout mélanger, et ainsi, de dévaluer cet examen qui a le grand mérite de fixer un but à tous les élèves, en particulier ceux qui ont des difficultés.

Bertrand Dupont,
Aix-en-Provence

LE TERRORISME INJUSTIFIABLE DE L'ETA

Les récents attentats de l'ETA visent à nous dissuader de passer nos vacances en Espagne. Pourtant, l'Espagne d'aujourd'hui est comparativement bien plus respectueuse des droits de l'homme que, par exemple, son grand voisin français. Le Pays basque espagnol jouit d'une autonomie interne complète avec son propre Parlement, son gouvernement régional, sa propre police, sa télévision régionale entièrement en langue basque, son statut linguistique qui fait du basque une des langues officielles de l'Espagne, ses écoles où le basque est désormais langue d'enseignement.

Un statut de liberté linguistique comparable à celui du Québec, et à faire pâlir d'envie les Basques français, les Bretons, les Corses, les Alsaciens qui, eux, n'ont rien de tout cela et dont les langues et cultures restent menacées d'extinction par éradication scolaire dès la maternelle.

Certes, la dictature franquiste, avec son corollaire propre à tous les fascismes, la mise au pas des régions allophones par l'assimilation forcenée des enfants basques dès l'école maternelle, a engendré bien des traumatismes, et moins de 50 % des enfants basques peuvent encore parler la langue de leurs parents. Mais aujourd'hui, les jeunes Basques se réapproprient leur langue, que l'Etat central a essayé d'assassiner. La violence aveugle de l'ETA en Espagne est donc parfaitement injustifiable.

Marc Wagner,
Lingolsheim (Bas-Rhin)

L'imposture olympique *par Michel Caillat*

LA mythologie olympique a la peau dure. Jean Durry en fournit une belle illustration dans un article (*Le Monde* du 3 août) où il joue à merveille le rôle de l'anesthésiste-réanimateur de la « *grande fête universelle* » rongée jusqu'à l'os par les contradictions d'un système à bout de souffle. Porte-parole de la voix dominante et largement majoritaire (la pensée unique), M. Durry s'emploie dans un premier temps à circonscrire le débat en fixant les règles du dialogue sérieux et constructif. Car le consensus ne doit pas seulement porter sur les valeurs du sport (qu'il est pourtant grand temps de mettre en question) mais aussi sur le champ de la discussion. En passant rapidement sur les causes de la commercialisation, du dopage, de la violence, de la tricherie, de la politisation, les « *gardiens du sommeil existant* » (Guy Debord) proposent une pseudo-vérité critique à l'intérieur d'un système global non critiqué. Le sport reste ainsi intouchable car impensé.

Sur le terrain qu'il a lui-même balisé, M. Durry ne convainc pas. Le sport est culture au sens ethnologique du terme, c'est-à-dire en tant que mœurs d'une population à un moment historique donné. Mais pris dans le sens général du développement harmonieux du corps et de l'esprit de l'homme, et notamment de son sens critique et de la qualité de son jugement, le sport n'est pas, à l'évidence, une culture ou ne peut l'être que dans le cadre de la PPCC (plus petite commune culture) dont parlait Jean Baudrillard dans *La Société de consommation*. Celle-là même dont les champions se font aujourd'hui, par publicité interposée, les propagandistes les plus acharnés.

En quoi le principe de la compétition permanente, de l'affrontement généralisé et du rendement corporel est-il culturel ? En quoi l'idéologie du progrès linéaire, de la quantification incessante et de la mesure obsessionnelle se rapporte-t-elle à un champ (celui de l'imagination) où l'idée de progrès se dresse avec une « *absurdité gigantesque* » (Baudelaire) ? A l'opposé de l'art, le sport s'est donné une institution monolithique, un territoire normé et normalisé où le participant ne crée pas le code de sa pratique. Dans le champ artistique, qui est loin d'être exempt de reproches (le stakhanovisme des « *virtuoses* » effraie dans tout domaine), la transgression de la règle fait partie de l'institution. Les querelles d'école et de style sont légion en peinture, musique, littérature, etc. Jean Cassou disait : « *Un artiste valable et vivant se détache de la société, en répudie les poncifs et pratique son art comme il l'entend.* »

Le sport est création, nous dit-on. Création de quoi ? De plus-value sans aucun doute mais pour le reste ? L'histoire du sport est celle des records, des noms légendaires, des tableaux de médailles, rien de plus. Beethoven a fait une œuvre, Michael Johnson une performance, par définition évanescente. C'était beau, nous dit-on. Beau comme un incendie de forêt ravageant les calanques méditerranéennes, beau comme une corrida d'El Cordobès filmée par Léni Riefenstahl. L'art transcende l'histoire, le sportif marque l'instant ; l'artiste conteste l'ordre social, le sportif l'entérine. Lié aux institutions sécuritaires (la police, l'armée), le sport est l'enfant chéri des pouvoirs et principalement des Etats totalitaires. Le sport n'a jamais eu son Rushdie ou son Victor Jarra.

Martelé pendant deux semaines par une presse neuroleptique, et principalement par une télévision en état de connivence permanent avec le pouvoir sportif en place, le discours olympique a alimenté l'illusion, les croyances fidéistes et les préjugés irrationnels. L'idéologie sportive étant une idéologie privative d'histoire, on nous a fait croire que les Jeux d'Atlanta représentaient quelque chose de nouveau et d'intolérable sur le plan de la mercantilisation. C'est oublier d'abord que les Jeux de 1900, 1904, 1908 se sont déroulés dans le cadre de foires-expositions, hauts lieux de l'accumulation de marchandises.

C'est oublier ensuite que les Jeux de 1984 à Los Angeles ont été confiés à un comité privé dirigé par le président d'une grande entreprise de voyages, Peter Ueberroth, qui avait énoncé clairement l'objectif de ces premiers vrais jeux privés : « *En faire une vitrine de la libre-entreprise et du capitalisme.* » C'est oublier encore que le CIO (Comité international olympique) est une véritable multinationale qui ne cherche plus, sous la houlette de l'ancien franquiste Juan Antonio Samaranch, à dissimuler l'emprise totale du capital sur le sport.

C'est oublier enfin et surtout que, dans une société du profit, extraire une seule de ses institutions à la loi dominante n'est pas sérieusement pensable. Le sport ne peut se soustraire à ses fondements économiques. A Atlanta, une dimension supplémentaire a été atteinte dans la commercialisation outrancière des Jeux olympiques. La différence est de degré, pas de nature. Dès le rétablissement des Jeux, en 1894, Pierre de Coubertin avait conscience du danger en parlant de l'argent comme du « *grand corrupteur* », de « *l'éternel ennemi* ».

Aristocrate, penseur politique, réformateur social, colonialiste, sexiste et raciste à ses heures, mais surtout rénovateur d'une « *idée* » qui en fait le chantre du spiritualisme propre à la pensée la plus conservatrice, Pierre de Coubertin sert toujours de référence idéologique suprême. On l'a bien vu pendant ces quinze jours au cours desquels l'espace médiatique a été totalement occupé par l'imposture olympique. Quinze jours de délire nationaliste pour célébrer à la fois la plus puissante religion universelle (l'opium de tous les peuples) et le spectacle grandiose de l'obscénité marchande.

***Michel Caillat** est professeur et membre du Mouvement critique de sociologie du sport (11, impasse Dauphine, 45100 Orléans).*

FRAUDES Dieter Vogel, président du directoire du groupe allemand Thyssen, ainsi que cinq autres dirigeants de la firme, a été inculpé, vendredi 9 août, d'escroquerie au détriment de la Treuhandanstalt, l'office chargé des privatisations en Allemagne de l'Est, aujourd'hui disparu. Dieter Vogel a été remis en liberté contre le paiement d'une caution. ● LA JUSTICE allemande soupçonne Thyssen d'avoir escroqué la Treuhand de 73 millions de deutschemarks (250 millions de francs), lors de la liquidation d'une société de négoce d'acier de l'ex-RDA, la Metallurgiehandel. ● THYSSEN s'est insurgé contre ces inculpations, qu'il juge *« incompréhensibles »*. ● LA PRIVATISATION des combinats de l'ex-Allemagne de l'Est a donné lieu à plusieurs détournements. ● LES AFFAIRES mettant en cause des patrons se multiplient en Allemagne.

Le patron du groupe allemand Thyssen est inculpé d'escroquerie

La justice reproche à la firme d'avoir détourné 73 millions de deutschemarks au détriment de l'organisme chargé des privatisations dans l'ex-Allemagne de l'Est. La liquidation des anciens conglomérats a donné lieu à plusieurs malversations

COLOGNE
correspondance

Le groupe allemand Thyssen, à son tour, doit rendre compte devant la justice de son engagement dans les Länder est-allemands. Entre jeudi 8 et vendredi 9 août, le parquet de Berlin a procédé à une série d'inculpations pour escroqueries, dont celle de Dieter Vogel, président du directoire de Thyssen, dans le cadre d'une affaire opposant le géant industriel de Düsseldorf à la Treuhandanstalt, l'office public chargé des privatisations des combinats est-allemands. Les inculpés ont fait l'objet d'un mandat d'arrêt mais ils ont été laissés en liberté, à l'exception de l'un d'eux, vendredi 9 août, contre le versement d'importantes cautions. Le parquet de Berlin a en outre procédé vendredi à une nouvelle perquisition au siège de Thyssen à Düsseldorf.

La justice soupçonne Thyssen, via sa filiale Thyssen Handelsunion (THU) dirigée pendant dix ans par Dieter Vogel, d'avoir escroqué la Treuhand, qui lui avait confié la liquidation d'une société de négoce d'acier de l'ex-RDA, la Metallurgiehandel. La fraude représenterait un montant record de 73 millions de deutschemarks (250 millions de francs) : THU aurait surfacturé à la Treuhand, dissoute entre-temps, des frais de formation des salariés pour un total de 37,8 millions de deutschemarks ; les 35,2 millions restants proviendraient de malversations comptables opérées dans le bilan de la société en liquidation. Outre le patron de Thyssen, neuf autres personnes ont été inculpées : six dirigeants de THU, dont trois membres du directoire, et trois dirigeants de la Metallurgiehandel.

Thyssen a vivement réagi à une affaire qui est déjà considérée comme le plus gros scandale de cette nature depuis l'unification allemande. Le dossier, qui avait déjà donné lieu à enquête puis avait été classé en octobre 1993, a été réouvert en mai 1996. Le groupe estime qu'il ne contiendrait aucun élément nouveau. Un porte-parole de la firme a jugé *« incompréhensible »* la procédure utilisée par la justice allemande, justifiée selon lui lorsque les personnes concernées risquent de fuir au-delà des frontières. La plupart des inculpés, dont Dieter Vogel, auraient interrompu leurs vacances à l'étranger à la suite des mandats d'arrêt lancés contre eux, a tenu à préciser le groupe, qui entend s'opposer, par tous les moyens juridiques, à la mise en cause de ses dirigeants. Les cautions versées seraient comprises entre 300 000 et 2,5 millions de deutschemarks.

ESCALADE

Cet épisode spectaculaire marque une escalade dans les tumultueuses relations entre le groupe et la Treuhand, puis son successeur, la BvS. En 1995, Thyssen a dû rembourser 86 millions de deutschemarks à la BvS après une procédure d'arbitrage. Aujourd'hui, c'est l'image et la crédibilité de Dieter Vogel qui risquent d'être entachées : arrivé aux commandes de la maison mère en mars, en remplacement d'Heinz Krivet, ce manager « à décollage vertical », selon le qualificatif attribué à sa fulgurante carrière, veut amplifier la diversification de Thyssen. Pilier de la sidérurgie allemande, la firme (39 milliards de deutschemarks de chiffre d'affaires en 1994-1995 pour 775 millions de bénéfices) est également active dans les techniques du bâtiment, la construction mécanique, le négoce de matières premières, le recyclage des déchets et les télécommunications.

Grand nom de l'industrie allemande, Thyssen va peut-être symboliser désormais les dérapages liés à l'assainissement de l'économie est-allemande après l'unification. La Treuhandanstalt, dissoute en décembre 1994, a privatisé plus de 15 000 entreprises pour un volume d'investissements de 211 milliards de deutschemarks. Dans l'ensemble, les repreneurs ont tenu leurs engagements, mais les subventions publiques ont aussi attiré des investisseurs moins scrupuleux.

La liste des opérations douteuses a eu tendance à s'allonger ces derniers mois. Un des plus gros détournements a concerné la privatisation du combinat d'installations de chauffage, racheté par des Suisses qui ont subtilisé plusieurs centaines de millions de deutschemarks. D'anciens dirigeants de Bremer Vulkan Verbund, le plus grand groupe allemand de construction navale avant sa faillite au printemps, sont aussi soupçonnés d'avoir détourné près de 850 millions de deutschemarks de subventions publiques, destinées à des chantiers repris à l'Est, pour renflouer leurs activité moribondes à l'Ouest. L'ancien président du directoire de cette firme implantée à Brême a été remis en liberté mercredi 7 août, après six semaines de détention, contre une caution de 6 millions de marks.

Echaudées, les autorités de Bonn et de Bruxelles sont de plus en plus vigilantes. En mai, le groupe pétrolier Elf a été soupçonné d'avoir surestimé ses investissements, pour pouvoir toucher davantage de subventions, dans la nouvelle raffinerie de Leuna, un des plus gros chantiers en cours (3,2 milliards de deutschemarks d'investissements). Le gouvernement de Bonn et la Commission européenne ont demandé des explications aux Français. Les négociations se poursuivent et un haut fonctionnaire européen a indiqué, début août, qu'il n'y avait pas d'indice d'escroquerie.

Philippe Ricard

Les dirigeants rattrapés par la justice

Les affaires se sont succédé en Allemagne ces dernières années. Le « roi de l'immobilier », Jürgen Schneider, est sous les verrous depuis 1995 après avoir escroqué ses créanciers et pris la fuite ; il pourrait être jugé à la fin de l'année. Récemment, les dirigeants du groupe Balsam, spécialisé dans les revêtements de sol, ont été placés en détention après une faillite et un procès retentissant. Sans faire l'objet de la moindre inculpation, le « patron des patrons », Hans-Olaf-Henkel (BDI) apparaît en ce moment dans des affaires immobilières douteuses.

A chaque fois, la mise en cause de dirigeants provoque une grande émotion, comme en témoigne la *« une » de certains journaux de la presse populaire sur l'inculpation du « boss de Thyssen »* samedi 10 août. Les dérapages de quelques-uns déclenchent une discussion sur la qualité des dirigeants et sur le contrôle des entreprises. Certains s'interrogent aussi sur une justice à deux vitesses qui laisse libres les personnalités assez riches pour payer une caution et enferme les autres.

Pernod, les héritiers de l'absinthe

A l'occasion des vacances, nous publions une série d'articles, illustrée par Jacques Valot, retraçant l'histoire de produits et de marques associés à la période estivale.

AU COMMENCEMENT était l'absinthe. Vers la fin du dix-huitième siècle, un médecin français exilé en Suisse, le docteur Ordinaire, s'en servait d'élixir pour soigner les maux d'estomac. Ses patients s'en trouvaient bien, au moins le disait-on. A sa mort, un certain major Dubied racheta la formule magique, un mélange de grande absinthe, de mélisse citronnée, d'hysope fleurie et d'anis vert, sans oublier le fenouil et l'alcool. Lorsque le major passa la main à son gendre, Henri-Louis Pernod, en 1805, qui installa ses distilleries à Pontarlier (Doubs), la France s'apprêtait à succomber aux charmes violents de la « fée verte ». Un siècle d'insouciance...

Accusée de provoquer démence et criminalité, tenue aussi pour responsable de la mévente du vin, l'absinthe verra sa fabrication et son commerce interdits en 1915. Coqueluche des bat'd'Af' et des colons (*« En Afrique on ne pense pas, on ne lit pas, on ne cause pas, on boit de l'absinthe »*, écrit *La Vie parisienne*), muse des poètes maudits, la boisson vénéneuse est rangée au musée des souvenirs tabous. Finis le cérémonial, les fontaines à eau, le goutte-à-goutte *« pour étonner son absinthe et la dérider »* ; finis le sucre et la cuillère en métal, les volutes opalines venues du fond de la terre, du fond des verres soufflés dissipant leur arôme d'anis. Dans *Les Gaîtés de l'escadron*, Raimu campe un héros de Courteline, le capitaine Hurluret, occupé à préparer son breuvage.

Mais, chez Pernod Fils, il faut sans tarder imaginer un goût nouveau. Devant les protestations des fabricants d'anisette, l'administration des finances, par un décret de 1920, définit les apéritifs anisés qui échapperont à la prohibition. L'odeur et la saveur doivent être celles de l'anis, la couleur *« ne peut, en aucun cas, être un vert feuille morte rappelant la liqueur d'absinthe »*. Le degré d'alcool est limité à 30 degrés (il sera par la suite porté à 40 degrés, puis à 45 degrés – en 1938 – afin d'obtenir une dissolution optimale de l'essence d'anis. Mais on reste loin des 75 degrés de l'absinthe !). La teneur en sucre est de 10 grammes par litre et par degré d'alcool, avec *« un minimum absolu »* de 200 grammes. Enfin, l'addition à un volume de liqueur d'anisette de quatre volumes d'eau fraîche ne doit produire qu'une *« louchissement »*, c'est-à-dire un trouble insignifiant.

HISTOIRES DE PRODUITS

★ **Numéro un mondial de l'anis et premier producteur de spiritueux d'Europe continentale, le groupe Pernod-Ricard a réalisé en 1995 un chiffre d'affaires de 15,9 milliards de francs. Il emploie plus de 11 000 personnes, dont 4 000 à l'étranger. A lire : *Le Livre du Pastis*, de Marie-Claude Delahaye, Z' éditions, 170 F.**

TIRÉ DU BAS LATIN « PASTICCHIO »

Fort de ces recommandations, Pernod lance... le Pernod, un apéritif anisé dont la saveur particulière vient de la badiane, une plante de la famille des magniolacées, originaire de Chine du Sud et du Vietnam. Associée au fenouil pour donner une huile essentielle, elle est ensuite distillée, enrichie d'un léger extrait de réglisse, de sucre et d'alcool *« extra neutre »*. Cette nouvelle boisson fraîche et parfumée gagne d'emblée ses lettres de noblesse. *« L'aube pointa, le ciel fut couleur de Pernod »*, écrit Montherlant dans *Les Célibataires*. Le *Cahier noir* de François Mauriac, rédigé en 1943, porte ce jugement : *« Le Pernod, le Vel' d'Hiv', le bordel, quelles raisons de vivre ! »*. On sait ce qu'il adviendra du Vel' d'Hiv'. Quant aux apéritifs anisés, le gouvernement – de Vichy... – les a interdits.

Pernod, pourtant, ne va pas sans eau, et pourquoi pas de source ? Il faudra attendre 1951 avant de revoir sur les tables de café la fameuse boisson laiteuse. Une année décisive pour un ancien élève des Beaux-Arts de Marseille, Paul Ricard. En 1932, il a déjà semé le trouble dans les apéritifs en lançant une fameuse formule : *« Ricard, le vrai pastis de Marseille »*. Pastis ? Une expression provençale tirée du bas latin *pasticchio*, qui désigne précisément une situation trouble. A la différence du Pernod, le pastis offre une note dominante de réglisse en surplomb de l'anis vert et de l'anis étoilé. Sa teinte feuille morte n'est pas sans rappeler l'absinthe.

En 1951 donc, Paul Ricard passe à l'offensive avec son pastis qui conquiert Paris. Pour faire front, Pernod crée le Pernod 51, sans préciser qu'il s'agit aussi d'un pastis. La confusion règne. Les clients se demandent si la teneur en alcool est soudain passée à 51 degrés. Le doute est levé en 1954 avec la naissance du Pastis 51, qui viendra avec succès se poser en rival du Ricard. Sous toutes ses formes et de toutes les couleurs, le pastis s'impose aux terrasses estivales, sur des airs de Vincent Scotto et de Charles Trénet qui fleurent bon le Midi. Viendront plus tard *« un Ricard sinon rien »* ou *« Heureux comme un 51 dans l'eau »*. Mais le duel Pernod-Ricard n'en est plus un. Les deux sociétés ont fusionné en 1975. Chacun a mis de l'eau dans son pastis. Pour mieux oublier l'absinthe.

Eric Fottorino

PROCHAIN ARTICLE
Samsonite

■ **TRAFIC AERIEN : le trafic passagers mondial** est en augmentation de 9,0 % sur l'année dernière, selon les chiffres publiés le 9 août par l'Association internationale du transport aérien (IATA). Les compagnies des pays asiatiques ont enregistré la plus forte progression, avec une croissance du trafic passagers de 13 %. Le trafic a augmenté de 9,0 % pour les compagnies nord-américaines et de 8,0 % pour les européennes.

■ **FERBER : le banquier américain, ancien associé de Lazard** a été convaincu de fraude et de corruption par un jury fédéral, vendredi 9 août. Mark Ferber, qui conseillait des municipalités américaines pour leurs émissions sur les marchés financiers, était poursuivi par les autorités pour ne pas avoir révélé à ses clients ses accords donnant lieu à commission avec Merrill Lynch. Lazard et Merrill Lynch, qui n'étaient pas partie prenante dans ce procès, avaient accepté en octobre dernier de payer 24 millions de dollars (100 millions de francs) pour ne pas avoir dévoilé ces liens.

■ **SUMITOMO : la maison de négoce japonaise** a révélé vendredi 9 août que sa filiale américaine avait vendu sa licence qui lui permettait d'intervenir sur le marché des matières premières new-yorkais (Comex). Sumitomo a déclaré que ce retrait n'était pas lié au scandale sur le cuivre, qui l'a conduit à annoncer officiellement 1,8 milliard de dollars (9 milliards de francs) de pertes.

■ **SEMI-CONDUCTEURS : la demande de semi-conducteurs** pour l'industrie informatique a une nouvelle fois baissé en juillet, selon l'association industrielle des semi-conducteurs. Les commandes se sont établies à 2,81 milliards de dollars (14 milliards de francs) en baisse de 38 % par rapport à juillet 1995, tandis que les ventes ont diminué de 13 %, à 3,3 milliards de dollars.

■ **AUTOMOBILE : le ministre brésilien des finances,** Pedro Malan, a déclaré vendredi 9 août, que la politique automobile du Brésil respectait les règles de l'organisation mondiale du commerce. Ces déclarations font suite aux protestations du Japon, de la Corée du Sud et de l'Union européenne, contestant la mise en place de 70 % de droits de douane sur les véhicules importés. Des discussions pour un éventuel assouplissement devraient s'ouvrir le 12 août.

L'été 1996 devrait être un bon millésime pour les voyagistes

« VOYAGISTE ? C'est bien connu, c'est le seul métier où l'on fait des promotions quand tout va bien... » Cette boutade que l'on colporte chez les tour-opérateurs en dit long sur la transparence de ce secteur où tout le monde s'observe et où chacun connaît mieux le catalogue de son rival que le sien, de façon à pouvoir ajuster ses prix au centime près.

De fait, les promotions ne manquent pas en ce début du mois d'août, à l'image du Club Méditerranée, qui pour un franc supplémentaire vous permet d'emmener vos enfants en vacances, ce même franc supplémentaire qui vous avait permis, il y a un an, d'avoir la climatisation dans votre voiture ou d'obtenir un téléphone portable en achetant un micro-ordinateur. D'autres offres spéciales fleurissent également, comme la deuxième semaine de séjour à demi-tarif ou un pour cent de réduction sur le séjour par année de mariage.

A la moitié de la période estivale, les poids lourds de la profession affichent un optimisme mesuré pour les uns, excessif pour les autres. 1996 devrait être un bon millésime : les Français ont retrouvé le goût de l'expatriation pour les vacances. Les chiffres d'affaires sont en augmentation, de même que le nombre de clients. Demeure l'inconnue des marges, sur lesquelles ont rogné les voyagistes pour assurer leur activité.

Nouvelles Frontières, premier voyagiste français, annonce un chiffre d'affaires pour les neuf premiers mois de son exercice – qui s'achève au 30 septembre – en progression de 9,58 % et un nombre de clients en hausse de 11,23 %. Le voyagiste toulousain Fram devrait voir, cette année, son chiffre d'affaires progresser de 5 % et le nombre de ses clients augmenter de 10 %. Look revendique pour ses activités de voyagiste un chiffre d'affaires en progression de 81 %, à 382 millions de francs, et un nombre de clients en augmentation de 102 % (un peu plus de 100 000 voyageurs). Tout en ayant maintenu ses prix, le Club Méditerranée devrait afficher une progression de son activité de l'ordre de 5 %.

LE PRIX EST DÉTERMINANT

Les grandes tendances observées depuis quelques années se maintiennent : le prix reste le facteur déterminant, au détriment de la destination, et la réservation intervient de plus en plus tard. *« Le client sait piocher*, reconnaît Jacques Maillot, président de Nouvelles Frontières, *il choisit de préférence un pays à devise faible et n'hésitera pas à demander, comme c'est le cas pour l'Egypte, une réduction, arguant du fait qu'une destination qui comporte un risque politique ne doit pas se vendre facilement ! »*

Côté destinations, les voyagistes sont unanimes. La Grèce détient incontestablement la lanterne rouge, et les voyageurs lui ont préféré la Turquie. L'image de la destination hellénique est sérieusement ternie. Richard Soubielle, directeur de la production du voyagiste toulousain Fram, note que les clients sont las de la baisse du rapport qualité-prix, d'un mauvais climat social avec des grèves à répétition sur les sites historiques, et surtout d'une hôtellerie qui n'a pas fait de *« démonstration spectaculaire d'adaptation »* depuis plusieurs années.

Les plus fortes progressions ont été constatées sur l'Amérique du Nord (Etats-Unis et Canada), notamment en raison d'un taux de change avantageux, et surtout sur le Maghreb – Maroc et Tunisie, cette dernière ayant su mettre en avant la modernité de son parc hôtelier.

Chez Look, le prix et l'achat de dernière minute sont des éléments que l'on *« va tenter d'endiguer »* en proposant de nouveaux principes tarifaires. La recette miracle sera basée sur une modulation des tarifs en fonction de la date de réservation, à l'image de ce qui se pratique à la SNCF. Plus on réserve tôt, plus le voyage sera meilleur marché. Pour le voyagiste, cette méthode présente l'avantage de prévoir les affrètements d'appareils à l'avance.

Si la saison d'été sourit à la majorité des voyagistes, il en est un qui devra attendre l'hiver pour afficher des résultats en progression : c'est Jet Tours, filiale d'Air France. Pour René-Marc Chikli, nouveau président du groupe, la saison se présente de façon *« contrastée »* selon les destinations et devrait s'inscrire en recul par rapport à 1995.

Le plan de redressement annoncé à l'automne (avec notamment la cessation d'activité en octobre de Go Voyages, filiale de Jet Tours spécialisée dans la vente de billets à prix réduit) et 110 millions de francs d'économies devraient permettre – non sans difficulté, pense René-Marc Chikli – de parvenir à l'équilibre.

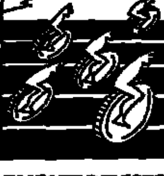
François Bostnavaron

Le franc traverse une passe difficile

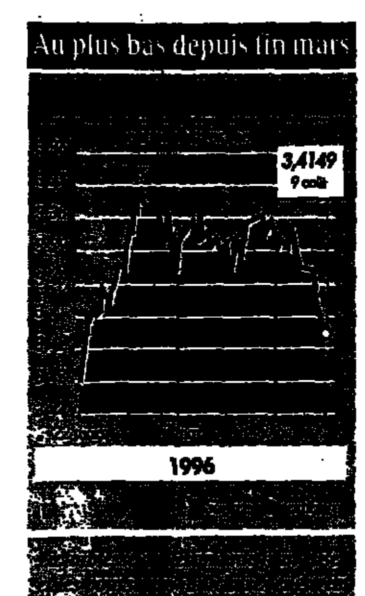
La devise française est tombée, vendredi 9 août, jusqu'à 3,42 francs pour 1 deutschemark. Fragilisée par une situation économique difficile, elle a aussi souffert des poursuites judiciaires engagées contre les anciens dirigeants du Crédit lyonnais

La devise française est tombée, vendredi 9 août, jusqu'à 3,42 francs pour 1 mark, son cours le plus faible depuis cinq mois face à la monnaie allemande. Le repli du franc s'est accompagné d'une hausse des taux d'intérêt. La révision à la baisse des perspectives de croissance au second semestre, après la publication d'une série de mauvais indicateurs, est à l'origine du recul du franc. Les mesures de rigueur budgétaire annoncées mercredi 7 août par le gouvernement n'ont pas permis de rassurer les opérateurs. Ces derniers craignent qu'une croissance insuffisante empêche le gouvernement de respecter ses objectifs de réduction des déficits publics. La décision du gouvernement de poursuivre en justice les anciens dirigeants du Crédit lyonnais a accentué la faiblesse du franc. Certains investisseurs l'ont interprétée comme une preuve de la volonté de l'Elysée de déstabiliser le gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet.

LA PAIX MONÉTAIRE qui régnait en France depuis la fin du mois d'octobre 1995 – et qui avait permis au franc de s'apprécier de quatorze centimes face à la monnaie allemande et aux taux d'intérêt à trois mois de refluer de près de 4 % – a été brutalement rompue cette semaine. Le franc a subi des attaques répétées. Il est tombé, vendredi 9 août, jusqu'à un cours de 3,42 francs pour un deutschemark, son plus bas niveau depuis le 25 mars 1996. Le recul du franc a été d'autant plus significatif qu'il s'est déroulé dans un contexte de remontée du dollar, traditionnellement favorable à la devise française. Il s'est accompagné de tensions sur les taux d'intérêt. Les rendements à trois mois sont remontés de 3,70 % à 4 %. Enfin, l'écart de taux à long terme entre la France et l'Allemagne s'est élargi à 0,13 % (6,26 % pour l'emprunt d'Etat allemand à dix ans, 6,39 % pour le titre français de même échéance).



TAUX ET DEVISES



Plusieurs éléments permettent d'expliquer ce retournement de tendance brutal. Le premier réside dans le changement de perception qu'ont les opérateurs de l'économie française. Leur confiance dans les capacités de rebond de l'activité au second semestre a été mise à mal par une série de mauvais indicateurs économiques (hausse du taux de chômage, enquêtes révélant une détérioration des perspectives des chefs d'entreprise, baisse des constructions de logements). L'impact négatif de ces statistiques a été amplifié par le fait que, dans le même temps, la reprise de l'économie allemande semblait se confirmer (hausse de la production industrielle et des commandes aux entreprises outre-Rhin au mois de juin).

Dans ce contexte de révision à la baisse des perspectives de croissance en France, les mesures de rigueur budgétaire annoncées, mercredi 7 août, à l'issue du conseil des ministres, n'ont pas permis de rassurer les opérateurs. Ces derniers ne doutent nullement de la détermination du gouvernement à assainir les finances publiques, mais ils s'interrogent sur sa capacité à respecter ses engagements sans reprise de l'économie. Faute de croissance suffisante, les recettes fiscales, largement dépendantes du niveau de la consommation, seraient inférieures aux prévisions et les efforts déployés par le gouvernement pour réduire les déficits publics seraient voués à l'échec. De nombreux économistes estiment que ces risques financiers se doublent de risques politiques et sociaux dans la mesure où une croissance moindre que prévu renforcerait l'opposition à la stratégie économique gouvernementale. D'ores et déjà, la plupart des syndicats ont fait part de leur mécontentement vis-à-vis des orientations budgétaires présentées et ont promis une rentrée sociale agitée.

Les difficultés économiques et budgétaires de la France sont suivies avec d'autant plus d'attention par les investisseurs qu'elles hypothèquent, selon eux, la construction monétaire européenne. Elles remettent en cause la capacité de la France à respecter, fin 1997, le critère de déficit public fixé par le traité de Maastricht (3 % du produit intérieur brut). En l'absence de création de l'euro, le deutschemark conserverait son statut de devise reine en Europe.

La décision du gouvernement de poursuivre en justice les anciens dirigeants du Crédit lyonnais a fini de semer le trouble sur les marchés financiers. Les opérateurs n'ont pas manqué de s'interroger sur les intentions du gouvernement, qui ne pouvait ignorer, selon eux, qu'en lançant une action judiciaire qui touche, même très indirectement, Jean-Claude Trichet, à un moment où le franc montrait déjà des signes de faiblesse, il prenait le risque de l'affaiblir davantage. Ils ne veulent pas croire à une simple maladresse de calendrier. Ils sont donc naturellement tentés d'en savoir plus sur la conception exacte que le chef de l'Etat et le premier ministre se font aujourd'hui de la politique du franc fort.

Les investisseurs se posent également des questions sur la façon dont la Banque de France choisira de réagir à la chute du franc si celle-ci vient à s'accélérer. L'institut d'émission, qui serait intervenu de façon répétée cette semaine (aux niveaux de 3,4125 et de 3,4150 francs pour 1 mark) sait qu'il ne peut compter sur ses seules réserves de change pour contrer des attaques massives. L'autre arme à la disposition de la Banque de France pour défendre le franc est celle d'une hausse de ses taux directeurs, utilisée à deux reprises l'année dernière, aux mois de mars et d'octobre.

De nombreux experts estiment que l'environnement économique et politique interdit une telle mesure. Un durcissement de la politique monétaire pèserait lourdement sur la croissance. De surcroît, lors de son intervention télévisée du 14 juillet, le président de la République, Jacques Chirac, avait déploré le niveau nettement trop élevé des taux d'intérêt en France. Une hausse du niveau des prises en pension de la Banque de France, dans ce contexte, provoquerait la colère des milieux industriels et prendrait des allures de défi au gouvernement. Certains investisseurs cherchent visiblement aujourd'hui à tirer profit de l'incapacité supposée de la Banque de France à pouvoir leur riposter.

Pierre-Antoine Delhommais

Fermeté du dollar

Le dollar est repassé, cette semaine, au-dessus de la barre des 108 yens (108,20 yens, vendredi 9 août en clôture), soutenu par les déclarations du gouverneur de la banque centrale nippone, qui a écarté une hausse rapide des taux d'intérêt au Japon. *« L'économie japonaise se trouve dans une phase importante, puisque la reprise est en train de devenir auto-suffisante. Je pense donc qu'il est approprié de conserver notre politique actuelle »*, a expliqué Yasuo Matsushita.

Le billet vert a en revanche légèrement fléchi, vendredi, face aux devises européennes, après la publication d'un indice des prix à la production inchangé aux Etats-Unis au mois de juillet. Il s'échangeait vendredi soir à 1,4785 mark et 5,05 francs. L'absence de tensions inflationnistes a permis aux taux d'intérêt à long terme américains de se détendre (6,70 % pour l'emprunt à trente ans), le scénario d'un relèvement des taux directeurs de la Réserve fédérale, dès la fin du mois d'août, devenant moins probable.

Marché international des capitaux : confiance dans l'évolution des taux d'intérêt

COMME on ne craint plus que le loyer de l'argent à court terme augmente prochainement aux Etats-Unis et qu'il n'y a plus d'incitations particulières à se cantonner à brève échéance pour profiter d'une éventuelle montée des taux, les investisseurs cherchent à rallonger la durée de leurs placements. Plusieurs emprunteurs se sont déjà conformés à leur demande. Tant en dollars qu'en francs suisses et en deutschemarks, de nouvelles opérations internationales ont été lancées ces derniers jours, qui viendront à échéance dans dix ans et dont certaines ont été des réussites éclatantes.

Etant donné les nouvelles tensions du marché des changes, lesquelles sont en partie liées aux incertitudes monétaires européennes, il est bien normal que ces trois devises aient été recherchées. Le dollar et le franc suisse sont à l'abri de la tourmente. Quant au mark, il courbe l'échine quand la perspective de l'union monétaire en Europe se précise, mais il se redresse dès que le doute s'insinue à ce sujet.

En plein creux de l'été, la situation est propice aux exagérations. L'activité est ralentie dans son ensemble et, là où elle se concentre, les mouvements prennent plus d'ampleur qu'ils ne le feraient à d'autres moment de l'année. On ne saurait donc affirmer qu'une vraie tendance de fond a commencé à se dessiner en se fondant uniquement sur l'évolution récente. Toutefois, le fait est que le marché suisse a bénéficié d'un afflux de capitaux qui étaient auparavant investis dans des titres libellés dans d'autres monnaies européennes auxquelles sont associés des rendements bien supérieurs.

Du point de vue du marché des capitaux, il est préférable de mentionner l'affaiblissement récent du franc français. Il ne s'agit pas de préjuger de son sort prochain. Les avis divergent beaucoup à cet égard. Mais l'opinion se répand que, s'il devait être sérieusement attaqué, on le laissera céder à la pression. Ceux qui sont de cet avis en tirent les conclusions que le loyer de l'argent, pas plus en France qu'en Allemagne, n'est appelé à remonter dans l'immédiat. C'est un des nombreux témoignages du sentiment de confiance qui prévaut un peu partout au sujet des taux d'intérêt.

Quant aux incertitudes qui planent sur la valeur de l'euro, la future devise européenne, elles devaient être mises en évidence, une fois de plus, vendredi 9 août à Londres. C'était à l'occasion de la signature des contrats passés par plusieurs des principaux intermédiaires financiers et un emprunteur de qualité soucieux de réunir, en un seul cadre, la documentation de toute une série d'émissions qu'il pourra lancer dans différentes monnaies pour un encours total de 2 milliards de dollars. Quelle forme prendront ces nombreuses transactions à venir ? Quels seront les montants et quand verront-ils le jour ? On l'ignore. Cela dépendra des conditions du marché ces prochains mois et peut-être ces prochaines années. L'important est d'accomplir au préalable l'essentiel du lourd travail administratif qu'il faut normalement réaliser à l'occasion de chaque nouvelle opération.

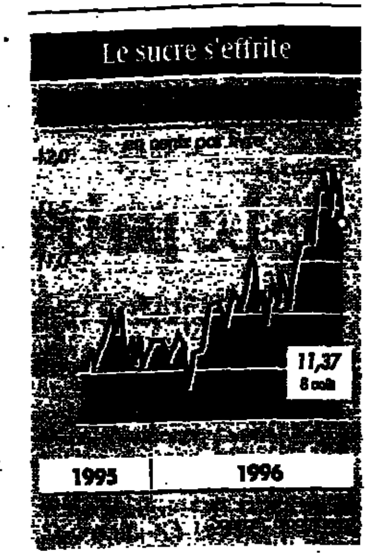
Les banques sont désormais en mesure de saisir toutes les opportunités qui se présenteront. Elles pourront immédiatement rapprocher la demande des investisseurs et l'offre en général que fait l'emprunteur. Les débiteurs qui ont l'intention d'intervenir souvent ont de plus en plus recours à cette solution et se dotent de tels cadres ou « programmes », ce qui les conduit à publier des sortes de prospectus où ne manquent plus que les modalités des emprunts qu'ils contracteront au fur et à mesure. En procédant ainsi, ils gagneront du temps par la suite, chaque fois qu'ils se procureront des ressources sur le marché, ce qui leur permettra de bénéficier de très bonnes conditions de financement.

Dans le cas qui nous intéresse, l'écu ne figure pas dans la liste des monnaies ou des unités de compte qui serviront à libeller les emprunts. La raison de cette omission est simple. Qui veut émettre en écu doit aujourd'hui préciser à l'avance à quel taux ses opérations seront converties en euro, le jour venu. Or, comme le flou subsiste à ce sujet, mieux vaut s'abstenir de le mentionner.

L'emprunteur Landesgirokasse, une caisse d'épargne allemande, est un nouveau venu sur la scène internationale. Les juges du Crédit suisse que sont les agences de notation américaines Moddy's et Standard & Poor's lui ont attribué leur meilleure note, de même qu'IBCA, une agence européenne. La banque chargée de mettre au point son programme est CFSB, un établissement du groupe du Crédit suisse.

Christophe Vetter

MATIÈRES PREMIÈRES



LE SUCRE perd de sa hauteur. Après avoir connu une hausse ininterrompue tout au long du premier semestre, les cours ne cessent de s'effriter. En fin de semaine, le contrat d'octobre *« sucre 11 »* s'établissait à 11,37 cents la livre, en baisse de 3,5 % par rapport à la semaine précédente.

Cette brusque langueur illustre le doute de nombreux intervenants sur le marché. Bien que la demande de sucre reste forte, les prévisions de production les inquiètent. La plupart des pays de producteurs de sucre roux, comme la Thaïlande ou le Brésil, s'attendent à des récoltes exceptionnelles pour la prochaine campagne sucrière 1996-1997, débutant à partir de septembre. Cuba, qui avait vu sa production sucrière tomber à des niveaux inquiétants, suite à la totale désorganisation économique de l'île, est en train de redresser la situation. Avec l'aide financière d'investisseurs étrangers comme la maison de négoce Man, Cuba pourrait produire 4,5 millions de tonnes.

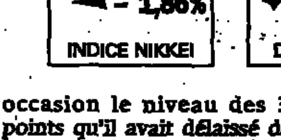
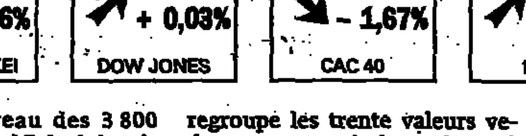
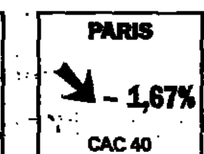
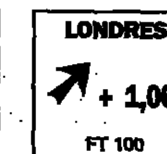
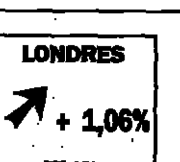
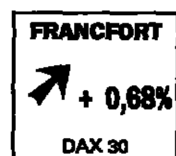
Au total, la production pour 1996-1997 pourrait atteindre 124,8 millions de tonnes pour une consommation à 120,6 millions de tonnes, selon les dernières estimations de l'EUI (Economist Intelligence Unit), alors que le marché sucrier affiche déjà des excédents de 5,5 millions de tonnes pour 1995-1996. *« Cela va inévitablement peser sur les prix »*, constatait le 7 août dernier, Peter Baron, président exécutif de l'Organisation internationale du sucre (ISO).

« Pour l'instant, les fonds d'investissement tiennent le marché. Mais ils ne pourront ignorer pendant longtemps les fondamentaux », assure un négociant. D'autres, en revanche, refusent de croire à la baisse. Ils mettent en avant les sombres prévisions sur le sucre blanc : les récoltes de sucre de betterave pourraient être inférieures de 13 % à 15 % à celle de l'an dernier, en raison de la sécheresse qui sévit en Europe.

Le manque de sucre blanc, toutefois, risque de ne pas être un élément suffisant pour soutenir à de hauts niveaux les cours. Selon l'ISO, les prix du sucre roux, qui servent de référence mondiale, pourraient tomber en dessous des 10 cents dans les prochains mois.

Martine Orange

Les Bourses de Londres et de Francfort continuent sur leur lancée

WALL STREET a momentanément perdu de son influence cette semaine, les places internationales ayant le plus souvent concentré leur attention sur leurs problèmes domestiques. La Bourse de New York a joué la stabilité, celles de Francfort et de Londres ont continué à gagner du terrain alors que les places de Paris et de Tokyo ont perdu un terrain sensible.

La Bourse de New York a poursuivi sa reprise cette semaine, repassant au-dessus du seuil des 5 700 points pour la première fois depuis le 3 juillet. Mais elle a nettement réduit ses gains vendredi en fin de journée, sous l'effet d'une chute du titre Philip Morris, l'une des valeurs vedettes, après la décision d'un jury de Floride d'accorder 750 000 dollars (3,75 millions de francs) de dommages et intérêts à un plaignant contre l'industrie du tabac (lire p. 16). L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a terminé vendredi à 5 681,31 points, en hausse de 1,48 point (0,03 %). James Weiss, de State Street Research, estime pour sa part que le marché a subi la correction nécessaire et est actuellement en bon état. D'autres analystes sont plus prudents : *« Le marché pourrait connaître encore une correction, avant que ce cycle baissier ne s'achève »*, mais les investisseurs à long terme n'ont rien à craindre, a observé Ed La Varnway, de First Albany.

La Bourse de Paris qui, huit jours plus tôt, avait les yeux rivés sur l'économie américaine, s'est concentrée cette semaine sur une économie plus domestique, et mal lui en a pris. En cinq séances, les valeurs françaises ont perdu 1,67 %, l'indice CAC 40 s'est inscrit à la veille du week-end à 1 989,54 points alors qu'il évoluait la semaine passée au-dessus du seuil psychologique des 2 000 points.

La faiblesse du franc et l'atonie de la croissance en France ont pesé sur les transactions tout au long de la semaine. Ces facteurs, et leurs conséquences sur les équilibres budgétaires et la capacité de la France à respecter les critères de Maastricht, joints à la crainte d'une rentrée sociale difficile, devraient continuer à peser sur la cote la semaine prochaine qui, heureusement, ne comportera que trois séances en raison de la fête de l'Assomption. Un analyste interrogé par Reuter vendredi soir estimait que si l'affaiblissement du franc se poursuivait la semaine prochaine, le CAC 40 devrait enfoncer le soutien de 1 980 points, ce qui pourrait le conduire vers les 1 950 points.

Outre-Manche, le mouvement de reprise amorcé huit jours plus tôt s'est poursuivi, la Bourse de Londres se souciant apparemment peu des appels de la Banque d'Angleterre militant en faveur d'une hausse des taux d'intérêt. L'indice FT 100, qui avait déjà gagné 2,65 % au cours de la semaine passé, a encore progressé de 1,06 %, franchissant par la même occasion le niveau des 3 800 points qu'il avait délaissé depuis le 1er mai. L'indice Footsie a terminé à 3 810,70 points, soit un gain de 40,10 points.

C'est paradoxalement mercredi que le principal indicateur de la Bourse de Londres a « cassé » la barre des 3 800 points le jour même où la Banque d'Angleterre rendait public son rapport trimestriel. La Banque d'Angleterre estime notamment que le gouvernement britannique ne parviendra pas à maintenir durablement le taux d'inflation annuel au-dessous de 2,5 % – ce qui est son objectif – sans relever les taux d'intérêt, décision qui, en Grande-Bretagne, est du ressort du gouvernement.

On pouvait penser, il y a huit jours, que la Bourse de Francfort avait pris ses quartiers d'été. Erreur ! Pas à pas, le marché francfortois a continué de se rapprocher des sommets historiques qu'il avait atteint au début du mois de juillet. L'indice DAX, qui regroupe les trente valeurs vedettes, a terminé vendredi à 2 525,64 points soit une progression de 0,68 % en cinq séances. Les analystes de la Commerzbank notent dans leur rapport hebdomadaire que l'indice a conforté sa position au-dessus du seuil de résistance des 2 500 points. De lundi à jeudi, les valeurs allemandes ont gagné du terrain dans le sillage de la Bourse américaine et également par une série de bons résultats semestriels de groupes allemands. En ce sens, la Commerzank relève dans son rapport que, en l'absence d'un nouveau potentiel de baisse sur le marché obligataire allemand, les attentes du marché des actions se portent de plus en plus sur l'évolution des résultats d'entreprises.

Les valeurs bancaires ont, cette semaine encore, suscité un certain intérêt, une concentration du secteur restant toujours d'actualité et les valeurs toujours intéressantes à l'achat.

A la veille d'une semaine qui devrait être calme bien que les marchés fonctionnent normalement, les valeurs japonaises ont continué de céder du terrain. En cinq séances, l'indice Nikkei, qui avait déjà perdu 0,87 % il y a huit jours, a abandonné 1,86 % dans des transactions qualifiées d'anémiques. L'indice de référence termine la période à 20 551,05 points et les opérateurs estiment que cette phase de correction devrait encore se poursuivre pour le moment. Les marchés financiers japonais fonctionneront normalement la semaine prochaine, mais avec une activité probablement très réduite, en raison de la célébration du *Bon*, la fête bouddhiste des morts. Ces fêtes constituent l'une des périodes les plus creuses de l'année, avec la *Golden Week* (fin avril-début mai), et le Nouvel An. Beaucoup de grandes entreprises, comme Sanyo ou Nissan, profitent de l'occasion pour fermer leurs portes.

F. Bn

AUJOURD'HUI

SPORTS

VOILE **Dix-sept bateaux, dont neuf multicoques, doivent prendre le départ, dimanche 11 août, de la quatrième édition de la Transat Québec-Saint-Malo. Cette course en équipages a la particularité de traverser l'Atlantique d'est en ouest dans le sens des dépressions. ● LE RECORD de la traversée, établi par Serge Madec en 1988, est de 7 jours 21 heures et 35 minutes. ● LA DIFFICULTÉ *principale de la course se situe* dans les 370 premiers milles du parcours (environ 690 km), lors de la descente de l'estuaire du Saint-Laurent. ● CETTE TRAVERSÉE est *l'une des dix grandes épreuves sanctionnées* par la Fédération internationale de course océanique. Ce qui explique la participation des meilleurs skippers, tels Laurent Bourgnon *(Primagaz)*, vainqueur de la précédente édition en 1992, Loïck Peyron *(Fujicolor-II)* ou encore Paul Vatine *(Haute-Normandie)*.**

La Transat Québec-Saint-Malo se joue dans l'estuaire du Saint-Laurent

Dimanche 11 août, neuf multicoques et huit monocoques doivent prendre, sur le grand fleuve canadien, le départ de la quatrième édition de la course en équipages, lancée à travers l'océan Atlantique dans le sens des dépressions

QUÉBEC
de notre envoyé spécial

C'est la plus originale des transats à la voile. La seule qui permette à des équipages de pousser au maximum les grands monocoques et les multicoques. Avec son parcours d'est en ouest, ce Québec-Saint-Malo traverse l'Atlantique en suivant le chemin des dépressions océaniques et dans leurs vents portants, moteur indispensable des vitesses élevées et des bagarres acharnées. C'est surtout la seule occasion pour les coursiers des mers de naviguer sur les eaux inhabituelles d'un estuaire, qui plus est sur l'un des fleuves les plus majestueux de la planète, le Saint-Laurent. Un fleuve que ses riverains surnomment respectueusement *« la mer »*.

Le départ de la Québec-Saint-Malo sera donné dimanche 11 août, pour la quatrième fois, dans un site imposant. Au pied de la ville de Québec, berceau de la civilisation française en Amérique depuis 1608, les bateaux devraient franchir la ligne à 11 heures du matin (17 heures en France).

Au milieu de ces eaux, encombrées par les glaces pendant l'hiver canadien, les dix-sept skippers auront immédiatement à affronter les premiers pièges de la principale difficulté du parcours. La course s'est presque toujours jouée dans les éditions précédentes lors de cette descente du Saint-Laurent jusqu'à la mer.

Dès les toutes premières minutes de régate, les voiliers devront exploiter jusqu'au plus petit souffle de la brise matinale. Celle-ci court le long de la chaîne montagneuse des Laurentides, qui barrent l'horizon au nord de la cité historique. Ce premier virement autour de la bouée d'Etchemin doit permettre aux bateaux de profiter du jusant.

Deux heures pendant lesquelles le fleuve imposera encore la force de son courant avant le retour du flux de l'océan. Avec une marée de 4 à 6 mètres, le flot contraire peut alors atteindre plusieurs noeuds. En l'absence d'un vent suffisant, les bateaux qui n'ont pas eu le temps de se dégager risquent de faire du surplace et de perdre la course à peine les premiers milles inscrits au loch.

LE SOUFFLE DES BALEINES

Sur les 2 897 milles nautiques (5 363 kilomètres) de la distance qui sépare Québec des remparts de la citée malouine, près de quatre cents sont parcourus dans l'estuaire, qui s'épanouit pour atteindre rapidement plusieurs dizaines de kilomètres de large. Pour Gerry Roufs, le navigateur canadien qui vient de remporter avec *Groupe-L. G. 2* le classement monocoques de la Transat anglaise en solitaire, *« il est essentiel d'être en tête à la sortie du Saint-Laurent pour creuser l'écart sur les poursuivants en bénéficiant le premier des conditions océaniques »*.

En 1988, Gerry Roufs, qui connaît bien son fleuve – *« un stade nautique magnifique »* –, avait ainsi permis au *Jet-Service* de Serge Madec de prendre un avantage décisif. *« Nous avions dû énormément manœuvrer, utiliser des jeux de voiles légères pour les vents les plus faibles,* explique Gerry Roufs. *Il a fallu éviter de s'approcher des rives, surtout pendant la nuit. »*

C'est en débouchant sur Saint-Pierre-et-Miquelon que Serge Madec et Gerry Roufs avaient profité des vents forts d'une dépression pour prendre le large. Ils avaient joint Saint-Malo à 15 noeuds de moyenne. *Jet-Service* laissait Loïck Peyron, abrité par un anticyclone, à plus de trois jours et établissait un record, en 7 jours 21 heures et 35 minutes, que Laurent Bourgnon n'a pas pu approcher en remportant la course en 1992.

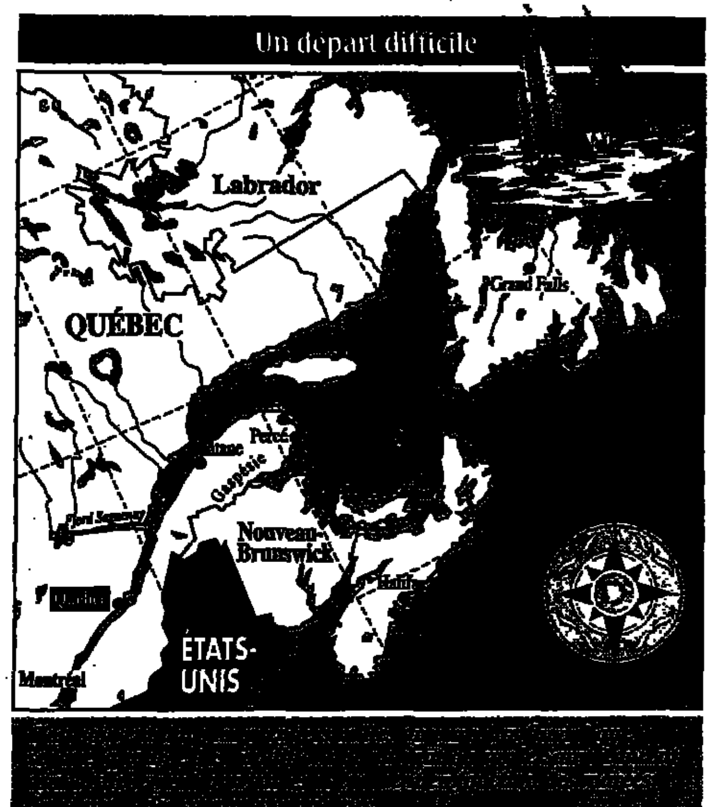
La sortie du Saint-Laurent peut faire la différence entre les équipages. A peine dégagés du brouillard, né du contact entre les vents chauds de l'été et les eaux froides de l'Atlantique nord, les bateaux butent sur une mer mauvaise avec une boule et des vagues hachées. Jean Maurel, qui était alors en tête de la course y avait laissé ses illusions en 1992.

Vers Terre-Neuve, ils doivent également craindre le souffle des baleines qui descendent du Grand Nord et les morceaux d'icebergs, dernier danger avant la ruée vers le rocher du Fastnet, au sud de l'Irlande, ultime marque du parcours avant l'arrivée à Saint-Malo.

La plupart des bateaux au départ de Québec sont arrivés sur la côte américaine depuis plusieurs semaines. Ils ont presque tous participé à la Transat anglaise remportée par Loïck Peyron (*Le Monde* du 28 juin). Devant les surprises qui les attendent sur le Saint-Laurent, certains skippers ont mis à profit ce délai pour naviguer sur le fleuve. *« Certains ont discrètement pris contact avec ceux qui connaissent le mieux l'estuaire : les pilotes qui embarquent sur les navires de commerce à l'embouchure, pour les guider jusqu'à Québec »*, rapporte Pierre Larue, un des organisateurs de Voiles Internationale Québec.

Christophe de Chenay

Un départ difficile



Pour un titre mondial

La Transat anglaise (*Le Monde* du 25 juin) a failli jouer un mauvais tour aux organisateurs de la Québec-Saint-Malo en les privant de Laurent Bourgnon et de Francis Joyon, mais ils ont pu récupérer *Primagaz* et *Banque populaire*, leurs multicoques de 60 pieds qui avaient chaviré. Laurent Bourgnon, tenant du titre, aura du mal à défendre sa première place au classement mondial des skippers de la Fédération internationale de la course océanique. Elle est convoitée par Loïck Peyron, le vainqueur de la Transat anglaise, et par Paul Vatine, qui a remporté la Route du café à l'automne 1995.

Le Canadien Mike Birch, Yvan Bourgnon, vainqueur de la Minitransat, et Halvard Mabire seront également des candidats à la victoire en multicoques, comme Pierre Masse pour les monocoques.

L'Olympique de Marseille rassure son futur président

MARSEILLE
de notre envoyé spécial

Longtemps, le préposé au tableau d'affichage n'a pas voulu admettre que les retrouvailles de l'Olympique de Marseille avec l'élite puissent tourner au cauchemar, vendredi 9 août, lors du premier match du championnat de France de football. Devait-il croire le prudent Gérard Gili, trop habitué aux volte-face du succès pour promettre la lune dès la venue des Lyonnais ? Aurait-il à supporter longtemps les cafouillages d'une défense absente qui regardait Alain Caveglia placer, dès la septième minute, le ballon sous la barre transversale, dans un stade soudain glacé d'effroi ?



CHAMPIONNAT

Pendant trente-six minutes, jusqu'à l'égalisation, le préposé a laissé un flatteur score vierge s'afficher au-dessus du virage nord. Le rêve tant attendu ne pouvait s'effriter dans quelques ronds de jambes sans âme ni allure. Un coup franc détourné d'Eric Roy, un lob ciselé de Xavier Gravelaine (69e) et un duel vainqueur de Marc Libbra (81e) face à Pascal Olmeta ont convaincu l'homme de se remettre à son office. Les 20 000 spectateurs pouvaient alors se lever pour rendre à leurs onze favoris un hommage digne d'une fin de championnat. Le retour en division I était réussi. Mais surtout, dans un Stade-Vélodrome pourtant à demi détruit, l'esprit demeurait intact. Les nouveaux venus ont compris que le public marseillais ne supporte pas les matches nuls, sans histoire ni coups de sang. Menés au score, il ne leur restait plus qu'à chasser les doutes, oser, harceler, faire rêver. Xavier Gravelaine le savait mieux que tous les autres.

Depuis quatre ans, l'ancien avant-centre de Caen s'est habitué à la discrétion. D'abord sur le banc de touche du Paris-Saint-Germain, puis à l'En-Avant Guingamp, la saison dernière. Efficace, régulier, disait-on de lui. Vendredi, les Marseillais se sont peut-être trouvé une nouvelle mascotte. Mis sur orbite par Iordan Letchkov et Reynald Pedros, Xavier Gravelaine a témoigné d'un enthousiasme de jeune premier, jusqu'au deuxième but libérateur.

PROMESSES D'ARGENT

La métamorphose rageuse de l'élégant buteur a dû satisfaire Robert-Louis Dreyfus. Le président d'Adidas a confirmé, trois heures avant le coup d'envoi, sa volonté de prendre les rênes du club (*Le Monde* du 9 août). Dans l'attente de la transformation définitive de l'actuelle société d'économie mixte (SEM) en société anonyme à objet sportif (SAOS), qui ne se fera pas avant la fin de l'année, le futur successeur de Jean-Claude Gaudin a également livré le nom de ses partenaires.

Si SHRM, la société marseillaise de restauration, Gemplus, entreprise spécialisée dans la fabrication de cartes à puce, ainsi que le fabricant de champagne Lanson étaient attendus, Robert-Louis Dreyfus a annoncé la venue en son nom propre de Pierre Bellon, président de la Sodexho et vice-président du CNPF, et celle de la société Eurest. D'autres patrons, dont les noms ne sont toujours pas connus, devraient également intégrer le capital de l'OM, mais toujours sur leurs fortunes personnelles.

L'OM a par ailleurs concédé, pour cinq ans, l'exclusivité des droits de retransmission télévisée de ses rencontres européennes à Canal Plus. La chaîne cryptée ne rentre pas dans le capital, mais deviendra le partenaire le plus important du club. Elle a déjà promis une avance d'environ 25 millions de francs. *« Nous avons anticipé la qualification du club* [en Coupe d'Europe] *»*, a déclaré Pierre Lescure, PDG de Canal Plus. Après les 50 millions de francs injectés en nom propre par Robert-Louis Dreyfus pour boucler le recrutement de l'OM et cette avalanche de promesses d'argent frais, les joueurs devaient bien une première victoire à leur futur président et à tous ses généreux commanditaires.

Fabrice Tassel

■ **FOOTBALL : la Fédération française de football** (FFF) a décidé, vendredi 10 août, de faire appel de la décision du tribunal administratif de Paris, datée du 2 juillet, annulant la sanction prise par le conseil fédéral à l'encontre de Bernard Tapie, le 22 avril 1994. Le président de l'OM, lors de l'affaire VA-OM, s'était vu retirer sa licence et interdire d'exercer une fonction officielle.

■ **Une grève des joueurs anglais** n'est pas exclue, a menacé, vendredi 9 août, le président de l'Association des joueurs de football professionnels anglais (PFA), Gordon Taylor, si aucun accord financier n'est trouvé avec la fédération anglaise. La PFA veut l'application de l'accord selon lequel elle doit recevoir 10 % des droits de retransmission télévisée. – *(AFP.)*

■ **VOILE : Michel Desjoyeaux a remporté**, vendredi 9 août, la première étape de la Solitaire du *Figaro* entre Perros-Guirec et Howth (Irlande). Philippe Poupon, triple vainqueur de l'épreuve et tenant du titre, arrivé en onzième position de l'étape, a annoncé qu'il abandonnait la course, car il souffre d'une luxation de l'épaule.

CARNET

Mariages

Le général Jacques SIVOT
et
Mme, née Eva FALKENBERG,

sont heureux d'annoncer le mariage de leur fille,

Annick,
avec
Serge LE FLOCH,

célébré, le 3 août 1996, à Notre-Dame-d'Oé.

Décès

– Ses anciens collaborateurs au département biologie, médecine et santé du ministère de la recherche et de la technologie
ont la douleur de faire part du décès du

professeur Claude AMIEL,
professeur à la faculté
de médecine Bichat,
officier dans l'ordre national
de la Légion d'honneur,

survenu le 8 août 1996,

et assurent sa femme et ses enfants de leur profonde sympathie.

– Michel et Liz Beaujour,
Annette et Jean-Loup Bajac,
Alain-Yves Beaujour et Annie Merlin,
Jérôme Beaujour et Elisabeth Torrès,
ses enfants,
Lucienne Bichet,
sa sœur,
ses enfants et petits-enfants,
Anne Binabout-Reymond,
Emmanuel Senchet-Bajac,
Quentin Bajac,
Thomas Beaujour,
ses petits-enfants,
leurs conjoints et leurs enfants,
Les familles Auzoux, Bagge, Brigaud, Guenot, Klosty, Roca-Gran, Rougemont, Stalens, Teyssère,
ont l'infinie tristesse de faire part de la mort de

Yvonne BEAUJOUR,
née THEUREAU,

survenue, à Paris, le 4 août 1996.

Le service religieux a eu lieu le 7 août, en l'église Saint-Eustache.

– Epinal.

M. Jean Dubief,
M. et Mme Yves Dubief
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jean DUBIEF,
née Marguerite TENTHOREY,

survenu à Epinal, le 6 août 1996, dans sa quatre-vingt-huitième année.

La cérémonie religieuse a été célébrée le 9 août, au temple protestant d'Epinal, dans la plus stricte intimité familiale.

Le présent avis tient lieu de faire part.

« L'amour ne périt jamais. »
1 Cor. 13 V 8.

Christine Ducros, née Bundgens,
Pascal Ducros, Hélène Klein,
Cécile et Quentin,
Etienne et Agnès Ducros
et Juliette,
Yves et Hélène Ducros
et leurs enfants,
Elisabeth Héring,
Jeannette Bundgens,
Thomas et Elisabeth Bresh, née Bundgens
et leurs enfants,
Ainsi que tous ses parents et alliés,
ont *la profonde douleur de faire part* à tous ceux qui l'ont connu et aimé du décès de

Robert DUCROS,

enlevé à leur affection, le 28 juillet, à l'âge de soixante-quatre ans.

Le culte d'adieu a eu lieu en l'église protestante de Niederhausbergen.

2, rue des Prés,
67207 Niederhausbergen.

– Les associés,
Les collaborateurs,
Et le personnel du cabinet Hascoet Jeantin Trillat,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Michel JEANTIN,
avocat à la cour,
professeur agrégé
des facultés de droit.

5, rue de Monceau,
75008 Paris.

– Mme Maurice Pascal,
Christine et Désiré Rossi,
Marine, Caroline et Pierre,
Françoise et Marc Vanquois,
Basile, Victor et Grégoire,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Maurice PASCAL,
ingénieur général
de l'armement - X 41,
ancien directeur
au Commissariat à l'énergie atomique,

survenu à Nice, le 9 août 1996, dans sa soixante-dix-septième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le 12 août, à 14 h 30, en la cathédrale de Vence, suivie de l'inhumation dans le cimetière d'Antibes.

Mme Maurice Pascal,
Les Collines, C,
523, avenue Joffre,
06140 Vence.

– Betty, David et Joël Barchmann,
Les familles Grosman et Wisniak,
ont la douleur de faire part du décès de

Rosy Fajga PLATZMAN.

Elle s'est éteinte le 8 août 1996, entourée des siens.

L'inhumation aura lieu le lundi 12 août, 15 h 30, au cimetière de Bagneux.

Remerciements

– Mme Michel Debré,
M. et Mme Vincent Debré,
M. François Debré,
M. et Mme Jean-Louis Debré,
M. et Mme Bernard Debré,

profondément touchés par les innombrables marques de sympathie qui leur ont été adressées à l'occasion du décès de

M. Michel DEBRÉ,

s'excusent de ne pouvoir répondre personnellement à chacune et chacun de leurs auteurs et les prient de trouver ici l'expression sincère et chaleureuse de leur reconnaissance.

Messes anniversaires

– Il y a un an,

Henri FEURTET

disparaissait en mer.

Une messe sera célébrée, le mardi 13 août 1996, à 14 h 30, en l'église de Gruissan vieux village (Aude).

Tous ceux qui l'ont connu et aimé pensent à lui.

Anniversaires de décès

– Il y a trois ans...

François CHANCRIN

décidait de nous quitter.

Dans le cœur de sa famille et de ses nombreux amis, il reste très présent.

« L'au-delà existe. »

Ses parents à Tournan-en-Brie.

– Un an déjà...

Joëlle TANGUY,
docteur ès sciences.

Dernier départ pour un long voyage.
Silence qui dure...
Un amour qui rayonnera toujours.

« Car le bien qu'ils ont accompli les accompagne. »
(Apocalypse 14/13).

75015 Paris.

– Il y a un an, nous quittait notre cher et regretté

Théophile TITUS.

Ayez une pensée pour lui.

Nuageux et plus frais

LE TEMPS s'est sérieusement dégradé avec l'arrivée d'une dépression sur les îles Britanniques. La France restera soumise à ce minimum dépressionnaire tout au long du week-end. Le risque d'orage fort, qui a concerné une grande moitié est du pays ce samedi, se limitera dimanche aux régions de l'extrême sud-est. Sur le reste de l'Hexagone, le vent d'ouest continuera à ramener beaucoup de nuages parfois porteurs de pluies en provenance de l'Atlantique.

Dimanche, de la Bretagne à la Normandie, après les pluies de la nuit, le temps sera encore bien incertain. Malgré des éclaircies temporaires, on restera sous la menace des averses tout au long de la journée. Celles-ci seront plus fréquentes en bord de Manche et pourront parfois s'accompagner de coups de tonnerre. Le vent d'ouest restera soutenu, il soufflera de façon irrégulière. Les rafales pourront atteindre 50 à 60 km/h sur le littoral.

Du Nord-Pas-de-Calais à l'Aquitaine, les apparitions du soleil seront bien rares. Des pluies parfois orageuses se déclencheront en matinée, elles seront remplacées par un ciel à peine plus engageant l'après-midi. On restera sous la menace de quelques averses jusqu'au soir. Le thermomètre gardera le profil bas, il ne fera guère plus de 19 à 22 degrés au meilleur de la journée.

Plus à l'est, des Vosges aux Pyrénées en passant par le Massif Central, après les orages de la nuit, le soleil aura beaucoup de mal à revenir. Des ondées continueront à se déclencher de temps à autre. Elles pourront encore prendre un caractère orageux principalement sur le relief. Le vent d'ouest a nord-ouest se lèvera autour du golfe du Lion et dégagera le ciel du littoral de Perpignan à Marseille. Les rafales pourront atteindre 60 km/h dès la mi-journée.

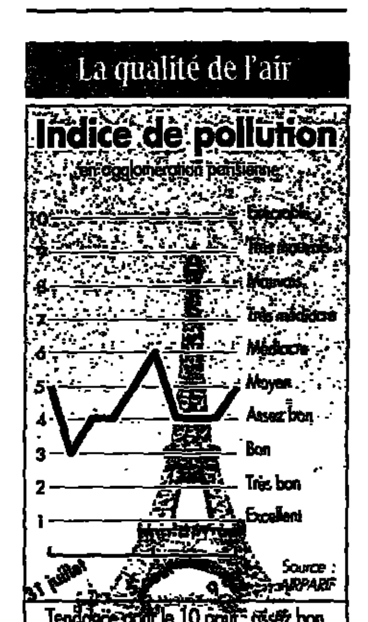
Dans l'extrême sud-est, des Alpes à la Corse en passant par la Côte d'Azur, le temps restera orageux. Les orages connaîtront un court répit à la mi-journée, ils se multiplieront à nouveau au cours de l'après-midi. Ils pourront encore avoir localement une forte activité. Un fort vent de sud-ouest se lèvera l'après-midi entre la Corse et le continent.

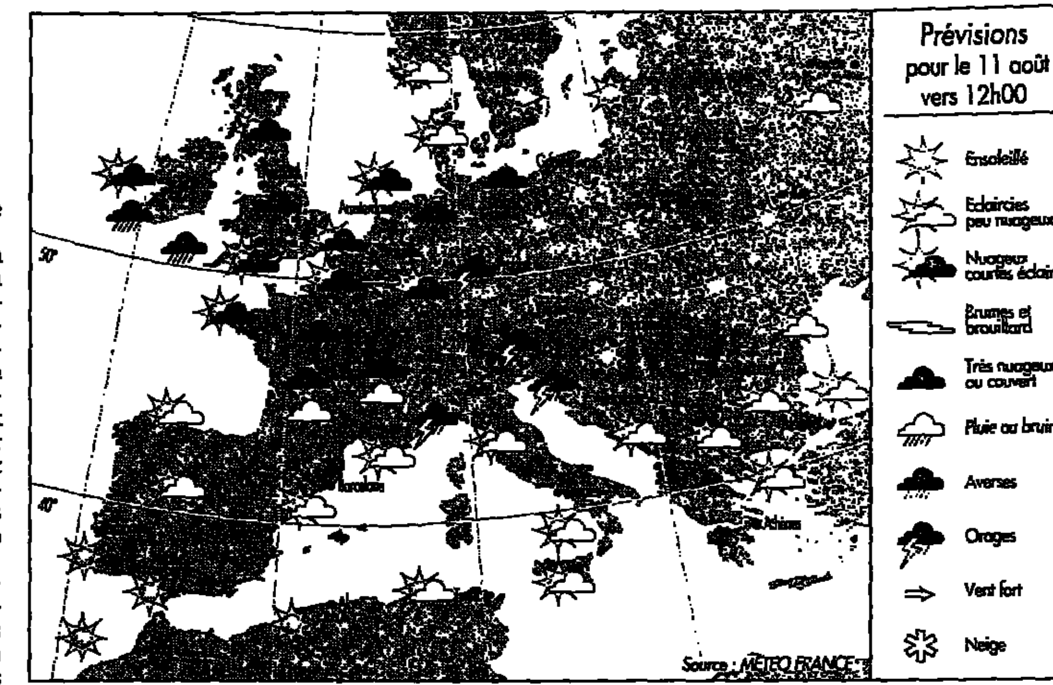
(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



Prévisions pour le 11 août vers 12h00

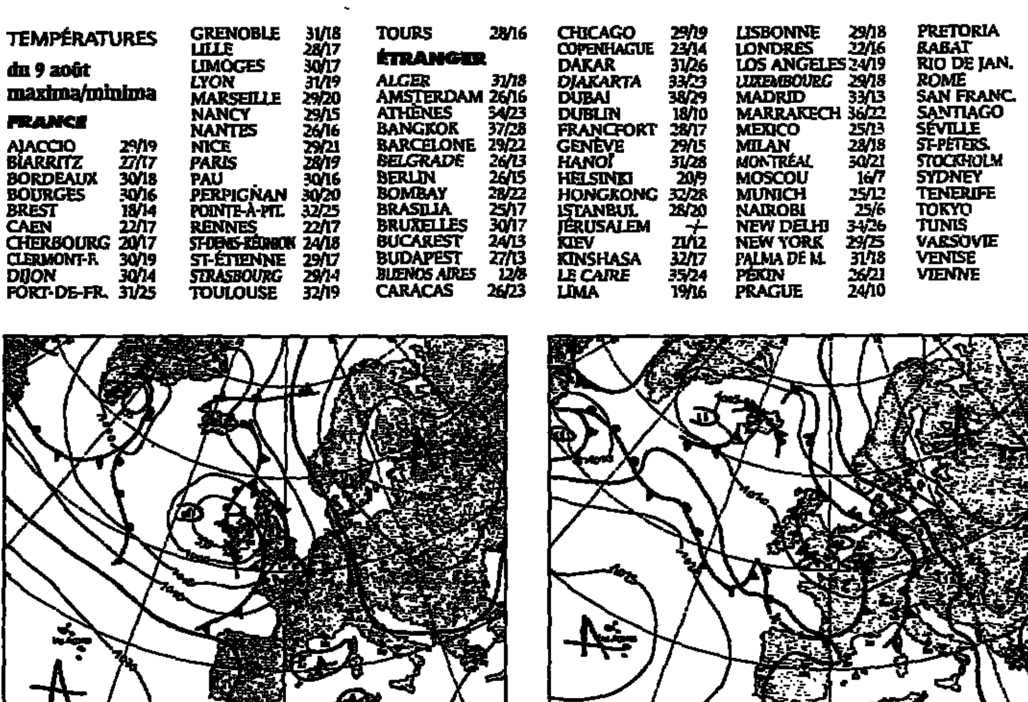
La qualité de l'air



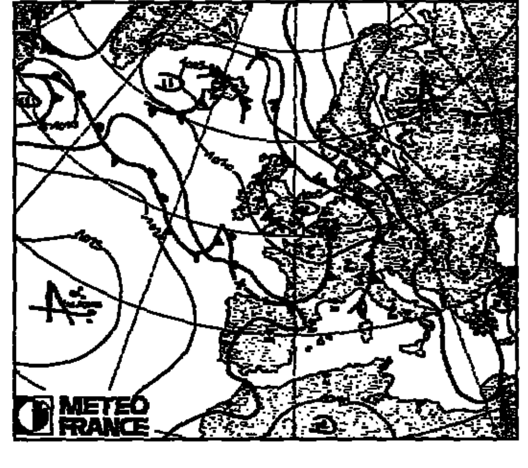


TEMPÉRATURES du 9 août maxima/minima

FRANCE		GRENOBLE	31/18	TOURS	28/16	CHICAGO	29/19	LISBONNE	29/18	PRETORIA	19/7
AJACCIO	29/19	LILLE	28/17	**ÉTRANGER**		COPENHAGUE	23/14	LONDRES	22/16	RABAT	27/19
BIARRITZ	27/17	LIMOGES	30/17	ALGER	31/18	DAKAR	31/26	LOS ANGELES	24/19	RIO DE JAN.	21/17
BORDEAUX	30/18	LYON	31/19	AMSTERDAM	26/16	DJAKARTA	33/23	LUXEMBOURG	29/18	ROME	31/19
BOURGES	30/16	MARSEILLE	29/20	ATHÈNES	34/23	DUBAI	38/29	MADRID	33/13	SAN FRANC.	19/11
BREST	18/14	NANCY	29/15	BANGKOK	37/28	DUBLIN	18/10	MARRAKECH	36/22	SANTIAGO	11/7
CAEN	22/17	NANTES	26/16	BARCELONE	29/22	FRANCFORT	28/17	MEXICO	25/13	SÉVILLE	38/21
CHERBOURG	20/17	NICE	29/21	BELGRADE	26/13	GENÈVE	29/15	MILAN	28/18	ST-PÉTERS.	24/11
CLERMONT-F.	30/19	PARIS	28/19	BERLIN	26/15	HANOÏ	31/28	MONTRÉAL	30/21	STOCKHOLM	22/12
DIJON	30/14	PAU	30/16	BOMBAY	28/22	HELSINKI	20/9	MOSCOU	16/7	SYDNEY	14/5
FORT-DE-FR.	31/25	PERPIGNAN	30/20	BRASILIA	25/17	HONGKONG	32/28	MUNICH	25/12	TENERIFE	29/23
		POINTE-À-PIT.	32/25	BRUXELLES	30/17	ISTANBUL	28/20	NAIROBI	25/6	TOKYO	31/24
		RENNES	22/17	BUCAREST	24/13	JÉRUSALEM	-/-	NEW DELHI	34/26	TUNIS	34/23
		ST-DENIS-RÉUNION	24/18	BUDAPEST	27/13	KIEV	21/12	NEW YORK	29/25	VARSOVIE	22/11
		ST-ÉTIENNE	29/17	BUENOS AIRES	12/8	KINSHASA	32/17	PALMA DE M.	31/18	VENISE	27/19
		STRASBOURG	29/14	CARACAS	26/23	LE CAIRE	35/24	PÉKIN	26/21	VIENNE	26/12
		TOULOUSE	32/19			LIMA	19/16	PRAGUE	24/10		



Situation le 10 août à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 12 août, à 0 heure, temps universel

Il y a 50 ans dans Le Monde
Juifs interdits de Palestine

LE PRÉSIDENT Truman n'a toujours pas pris de décision concernant l'affaire palestinienne. Il réfléchit. Aussi bien déclara-t-il à la presse qu'il ignorait encore *« quand il ferait connaître son opinion »*. La Grande-Bretagne, toutefois, a commencé la lutte contre l'immigration clandestine.

Elle s'efforce tout d'abord de tarir le mouvement à la source, c'est-à-dire en Europe orientale et centrale. L'agence Reuter signale à cet égard que des *« centaines de milliers de juifs, fascinés par leur immense désir d'entrer en Terre promise, entreprennent avec patience et obstination un exode sans précédent, confiant leur sort à une puissante organisation secrète qui se charge de les faire passer clandestinement en Palestine. »*

C'est là sans doute ce qui explique les démarches entreprises par le gouvernement britannique à Moscou, à Bucarest, à Prague, à Rome et auprès des autorités françaises d'Autriche pour arrêter le transit des juifs sur les territoires soumis à leur autorité.

En Palestine, d'autre part, on interdit toujours de débarquer à Haïfa aux immigrants clandestins de sexe masculin se trouvant à bord des navires récemment arrivés, cependant que les camps de concentration de Chypre se préparent à recevoir les juifs *« pris en flagant délit d'immigration clandestine »*, et que l'on assure que le commandement britannique met au point son plan de surveillance de la Méditerranée orientale.

Ces mesures ont provoqué de violentes réactions dans les milieux de la résistance juive. Le commentateur de la radio de la Haganah a déclaré à cet égard : *« Toute attaque dirigée contre les réfugiés est une attaque dirigée contre nous-mêmes. »*

(11-12 août 1946.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6884

HORIZONTALEMENT

I. Pour avoir la paix, ils pouvaient se mettre à fumer. N'est pas bonne quand il y a de gros trous. – II. C'est vraiment du menu fretin. Au fond, on n'y trouve que des poussières. – III. Ses membres étaient unis par un serment. Plein quand il y en a jusque-là. – IV. Bien connu. En Europe. On y trouve de somptueuses mosaïques. – V. Montagne noire. Adoré autrefois. Abréviation précédant une explication. – VI. Préposition. Se découvraient devant l'assemblée. – VII. Dans les affaires étrangères. Bon pour la formation. – VIII. Mâle qu'on pourrait prendre pour un pèlerin. On peut y faire des exercices. – IX. Pâte en tube. Un battement rapide. – X. Préfixe. Des toitures en dents de scie. Lie. – XI. Lieu de combat. Détruit. Note. – XII. Un vulgaire pou. Qui risquent d'être pincées. – XIII. Des chaînes en Asie mineure. Lieu de rencontres. Article. Rejoint le Rhône. – XIV. Passe dans une capitale. On est frappé quand elle est forte. – XV. Rendues polies. Qui devrait être remplacé.

VERTICALEMENT

1. Sont lancées dans l'intention de blesser. Qui a l'air juteux. – 2. Pronom majestueux. Fit payer cher. Additionnai d'un corps simple. – 3. Comme la loi. Des relations auxquelles il ne faut pas faire crédit. – 4. D'un verbe actif. Occupa une situation élevée. Un jeu. Préposition. – 5. Une ville sur la rivière du même nom. Nom pour saint Philippe. – 6. S'oppose au zénith. Une sorte de petit savon. – 7. Chaîne très solide. Quartier de Vienne. En Allemagne. – 8. Une façon de revoir les choses. – 9. Peut s'occuper du nettoyage des bidets. Un mot qui peut faire bondir. Apporte sa contribution à la formation des rivières. – 10. Peut être dangereux pour le vaurien. Des buveurs de sang. – 11. Qui a tendance à tout oublier. – 12. Evoque une bonne façon de parler. Un homme qui fait le Jacques. – 13. Dans un alphabet étranger. Conjonction. Vêtement ancien. – 14. Participe. Bien écrits. Une victime de la jalousie. – 15. Endroit où l'on envoie paître. Un saint à qui on jeta la pierre.

SOLUTION DU N° 6883

HORIZONTALEMENT

I. Bridgeuse. – II. Levier. Il. – III. Esérine. – IV. Us. Enémas. – V. Sec. Pie. – VI. Amr. Dame. – VII. Ibiza. Na. – VIII. Llanos. Nu. – IX. La. Sorts. – X. Endettées. – XI. Tâte. Are.

VERTICALEMENT

1. Bleusaille. – 2. Ressemblant. – 3. Ive. Cria. Da. – 4. Dire. Zn. Et. – 5. Geint. Aoste. – 6. Eme. Sot. – 7. Empan. Réa. – 8. Si. Aimanter. – 9. Elisée. Ussé.

Guy Brouty

PARIS EN VISITE

Mardi 13 août

■ **PASSAGES ET GALERIES MARCHANDES :** 1er parcours (50 F), 10 h 30, angle de la rue de Rivoli et de la rue Marengo (Paris autrefois).

■ **LE CIMETIÈRE DE PASSY** (37 F), 11 heures, sortie du métro Trocadéro, côté cimetière de Passy (Monuments historiques).

■ **MONTPARNASSE :** évocation des artistes des Années folles (50 F), 11 heures, sortie du métro Raspail (La Parisienne).

■ **LE QUARTIER DES TERNES** (60 F), 11 heures, sortie du RER Pereire (Vincent de Langlade).

■ **MUSÉE D'ART MODERNE :** exposition Calder (25 F + prix d'entrée), 12 h 30, 11, avenue du Président-Wilson (Musées de la Ville de Paris).

■ **DE LA CITÉ AU LOUVRE,** histoire des palais royaux (50 F), 14 h 30, sortie du métro Cité, côté rue de Lutèce (Frédérique Jannel).

■ **HÔTELS DU MARAIS** (60 F + prix d'entrée), 14 h 30, sortie du métro Saint-Paul (Isabelle Hauller).

■ **MUSÉE CARNAVALET :** Paris et les Parisiens à travers les siècles (25 F + prix d'entrée), 14 h 30, 23, rue de Sévigné (Musées de la Ville de Paris).

■ **MUSÉE D'ORSAY** (36 F + prix d'entrée) : visite par artiste, Renoir, 14 h 30 ; visite par thème, les impressionnistes, 14 h 30 (Musées nationaux).

■ **LE PARC DE LA BUTTE DU CHAPEAU ROUGE** (35 F), 14 h 30, devant l'entrée côté avenue Debidour (Ville de Paris).

■ **LE PARC MONTSOURIS** et ses villas d'artistes (55 F), 14 h 30, sortie du RER Cité Universitaire (Europ explo).

■ **DU QUARTIER LATIN** au Forum des Halles (50 F), 15 heures, place Saint-Michel devant la fontaine (La Parisienne).

■ **L'ÉGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE** et le quartier de la première université (37 F), 15 heures, 1, rue Saint-Julien-le-Pauvre (Monuments historiques).

■ **LES ÉGOUTS** (25 F), 15 heures, devant l'entrée face au 93, quai d'Orsay (Ville de Paris).

■ **MARAIS :** hôtels, jardins et place des Vosges (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

■ **MARAIS :** le quartier juif (37 F), 15 heures, 99, rue Saint-Antoine (Monuments historiques).

■ **MARAIS :** le quartier Saint-Paul (55 F), 15 heures, sortie du métro Pont-Marie (Paris et son histoire).

■ **LE QUARTIER DE LA POMPE** (60 F), 15 heures, sortie du métro Trocadéro, côté avenue d'Eylau (Vincent de Langlade).

■ **LA SEINE** (50 F), 15 heures, place du Châtelet devant la fontaine (Paris autrefois).

LES SERVICES DU Monde

Le Monde	42-17-20-00
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe : Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr	GO LEMONDE
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 44-08-78-30
Index et microfilms :	(1) 42-17-29-33

Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/mn)

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITÉ — Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **PARIS.** En raison de travaux de réparation sur la ligne C du RER, le trafic des trains entre la gare d'Austerlitz et celle des Invalides est interrompu jusqu'au 2 septembre. Un service de bus de remplacement a été mis en place et la fréquence des rames de métro sur la ligne 10 (Boulogne-Gare-d'Austerlitz) a été renforcée aux heures de pointe. – *(AFP.)*

■ **CÔTE-D'OR.** Le préfet de la région Bourgogne a demandé aux forces de l'ordre d'intensifier les contrôles routiers dans le département de la Côte-d'Or, où le nombre des décès consécutifs à des accidents de la circulation a considérablement augmenté en juin et juillet (24 contre 9 pour la même période de 1995). Le renforcement de la surveillance, qui a commencé vendredi 9 août, veille d'un nouveau chassé-croisé de vacanciers, concerne tous les axes routiers, autoroutiers et urbains du département. – *(AFP.)*

■ **ÉTATS-UNIS.** La compagnie Northwest Airlines envisage d'embaucher 150 stewards et hôtesses de l'air parlant aussi bien l'anglais que d'autres langues asiatiques ou européennes. Après un stage d'entraînement de six semaines, ils seront mis en réserve et pourront être appelés à voler à n'importe quel moment, dix-neuf ou vingt jours par mois. – *(Bloomberg.)*

■ **VENEZUELA.** Les compagnies américaines United Airlines et American Airlines ont repris, jeudi 8 et vendredi 9 août, leurs liaisons avec le Venezuela, interrompues la veille en raison d'un conflit sur des questions de sécurité opposant les autorités aériennes des deux pays. Mercredi 7 août, des centaines de passagers étaient restés bloqués dans les aéroports de Caracas, Miami et New York. – *(Bloomberg, AP.)*

EXPOSITION Gerhard Richter est né à Dresde, en ex-RDA, il y a soixante-quatre ans. Il expose, au Carré d'art de Nîmes, une centaine de ses peintures. Les siennes absolument, puisqu'elles viennent toutes de son atelier ou de sa propre collection. C'est-à-dire qu'elles portent en elles une charge particulière qui a justifié qu'il les gardât par devers lui et qu'il en ait supervisé personnellement l'accrochage. ● ŒUVRES RÉCENTES pour la plupart (la moitié datent de 1995 et 1996), il les a choisies généralement de petite dimension, différentes des grandes surfaces, qu'il a aussi pratiquées avec bonheur. ● RÉFLEXION à partir de la photographie sur la peinture, Richter va des monochromes au miroir, usant du flou et laissant au spectateur le soin d'habiter l'espace qu'il propose à sa réflexion dans la pénombre, dans ces moments intermédiaires où les images se perdent.

Les Richter de Gerhard Richter au Carré d'art de Nîmes

L'artiste allemand expose une centaine de peintures qu'il a choisies lui-même dans son atelier et dans sa propre collection. Elles révèlent une dimension plus personnelle de son œuvre

Carré d'art, Musée d'art contemporain, place de la Maison-Carrée, 30000 Nîmes. Tél. : 66-76-35-85. Tous les jours, sauf lundi, de 10 heures à 18 heures. Jusqu'au 15 septembre. Livre-catalogue : 250 F.

On ne devrait peut-être pas le dire, mais ce temps d'économies qui oblige à approcher l'art à pas comptés a du bon. L'exposition Richter aussi, de modeste apparence, malgré le nombre d'œuvres rassemblées : cent peintures. Celles-ci, pour la plupart très récentes – une bonne cinquantaine datent de 1995 et trois de cette année –, sont, à quelques exceptions près, de formats peu voyants. Il en est même qui pourraient passer pour de vraies petites croûtes. Richter, qui sait tout faire et n'a pas manqué de le prouver de toutes les manières, justement en pratiquant les grandes surfaces qui subjuguent et submergent le spectateur, serait-il fini ?

Qu'on ne s'y trompe pas. Il y a là des raretés et bien de la beauté, mais elles ne sont pas données d'emblée. C'est à un Richter sensiblement différent que nous avons affaire, qui met sa peinture en réserve, comme pour tenir le visiteur pressé à l'écart de ses développements récents, volontiers d'ordre affectif et privé. Les petits formats conviennent, qui entretiennent l'illusion de la distance entre le spectateur et les tableaux dans lesquels nul intrus ne saurait être pris. Contrairement à ce qui se produit avec quelques pièces plus anciennes propres à inscrire le travail d'aujourd'hui dans le cours de l'œuvre : une formidable réflexion, depuis la photographie, sur les tenants de la peinture menée de main de maître.

Ces tenants, c'est-à-dire le support et des pigments, ne retiendront pas nécessairement des images. Richter peut brosser du gris, rien que du gris, et laisser ses plages monochromes vivre leur vie réceptive à la lumière mouvante du dehors. Comme il peut ne rien peindre du tout et substituer à la toile un vrai miroir, qui fera le tableau (mais pas une toile). A nous de l'habiter. Le peintre peut aussi, et surtout, se mouvoir entre ces deux extrêmes et cultiver le flou, la pénombre, les moments intermédiaires où les images se perdent dans la nuit, ou dans l'excès de lumière.

TABLEAU-MIROIR

C'est Richter lui-même qui a orchestré l'accrochage, comme il a choisi les œuvres venues tout droit de l'atelier ou de sa propre collection. Quelques grands monochromes gris, un crâne reposant sur le maxillaire supérieur à la croisée de plans d'ombres nuancées dans la même gamme de gris, deux ou trois peintures parmi les toutes premières « abstractions » aux couleurs aveuglantes, un tableau-miroir (réel), des pommiers à la tombée du jour le long d'une route de campagne, deux pommes et leur ombre portée dans un coin de pièce nue... Ces exemples rappellent le cours de sa peinture dans les années 80 et son perpétuel mouvement de bascule entre illusion de la réalité (depuis la photographie) et réalité de la peinture en regard d'événements naturels. Voir ces « abstractions » torrentielles aux odeurs de forêts et de bois pourris gorgés d'humidité, dans lesquelles le peintre multiplie les effets contraires d'incandescences et de glace, de gel et de liquéfactions.


CARRÉ D'ART, MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE NÎMES

« Petite baigneuse » (1994).

La dimension intimiste que Richter donne aujourd'hui à sa peinture ne l'empêche évidemment pas de continuer à spéculer sur la chose peinture comme surface et acte de recouvrement, mais sur le mode mineur, comme des exercices faisant partie du lot quotidien de l'artiste. Une quantité de petits tableaux en témoignent : ces « croûtes » déjà signalées, où les raclures et les *biffures s'inscrivent dans des* couches de pigments qui prennent des couleurs de boue grise. Elles n'ont rien d'héroïque, rien de bien docte non plus. Peut-être même ne valent-elles pas un clou. Mais n'est-ce pas cette lie de la peinture qui en fait le lit ? Richter a toujours multiplié les séries d'exercices de la main et les gammes chromatiques parallèlement à ses grandes machines à impressionner. Mais alors qu'il regroupait ces échantillons en grands tableaux-grilles, cette fois il les donne séparément, comme de simples ébauches, traces d'exaspération ou de pensées informulées, comme des cas déclinant toute forme de représentation.

Entamant les sous-couches à coups de brosse entrecroisés, grattant les surfaces avec on ne sait quel outil pour en révéler le fond vif, Richter nous promène dans toutes sortes de dégradations, de l'usure de la trame picturale à celle des motifs pris dedans, en passant par toutes les figures possibles de l'absence et de la perte, en les liant tantôt à l'usure du temps, tantôt à la mouvance de l'instant. Ainsi de ce banal bouquet de tulipes jaunes dans un vase que le peintre peint deux fois, en deux états : l'un est rayé comme si la toile-écran, ou pellicule, était abîmée et ne pouvait répercuter correctement l'image ; l'autre est doté de plus de consistance, mais elle reste floue, comme si cette fois le tremblé venait de celui qui tient l'objectif.

Parmi les œuvres récentes, il est d'autres bouquets, de nouveaux paysages, et des personnes parfois poussées vers un au-delà du photoréalisme comme ce dos nu dont *on retrouve le cône de la nuque* dans le profil d'une jeune femme lisant, cette fois dans un excès de clair-obscur et les tons bruns d'un tableau du XVII[e] siècle. Quand, dans un nu de face, le désir troublant de la chair imprègne toute la toile.

LA MÈRE À L'ENFANT

Enfin une très belle suite de huit peintures autour du thème de la mère (la jeune épouse de l'artiste) à l'enfant (son enfant) nous amène, sur la pointe des pieds, au cœur et au fin fond de la peinture de Richter. S'y mêlent tendresse et désir de retenir le temps, réminiscences de tableaux et évanouissement de cette image modèle de la création que le peintre brouille et embrouille. Pour n'en livrer que des traces presque illisibles imprégnées dans le support, comme pourrait en révéler quelque radiographie de tableau ancien. Ou pour en donner une version irradiée, surexposée, mortelle. On pense à ces icônes où l'enfant nouveau-né porte dans ses traits les marques de sa destinée.

L'exposition s'achève sur un autoportrait de 1996, le seul jamais peint par Richter. Il en dit assez long sur l'état d'esprit dans lequel l'artiste a préparé l'exposition de Nîmes. Non que derrière les lunettes, le visage un peu tendu se livre, mais parce que ce visage est pris dans une pénombre et un léger flou qui rappelle le traitement du *Crâne*, un tableau de vanité.

Geneviève Breerette

Repères

- ● **1932** : naissance à Dresde en RDA.
- ● **1952-1959** : études de peinture et atelier à l'Académie des beaux-arts de Dresde.
- ● **1959** : visite de la Documenta de Kassel. Richter y est fasciné par la peinture de Pollock et de Fontana. Sa découverte de l'abstraction le renforce dans sa décision de passer à l'Ouest.
- ● **1961** : installation à Düsseldorf et deux nouvelles années d'études à l'Académie des beaux-arts. Richter fait la connaissance de son futur marchand, Konrad Fischer, de Sigmar Polke et de Palermo.
- ● **1962** : Richter peint *Tisch*, une huile d'après une photographie de presse qu'il considère comme le numéro un du catalogue de ses œuvres.
- ● **1964** : premières expositions dans des galeries allemandes.
- ● **1967** : Richter est chargé de cours aux beaux-arts de Hambourg
- ● **1971-1994** : Professeur à l'Académie des beaux-arts de Düsseldorf.
- ● **1983** : installation dans le centre de Cologne.
- ● **1996** : installation avec sa nouvelle femme et son fils Moritz dans une nouvelle maison dans les faubourgs de Cologne.

Les tableaux de la guerre d'indépendance de la Grèce présentés à Bordeaux

LA GRÈCE EN RÉVOLTE, Delacroix et les peintres français, 1815-1848, Galerie des beaux-arts, place du Colonel-Raynal, 33000 Bordeaux ; tél. : 56-10-16-93. De 10 heures à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 heures, nocturnes le mercredi de 20 heures à 23 heures ; fermé le mardi. Jusqu'au 8 septembre.

Fourau, Hugues, l'auteur de *La Mort de Grégoire, patriarche grec* ; Haudebourt-Lescot, Hortense, qui a peint *La Confirmation par un évêque grec dans la basilique Saint-Agnès hors les murs à Rome* ; Langlois, Jean-Charles, qui représenta *Le Général Maison recevant la reddition du château de Morée* et *l'Entrevue du général Maison et d'Ibrahim Pacha* ; et encore Raverat, Vincent Nicolas, qui imagina *Le Jeune Diacre de Messénie expirant* : ceux-là et cent autres eurent leur moment de notoriété vers 1825. Leurs tableaux étaient assez loin du chef-d'oeuvre, leurs compositions conventionnelles, leur style platement minutieux, mais ils avaient cependant un mérite. Ils *peignaient l'actualité* la plus importante du moment, la guerre d'indépendance de la Grèce contre l'occupation turque.

Pourquoi citer ces oubliés, plutôt que Byron, Chateaubriand ou Casimir Delavigne ? Parce que leurs tableaux témoignent de l'ampleur de l'engouement philhellène qui agita la France tout au long des années 1820. Derrière les grands peintres ou poètes, s'est rassemblée alors une foule hétéroclite, dont la protestation, quelle qu'en fût la forme, prit tant de force qu'elle obligea Anglais, Français et Russes à intervenir militairement.

Les premières insurrections éclatèrent en 1821 dans le Péloponnèse et les îles. L'année suivante, à Epidaure, les insurgés proclamèrent l'indépendance de la nation grecque et les Turcs répliquèrent par les massacres de Chio et le siège de Missolonghi. De ce moment jusqu'en 1827, la répression ottomane fut méthodique et féroce. Elle suscita la fondation en Europe et aux Etats-Unis de comités philhellènes de plus en plus nombreux. Cependant, suivant un principe bien connu depuis, les diplomates et les gouvernements *occidentaux parlaient beaucoup et* ne faisaient rien. Les Britanniques cherchaient à pousser leur avantage en Méditerranée orientale et à s'assurer que les Russes n'y pénétreraient pas. Les Russes tentaient d'y arriver en forçant le verrou ottoman. Quant aux Français, agités et confus comme à l'ordinaire, il leur fallut quelques années avant d'arrêter une conduite logique. Résultat : pendant les conférences internationales, les exécutions continuaient. Les Turcs reprirent Missolonghi en 1826, puis l'Acropole d'Athènes en 1827. Au même moment un traité dit de Londres réglait la question sur le papier. Toute ressemblance avec des événements récents ne pourrait être que l'effet du hasard.

Des poèmes, des pétitions, des tableaux et des gravures déterminèrent pour partie la politique étrangère

Le traité finit cependant par produire *ses effets*. La *flotte* turque fut anéantie à Navarin et les régiments du général Maison débarquèrent dans le Péloponnèse, où ils eurent raison des troupes égyptiennes d'Ibrahim Pacha. Après encore des révoltes et des morts, l'indépendance de la Grèce fut reconnue le 3 février 1830 et ses frontières fixées. On lui donna même un roi, Leopold de Saxe-Cobourg, lequel refusa le trône, préférant sagement celui de Belgique. Pour finir, Othon de Bavière se retrouva roi des Grecs et le resta jusqu'à une révolte en 1862.

La protestation de l'opinion publique fut déterminante. Peut-être pour la première fois dans l'histoire européenne, des libelles, des poèmes, des pétitions, des tableaux et des gravures déterminèrent pour partie la politique étrangère. En ce sens l'intérêt de l'exposition bordelaise n'est pas seulement d'ordre historique et iconographique. En rassemblant une centaine d'images françaises de la révolte grecque, elle montre comment s'est structurée une iconographie lourde de sous-entendus politiques, religieux et moraux. *Religieux* : la guerre contre l'Ottoman oppose des chrétiens orthodoxes à des musulmans. La toile de Fourau, celle d'Haudebourt-Lescot et bien d'autres tirent parti de cet argument. On y voit des fanatiques enturbannés persécuter des patriarches agenouillés et des paysans partir au *combat* sous un *étendard* marqué d'une croix. La symbolique ne s'embarrasse pas de nuances.

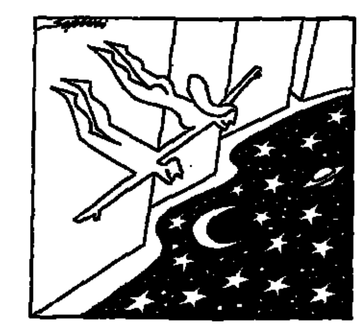
Les bons sont généralement maigres et mélancoliques. Ils ont des femmes héroïques qui préfèrent le suicide à la loi des vainqueurs. Elles se jettent dans les précipices et poignardent leurs enfants afin qu'ils meurent libres. Les méchants sont musculeux, irascibles et ricanants. Ils montent des chevaux à l'œil féroce et, dans la défaite, se conduisent en pleutres, avec constance, quel que soit l'auteur du tableau. Sous la vision contemporaine, l'image pieuse pointe. *Les Exilés grecs sur un rocher*, de Scheffer, n'est qu'un repos durant la fuite en Egypte vaguement mis au goût du jour. Le *Léonidas* d'Alexandre-Evariste Fragonard, fils du grand Fragonard, touche à la perfection dans le genre du chromo lyrique : un Grec affûte sa lance contre le tombeau du héros lacédémonien, cependant que son fils en bas âge dort sur la pierre en suçant son pouce.

Un seul peintre s'élève au-dessus de ces commodités et de cette grandiloquence de propagande : Delacroix. On ne saurait s'en montrer surpris. Des études aquarellées accompagnent le morceau de bravoure de l'exposition, la présentation de *La Grèce sur les ruines de Missolonghi*, grande allégorie dramatisée, entre deux scènes de bataille, l'une venue pour l'occasion d'Athènes, l'autre de Toledo. Cette dernière, qui représenterait Botzaris surprenant le camp des Turcs au lever du soleil, est de loin postérieure aux événements. Elle date de la fin de la vie de Delacroix et suggère ce que peut un peintre de premier ordre quand il s'empare de l'histoire, refuse de l'illustrer, l'épure de toute anecdote et confie à la couleur et au geste le soin de manifester la violence et la mort. Une toile de la force de celle-ci vaut pour toutes les révoltes et toutes les guerres, jusqu'à celles d'aujourd'hui.

Philippe Dagen

L'éclectisme de Heisser

A l'Orangerie de Sceaux, le pianiste joue Beethoven et les Espagnols



SOUS son air bonasse, le pianiste Jean-François Heisser cache un savoir hors norme. Donnez-lui à peu près n'importe quelle partition, il la joue en lecture à vue d'une *façon qui ferait croire qu'il la tra*vaille depuis longtemps.

A peine l'avez-vous quitté sur une œuvre contemporaine, qu'il semble faire un pied de nez aux dogmatiques en jouant les langoureuses *Escenas Romanticas* de Granados. Les Espagnols et Beethoven sont d'ailleurs le fort de cet élève de Vlado Perlemuter et de Rosa Sabater. Encore que son Debussy, son *Dukas, son Tchaïkovski*, son Boulez, son Brahms, etc., ne laissent jamais indifférent. Il y a une dizaine d'années de cela, il devait donner les *Variations Diabelli*, de Beethoven, à Assas, mais les étudiants en grève lui interdirent l'entrée de l'amphithéâtre. C'est dans le réfectoire de l'Ecole alsacienne qu'il les interpréta pour un auditoire heureux, le temps d'un concert, de se *retrouver dans des lieux où l'on ne* sert pas tous les jours une telle ambroisie. Cette fois-ci, à côté des deux dernières sonates de Beethoven, il joue Falla et Mompou... que l'art du développement de l'Allemand assommait au-delà du supportable.

Beethoven : *Sonates pour piano op. 110 et 111*. Falla : *Fantasia Bética, L'Amour sorcier*. Mompou : *Chants et danses*.

★ Sceaux (92). Orangerie, parc de Sceaux. Mº Bourg-la-Reine. 17 h 30, le 11 août. Tél. : 46-61-00-66. 95 F et 135 F.

UNE SOIRÉE À PARIS

Otra Vision
Lorsque, en 1988, il remplace José Luis Cortés, parti former NG La Banda, c'est le déclic pour Orlando Valle Maraca, le début d'une carrière florissante qui le mènera aux quatre coins du monde en compagnie du groupe phare du latin jazz cubain. En 1995, il enregistre son premier disque en tant que soliste et monte son propre groupe, Otra Vision. Une équipe précise et chaleureuse, qui vient de faire de vives étincelles à Montreux.
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris-10e. Mº Château-d'Eau. 21 h 30, le 10. Tél. : 45-23-51-41. 100 F.

Hommage à Franco
Les têtes couronnées de la musique zaïro-congolaise réunies pour un coup de chapeau au père fondateur du genre : François Luambo Makadi *alias* Franco, décédé en 1989. Les occasions sont rares de pouvoir entendre ces « ambianceurs » dans un lieu accueillant doté d'une sono décente. Amateurs de soukouss et rumba ne manqueront donc pour rien au monde ce rendez-vous. Avec Viva la Musica – sans Papa Wemba, retenu à Kinshasa pour y recevoir un prix –, TP OK Jazz et de nombreux invités de la filière, dont Kester Emeneya et Swede Swede.
Hot Brass, Parc de La Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris-19e. Mº Porte-de-Pantin. 23 heures, le 10. Tél. : 42-00-14-14. 150 F.

Dédé Saint-Prix
Toujours débordant de vitalité et d'énergie, le Martiniquais Dédé Saint-Prix est un redoutable maître à danser, fédérateur de toutes les sensualités caraïbes (CD *Chouval Bwa sans frontières*/Déclic-Blue Silver). *Souffle et voix de la* musique du *chouval bwa*, le manège traditionnel sur lequel il a usé ses fonds de culotte, ce flûtiste, percussionniste et chanteur endiablé invite pour son bal quelques amis très recommandables tels Kali, Bago ou Sylviane Cedia.
Parc de La Villette, Kiosque à musique, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris-19e. Mº Porte-de-Pantin. De 17 h 30 à 21 heures, le 11. Tél. : 40-03-75-03. Entrée libre.

Soirée brésilienne au Divan du Monde
Ultime soirée de l'été brésilien à Paris avec Tamburlodê en concert, groupe créé par le percussionniste Giba Goncalves (ancien Kaoma et Tupi-Nago). Son répertoire baigne dans le swingue de Bahia. Ils sont les nouveaux venus de la famille parisienne samba-reggae. La formation est de poids : percussions, trompette, sax, batterie, basse, guitare, piano et chanteuse. De 22 heures à l'aube, il y aura, en plus, les chants sacro-profanes de Geo Amorim. Nourriture bahianaise sur place.
Divan du Monde, 75, rue des Martyrs, Paris-18e. Mº Pigalle. A partir de 22 heures, le 10. Tél. : 44-92-77-66. 80 F.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

DEAD BEAT
Film américain d'Adam Dubov, avec Bruce Ramsay, Balthazar Getty, Natasha Gregson Wagner (1 h 35).
VO : Les Montparnos, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10).

L'EFFACEUR
Film américain de Charles Russel, avec Arnold Schwarzenegger, James Caan, Vanessa Williams, James Coburn, Robert Pastorelli, James Cromwell (1 h 55).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Odéon, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (42-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e.
VF : Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; *Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10)* ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

FLIPPER
Film américain d'Alan Shapiro, avec Elijah Wood, Paul Hogan, Chelsea Field, Isaac Hayes, Jonathan Banks, Jason Fuchs (1 h 36).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; *Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e.*
VF : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

FORZA ROMA
Film franco-italo-suisse de Bruno Garbuglia, Roberto Ivan Orano, avec Donat Guibert, Julie Turin, Gérard Rinaldi, Mallaury Nataf, Maria-Grazia Nazzari, Christian Capone (1 h 35).
VO : Gaumont les Halles, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).

LES GRIFFES DE LA CIGOGNE
Film américain de René Eram, avec Bridgette Wilson, Peter Boyle, Scott Cohen (1 h 30).
VO : Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; *réservation : 40-30-20-10*).

POLICIER
Film franco-italien de Guilo Base, avec Nadia Fares, Robert Citran, Claudio Amendola, Michele Placido, Kim Rossi Stuart, Luigi Diberti (1 h 30).
VO : Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

SAFE PASSAGE
Film américain de Robert Allan Ackerman, avec Susan Sarandon, Sam Shepard, Marcia Gay Harden, Robert Allan Ackerman, Nick Stahl, Robert Sean Leonard (1 h 35).
VO : Gaumont Opéra Impérial, 2e *(47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10)* ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (42-77-14-55) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83) ; La Pagode, 7e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e *(43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10)* ; 14-*Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81)* ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e *(47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10)* ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).

STRIPTEASE
Film américain d'Andrew Bergman, avec Demi Moore, Armand Assante, Ving Rhames, Robert Patrick, Burt Reynolds (1 h 57).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Danton, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, dolby, 17e.
VF : Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; UGC Opéra, dolby, 9e ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Mistral, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

TROIS VŒUX
Film américain de Martha Coolidge, avec Patrick Swayze, Mary Elizabeth Mastrantonio, Joseph Mazzello, Seth Mumy, Michael O'Keefe (1 h 50).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10).

SÉLECTION

ACE VENTURA EN AFRIQUE (A., v.f.) : Rex, 2e (39-17-10-00) ; George-V, 8e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; rés. 40-30-20-10).
L'ÂGE DES POSSIBLES (Fr.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).
CASINO (*) (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50 ; rés. 40-30-20-10).
CHACUN CHERCHE SON CHAT (Fr.) : *UGC Forum Orient Express, 1er* ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; *UGC Rotonde, 6e ; Le Balzac, 8e* (45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e *(43-57-90-81)*.
LA COMÉDIE DE DIEU (Por., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
COMMENT JE ME SUIS DISPUTÉ (Fr.) : *Gaumont les Halles, 1er (40-39-99-40* ; rés. 40-30-20-10) ; Racine Odéon, 6e *(43-26-19-68 ; rés. 40-30-20-10)* ; Majestic Bastille, 11e (47-00-02-48 ; rés. 40-30-20-10) ; *Bienvenüe Montparnasse*, 15e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10).
CONTE D'ÉTÉ (Fr.) : UGC Ciné-cité les *Halles, 1er ; UGC Odéon, 6e ; Le Balzac*, 8e (45-61-10-60) ; Escurial, 13e *(47-07-28-04 ; rés. 40-30-20-10)* ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
CRASH (**) (Can., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; *UGC Danton, 6e* ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; rés. 40-30-20-10) ; *UGC Normandie, 8e* ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; *Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10)* ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10) ; v.f. : UGC *Montparnasse, 6e ; Gaumont Opéra* Français, 9e (47-70-33-88 ; rés. 40-30-20-10).
DANGEREUSE ALLIANCE (*) (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (40-39-99-40 ; rés. 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; rés. 40-30-20-10) ; v.f. : Rex, 2e (39-17-10-00) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (47-07-55-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50 ; rés. 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10).
DES NOUVELLES DU BON DIEU (Fr.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
DINGO ET MAX (A., v.f.) : UGC Triomphe, 8e ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10).
LE FACTEUR (It., v.o.) : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; rés. 40-30-20-10) ; *La Bastille, 11e (43-07-48-60)* ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e *(45-80-77-00 ; rés. 40-30-20-10) ; v.f.* : Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10).
GABBEH (Ira., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
GUANTANAMERA (Cub., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; La Pagode, 7e (rés. 40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10).
L'HEURE DU COCHON (Brit., v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
LE HUITIÈME JOUR (Fr.-Bel.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; UGC Opéra, 9e ; *Les Montparnos, 14e (39-17-10-00* ; rés. 40-30-20-10).
INÉDITS DE PETER GREENAWAY, SECOND PROGRAMME (Brit., v.o.) : *Epée de Bois, 5e (43-37-57-47)*.
INÉDITS DE PETER GREENAWAY, PREMIER PROGRAMME (Brit., *v.o.*) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
LE JOURNAL DU SÉDUCTEUR (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
MACHAHO (Fr.-Alg., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55).
MEURTRE EN SUSPENS (A., v.o.) : UGC Triomphe, 8e.
LE MONTREUR DE BOXE (Fr.) : Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34).
LES NOUVELLES AVENTURES DE WALLACE ET GROMIT (Brit., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; v.f. : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
RAISON ET SENTIMENTS (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; *Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George-V, 8e* ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; *rés. 40-30-20-10*).
RICHARD III (A., v.o.) : UGC Forum *Orient Express, 1er ; 14-Juillet Haute*feuille, 6e (46-33-79-38) ; Escurial, 13e (47-07-28-04 ; rés. 40-30-20-10).
RIDICULE (Fr.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; UGC Danton, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (47-70-33-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (47-07-55-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e.
ROCK (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Montparnasse, 6e ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Marignan, 8e (rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (47-70-33-88 ; rés. 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (rés. 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (42-24-46-24 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (39-17-10-00) ; Bretagne, 6e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; rés. 40-30-20-10) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; rés. 40-30-20-10).
LA SECONDE FOIS (It., v.o.) : Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34).
THE ADDICTION (A., v.o.) : Grand Action, 5e (43-29-44-40).
THE FALLS (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
LE TOMBEAU DES LUCIOLES (Jap., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
TRAINSPOTTING (**) (Brit., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Danton, 6e ; UGC Rotonde, 6e ; UGC Triomphe, 8e ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10).
TROIS VIES ET UNE SEULE MORT (Fr.-Esp.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
UN HÉROS TRÈS DISCRET (Fr.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Les Montparnos, 14e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10).
WHEN NIGHT IS FALLING (Can., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).
WITTGENSTEIN (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES REPRISES

LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
CÉLINE ET JULIE VONT EN BATEAU (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55).
LES 101 DALMATIENS (A., v.f.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LA CHINOISE (Fr.) : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23 ; rés. 40-30-20-10).
LE CRIME ÉTAIT PRESQUE PARFAIT (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
DUEL (A., v.o.) : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).
DUNE (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (40-39-99-40 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67 ; rés. 40-30-20-10).
HÔTEL DU NORD (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
LA JETÉE (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55).
KES (Brit., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
NANOUK L'ESQUIMAU (A.) : Espace *Saint-Michel, 5e (44-07-20-49)*.
ORANGE MÉCANIQUE (**) (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; rés. 40-30-20-10) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10).
LA SOIF DU MAL (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; rés. 40-30-20-10).
SOUVENIRS DE LA MAISON JAUNE (Por., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
SYLVIA SCARLETT (A., v.o.) : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-*54-51-60 ; rés. 40-30-20-10)*.
THE SHANGHAI GESTURE (A., v.o.) : *Gaumont les Halles, 1er (40-39-99-40* ; rés. 40-30-20-10) ; Espace Saint-Mi*chel, 5e (44-07-20-49)* ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; rés. 40-30-20-10) ; Escurial, 13e (47-07-28-04 ; rés. 40-30-20-10).

LES SÉANCES SPÉCIALES

AU BEAU MILIEU DE L'HIVER (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) samedi 20 h.
LA BALLADE DES SANS-ESPOIR (A., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) dimanche 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 16 h.
BUTTERFLY KISS (**) (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 21 h 40.
CET OBSCUR OBJET DU DÉSIR (Fr.) : L'Entrepôt, 14e *(45-43-41-63)* samedi 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
CHUNGKING EXPRESS (H., *v.o.*) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) dimanche 13 h 45, 15 h 45, 17 h 45, 20 h 30, 22 h 30.
LES DAMNÉS (*) (It.-A., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) dimanche *14 h 30*.
DANS LA VILLE BLANCHE (Suis.-Por., *v.o.*) : *14-Juillet Beaubourg*, 3e (42-77-14-55) dimanche 10 h 20.
LES DÉSARROIS DE L'ÉLÈVE TÖRLESS (**) (All., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-*86-86) dimanche 13 h*.
EASY RIDER (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 18 h 30.
L'ENFANT NOIR (Fr.-Gui.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) dimanche 16 h 05.
FUNNY BONES (A., v.o.) : Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34) dimanche 11 h 45.
LE JUGE ET L'ASSASSIN (Fr.) : 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) dimanche 11 h 30, 14 h, 16 h 30, 19 h 30, 22 h.
KES (Brit., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) samedi 18 h, dimanche 19 h 45.
MINNIE AND MOSKOWITZ (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) samedi 21 h 40.
MURIEL (Austr., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) samedi 22 h, dimanche 15 h 50.
LA PARTY (A., v.o.) : Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34) dimanche 12 h.
LE SACRIFICE (Fr.-Su., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) samedi 16 h 20.
SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (**) (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) dimanche 19 h 20.
SATYRICON (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) dimanche 17 h 10.
SOUDAIN L'ÉTÉ DERNIER (A., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) samedi, dimanche 18 h.
THELONIOUS MONK (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) samedi 22 h.
UN CHIEN ANDALOU (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) dimanche 11 h.
LA VICTOIRE EN CHANTANT (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) dimanche 18 h.
WEST SIDE STORY (A., v.o.) : 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) samedi 16 h 30, 19 h 10, 21 h 50.

FESTIVALS

ALFRED HITCHCOCK (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60). *L'Homme qui en savait trop*, sam. 16 h 05, 20 h 10, 22 h 20 ; *La Loi du silence*, dim. 13 h 50, 15 h 35, 19 h 10, 20 h 50, 22 h 35 ; *A l'est de Shanghaï*, lun. 13 h 55, 15 h 35, 19 h 15, 20 h 50 ; *Les Trente-Neuf Marches*, mar. 13 h 55, 15 h 25, 18 h 50, 20 h 20.
ARNAUD DESPLECHIN CINÉASTE DE NOTRE TEMPS, Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09). *La Vie des morts*, sam. 17 h 45, dim. 19 h 45, lun. 15 h 30, mar. 19 h 45 ; *La Sentinelle*, dim. 21 h, mar. 21 h.
AVANT-PREMIÈRE (v.o.), Majestic Bastille, 11e (47-00-02-48). *L'Ultime Souper*, mar. 13 h 45, 15 h 20, 17 h, 18 h 40, 22 h 15.
BRANDO, LE REBELLE (v.o.), Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65). *Viva Zapata !*, sam. 16 h, 18 h 05, 20 h 05 ; *L'Homme à la peau de serpent*, dim. 14 h 05, 16 h 30, 19 h 45 ; *Reflets dans un œil d'or*, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h ; *Jules César*, mar. 14 h, 18 h, 20 h, 22 h.
BUÑUEL ARCHITECTE DU RÊVE, Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34). *Le Charme discret de la bourgeoisie*, mar. 12 h ; Tristana, lun. 12 h.
LE CINÉMA CHINOIS, DE LA TRADITION À LA MODERNITÉ (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60). *Rouge, le fantôme de HK*, sam. 18 h 15 ; *Garçon d'honneur*, dim. 12 h, 17 h 20 ; *L'Auberge du printemps*, lun. 12 h, 17 h 20, 22 h 25 ; *L'Eunuque impérial*, mar. 12 h, 16 h 55, 22 h.
ERIC ROHMER, Gaumont les Halles, 1er (40-39-99-40). *Les Nuits de la pleine lune*, sam. 11 h, 13 h 10, 15 h 20, 17 h 30, 19 h 40, 21 h 50 ; *Le Rayon vert*, dim. 11 h 40, 13 h 45, 15 h 50, 17 h 55, 20 h, 22 h 05 ; *L'Ami de mon amie*, lun. 11 h, 13 h 10, 15 h 20, 17 h 30, 19 h 40, 21 h 50 ; *Pauline à la plage*, mar. 11 h 40, 13 h 45, 15 h 50, 17 h 55, 20 h, 22 h 05.
L'ÉTÉ FRITZ LANG (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). *M le Maudit*, sam. 16 h 30, 18 h 30, 20 h 30 ; *La Femme au gardénia*, dim. 14 h 30, 16 h 30, 18 h 30, 20 h 30 ; *La Femme au portrait*, lun. 18 h 30, 20 h 30 ; *L'Invraisemblable Vérité*, mar. 18 h 30, 20 h 30.
FESTIVAL MORETTI (v.o.), Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34). *Bianca*, lun. 12 h 05.
FRANK CAPRA (v.o.), Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65). *American Madness*, sam. 18 h, 20 h ; *New York-Miami*, dim. 14 h, 18 h, 20 h ; *Forbidden*, lun. 14 h 05, 18 h 10, 20 h 10 ; *La Vie est belle*, mar. 14 h 10, 16 h 35, 19 h 45.
GÉNÉRATION 90, Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77). *Trop de bonheur*, sam. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *Comment font les gens*, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *Va mourire*, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *Cible emouvante*, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
GRANDS ESPACES SUR GRAND ÉCRAN (v.o.), *Grand Action, 5e* (43-29-44-40). *La Vallée de la peur*, sam. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *La Charge héroïque*, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *Le Soldat bleu*, lun. 19 h, 21 h 30 ; *Le Convoi des braves*, mar. 18 h, 20 h, 22 h.
JAMES BOND (v.o.), Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14). *Opération Tonnerre*, sam. 16 h 15, 18 h 45, 21 h 15 ; *On ne vit que deux fois*, dim. 16 h 15, 18 h 45, 21 h 15 ; *Les Diamants sont éternels*, lun. 16 h 15, 18 h 45, 21 h 15 ; *Casino Royale*, mar. 16 h 15, 18 h 45, 21 h 15.
LIAISONS DANGEREUSES (v.o.), Parc de la Villette. Prairie du triangle, 19e (40-03-75-03). *Léon*, sam. 22 h ; *Apocalypse Now*, dim. 22 h.
LES MARX BROTHERS (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60). *La Pêche au trésor*, lun. 12 h 10 ; *Plumes de cheval*, mar. 12 h 10.
LE MAX-LINDER FAIT SA CINÉMATHÈQUE (v.o.), Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88). *La Comtesse aux pieds nus*, sam. 17 h ; *Key Largo*, sam. 19 h 30 ; *Le Grand Sommeil*, sam. 22 h ; *Lawrence d'Arabie*, dim. 13 h 30, 20 h 30 ; *Ran*, dim. 17 h 30 ; *Macbeth*, lun. 14 h 30 ; *Citizen Kane*, lun. 17 h ; *Othello*, lun. 19 h 30 ; *La Splendeur des Amberson*, lun. 22 h ; *Little Odessa*, mar. 14 h 30 ; *Trust Me*, mar. 17 h ; *Naked*, mar. 19 h 30 ; *Exotica*, mar. 22 h.
MIZOGUCHI RETROUVÉ (v.o.), L'Arlequin, 6e (45-44-28-80). *L'Impératrice Yang Kwei Fei*, sam. 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; *L'Intendant Sansho*, dim. 13 h 50, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; *Une femme dont on parle*, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *Les Musiciens de Gion*, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
MODÈLES DU 7e ART, LA COMÉDIE (v.o.), Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34). *To Be or Not to Be*, sam. 17 h 50, 19 h 50, 21 h 50 ; *Le Pigeon*, lun. 13 h 50, 15 h 50, 17 h 50, 19 h 50, 21 h 50 ; *Noblesse oblige*, dim. 13 h 50, 15 h 50, 17 h 50, 19 h 50, 21 h 50, mar. 13 h 50, 15 h 50, 17 h 50, 19 h 50, 21 h 50.
REGARDS SUR LE CINÉMA JAPONAIS (v.o.), Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09). *Le Roman de Genji*, dim. 14 h, lun. 19 h 45 ; *La Porte de l'enfer*, dim. 16 h 20 ; *Le Grondement de la montagne*, mar. 16 h 30 ; *L'Eclair*, sam. 16 h, lun. 13 h 45 ; *L'Idiot*, sam. 20 h 45, lun. 16 h 45, mar. 13 h 30.
RÉTROSPECTIVE KEN LOACH (v.o.), Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04). *Regards et Sourires*, sam. 13 h 45, 15 h 45, 18 h, 20 h, 21 h 55 ; *Kes*, dim. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; *Riff Raff*, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *Pas de larmes pour Joy*, mar. 13 h 45, 15 h 45, 18 h, 20 h, 21 h 55.
WERNER FASSBINDER (v.o.), Accatone, 5e (46-33-86-86). *Lola, une femme allemande*, lun. 13 h 40 ; *La Troisième Génération*, mar. 21 h 30 ; *L'amour est plus froid que la mort*, mar. 15 h 10.
WIM WENDERS (v.o.), Accatone, 5e (46-33-86-86). *Les Ailes du désir*, sam. 19 h ; *Alice dans les villes*, lun. 19 h 10 ; *Jusqu'au bout du monde*, sam. 21 h 10 ; *L'Etat des choses*, mar. 16 h 40 ; *Paris, Texas*, mar. 19 h.

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)
DIMANCHE
Révisons nos classiques : *Easy Rider* (1968, v.o. s. t. f.), de Dennis Hopper, 16 h 30 ; *Au fil du temps* (1975, v.o. s. t. f.), de Wim Wenders, 19 h.
SALLE RÉPUBLIQUE (47-04-24-24)
DIMANCHE
Exotismes : *Le Livre de la jungle* (1940, v.o. s. t. f.), de Zoltan Korda, 17 h ; *Lettres d'amour en Somalie* (1981, v.o.), de Frédéric Mitterrand, 19 h 30 ; *Une femme en Afrique* (1985), de Raymond Depardon, 21 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)
DIMANCHE
Portraits de Berlin, de part et d'autre du Mur : *Le Ciel partagé* (1964, v.o. s. t. f.), de Konrad Wolf, 14 h 30 ; *Possession* (1981), de Andrzej Zulawski, 16 h 30 ; *L'Homme sur le mur* (1982, v.o. s. t. f.), de Reinhard Hauff, 19 h ; *Tunnel 28* (1964, v.f.), de Robert Siodmak, 21 h.
MARDI
Portraits de Berlin, de part et d'autre du mur : *Berlin au coin de la rue* (1966-1972, v.o. s. t. f.), de Gerhard Klein, 14 h 30 ; *Personnalité réduite de toutes parts* (1977, v.o. s. t. f.), de Helke Sander, 16 h 30 ; *Le Bleu du ciel* (1991, v.o. s. t. f.), de Mati Findl ; *Sœur Anne, ne vois-tu rien venir ?* (1982), de Danièle Dubroux, 19 h ; *Le Coup de foudre* (1991, v.o. s. t. f.), de Rudolf Thome, 21 h ; *L'Etrange Festival* (v.o.) : *Tokyo Fist* (1995, v.o. soirée d'ouverture), de Shinya Tsukamoto, 19 h 30.
(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

هكذا من الأصل

SAMEDI 10 AOÛT

TF 1

20.45

LE COMPLOT DU RENARD
Téléfilm de Charles Jarrott, avec Michael York, George Peppard (180 min). 32824010
Un officier israélien reçoit l'ordre de son premier ministre de venger les onze athlètes tués lors des Jeux olympiques de Munich. Sa mission terminée, on lui demande de récidiver, mais il doute et remet en cause la loi du talion.

23.45 Les Sauveteurs de l'impossible. Série. Destin fatal.
0.30 Formule F1. Grand Prix de Hongrie : analyse des essais et entretien avec le pilote en pole position.
1.05 Formule foot. Première Journée du championnat de D 1.
1.35 Journal, Météo.

1.50 Les Aventures du jeune Patrick Pacard. 2.40 et 3.20 TF 1 nuit. 2.50 et 4.25, 5.10 Histoires naturelles. 3.30 Histoire des inventions. 4.55 Musique.

France 2

20.50

FORT BOYARD
Divertissement. Avec Daniel et Alain Ducruet, Sophie Kamoun, Emmanuel Kurz, Roxana Maracineau, Alain Launois. Au profit de l'association Centre d'activité et du Foyer de vie Princesse-Stéphanie (105 min). 307381

22.35

MEETING D'ATHLÉTISME HERCULIS 96
Sport. A Monaco. 10e anniversaire (90 min). 608132

0.05 Journal, Météo.
0.15 Tatort. Série. Sur la terre comme au ciel.

1.40 Années 1900. Documentaire. L'art nouveau. 2.35 Adieu et merci Tonkin. Documentaire. Mémoires de paix. 4.40 Urti. Avec Luzmila, Julia en Bolivie. 5.05 Ticket pour l'espace. Documentaire. [1 et 2/2] Les pionniers de l'espace ; Bivouacs sur la Lune.

France 3

20.50

LE BARON
Feuilleton [1/4] d'Alessandro Fracassi, avec Ronn Moss, Shari Shattuck (90 min). 608774
Le Baron... est un homme d'affaire réputé. Un jour il reçoit une lettre du Burwana, où il apprend qu'il est le père d'un petit garçon de neuf ans.

22.20

LE PARADIS ABSOLUMENT
Téléfilm de Patrick Volson, avec Christophe Malavoy, Connie Nielsen (90 min). 9195749
Un homme qui vient d'être licencié est sauvé de la « noyade » par un top model. Ses amis le poussent à revoir la jeune fille mais il déjà marié...

23.50 Journal, Météo.
0.10 Les Cavales de la nuit. La montée au pouvoir des femmes : la révolte des poupées, le syndrome d'Antigone, les pionnières, de Guylaine Guidez (80 min). 8250053

Arte

20.45

LA FEMME DE TA VIE
Série [4/7]. La femme envoûtante, de Jaime Chavarri, avec Rosario Flores, El Gran Wyoming (50 min). 6084788
Un homme est impliqué par hasard dans une histoire de vol dont la coupable présumée est une ravissante gitane...

21.35 Métropolis. Magazine. Sommaire en page 16, Arte 0.35 (60 min). 7107842

22.35

MUSIC PLANET
Magazine. Lost in Music. Crossover (55 min). 1438128

23.30 Le Tchékiste
Téléfilm d'Alexandre Rogojkine, avec Igor Sergueev, Mikhail Vasserbaum (57 min). 91923
Fin 1919. Un homme, qui jusqu'alors éliminait sans états d'âme les ennemis du peuple, prend conscience de la véritable nature du régime, lorsque son propre père est exécuté.
0.30 L'Île aux trente cercueils. Feuilleton [10/12] de Marcel Cravenne (rediff., 25 min). 4859091
0.55 L'Homme de cendres ■
Film de Nouri Bouzid avec Imed Maālal, Khaled Ksouri (1986, v. o., 105 min). 74119324
Un film courageux qui aborde de front des sujets tabous dans le cinéma arabe : l'homosexualité et, plus généralement, la virilité.

M 6

20.45

V
Série de Kenneth Johnson et Richard T. Heffron, avec Marc Singer, Jenny Sullivan [3/4] (133 min). 220107
[4/4] (100 min). 5490565
La résistance s'intensifie contre les Visiteurs. L'heure de la lutte a sonné, et les rebelles s'attaquent à un « centre d'orientation » où sont congelés des centaines de Terriens en vue de nourrir les envahisseurs...

0.50 Best of Dance. Musique.

2.30 Broadway Magazine. Documentaire. 3.20 Jazz 6. Magazine. 4.25 Culture pub. Magazine. 4.40 E = M 6. Magazine. 5.05 Boulevard des clips. Musique.

Canal +

20.45

CADFAEL
Série. [5/8] Une rose pour loyer de Rick Stroud (77 min). 157852
Un jeune moine amoureux d'une veuve est retrouvé battu à mort. Les suspects sont nombreux car celle-ci a beaucoup de prétendants...

22.05 Flash d'information.

22.15

JOUR DE FOOT
Magazine. Tous les buts de la première journée du championnat de France (45 min). 1377229

23.00 Les Grandes Dames du strip-tease. Documentaire de Françoise Levie (50 min). 72132
0.00 Le Journal du hard
0.05 La Soviet. Film classé X (1995, 105 min). 9160343
1.50 Golf. Troisième journée de l'US PGA.
3.20 Afriques : comment ça va avec la douleur ? De Raymond Depardon (163 min). 57800099

Radio

France-Culture

21.35 Avignon 96. Écrire les langues françaises. 2. Avec Kenneth White.
22.35 Musique : La musique country. Les femmes (3).

0.05 Prix Italia : une sélection. Questionnaire pour Lesconil. 1.00 Les Nuits de France-Culture. Pierre Schaeffer (2) ; 2.23, Louis Brauquier ou les comptoirs de l'ailleurs ; 3.15, Antonin Artaud ; 3.40, David Sweetman (Les Vies de Gauguin) ; 5.10, Bernard Lamarche Vadel ; 5.58, La descente de l'Irrawady (4).

France-Musique

19.35 France-Musique l'été. Festival de Radio-France et Montpellier Languedoc-Roussillon. Opéra donné les 20 et 22 juillet, Cour Jacques-Coeur, par le Chœur de la Radio-télévision de Riga et l'Orchestre philharmonique de Montpellier Languedoc-Roussillon, dir. Enrique Diemecke : L'Arlésienne, de Cilea, opéra en trois actes, livret de Leopoldo Marenco (création en France), Viorica Cortez (Rosa Mamai), Mario Carrara (Federico).
22.30 Festival de Radio-France de Montpellier Languedoc-Roussillon. Concert donné le 25 juillet, Cour Jacques-Coeur, par Duquende, chant, Moraito, guitare, Jose Fernandez, danse : Flamenco.

0.05 Musique pluriel. Ariadne, de Harrison ; Varied Trio, par Abel Steinberg Winant Trio ; Quatuor à cordes nº 3, de Schüller ; Le Quatuor Chilingirian (extrait du concert donné le 29 janvier à Saint John's Smith Square à Londres). 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 L'Espagne moderne. Soleriana, de Rodrigo, par le Royal Philharmonic Orchestra, dir. Batiz ; Tonadillas, de Granados ; Canciones, de Llobet ; El corregidor y la molinera, de Manuel de Falla, par l'Orchestre de Chambre du Théâtre Lliure de Barcelone, dir. Pons ; Chansons espagnoles, de Garcia Lorca ; La Prière du torero, de Turina, par l'Orchestre Ciudad de Granada, dir. J. de Udaeta ; Iberia, 4e cahier, d'Albeniz.

22.30 Da Capo. Le chef d'orchestre Herbert von Karajan. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

19.30 Journal (RTBF).
20.00 Le Château des Oliviers.
21.30 Reportages.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.30 Faites la fête.
0.30 Journal (France 3).

Planète

19.40 L'Adoption, une autre vie.
20.35 Retraites spirituelles : Les Voies du silence.
21.15 Liban : « Vol libre ».
21.35 Les Prédateurs de l'Arctique.
22.05 Les Hommes invisibles.
22.40 L'Arche de Benjamin Rabier.
22.55 Bicyclette.
23.50 D'un pôle à l'autre. [2/8] La marche russe.

Paris Première

20.00 Golf en capitale.
20.30 Super Pundoor.
22.30 Concert : Eartha Kitt. Enregistré au Theaterhaus de Stuttgart (60 min). 9587316
23.30 Paris dernière.
0.20 Vedettes en coulisses. De Claude Vernick. Les Compagnons de la chanson au Canada (60 min).

France Supervision

20.00 Athlétisme.
23.25 Concert : Festival Chopin (65 min). 31370045
0.30 Les Voitures de légende.
1.20 Raid (40 min).

Ciné Cinéfil

20.45 Le Club.
22.00 Hollywood Backstage.
23.00 Teenage Rebel ■ Film d'Edmund Goulding (1956, N., v.o., 90 min) 3887010
0.30 Le Paradis des mauvais garçons ■ Film de Josef Von Sternberg (1952, N., v.o., 85 min) 83255527

Ciné Cinémas

20.30 Faux ennemis. Téléfilm de Ben Lewin (1985, 120 min) 8448128
22.30 Star Profiles. Kenneth Branagh.
23.00 Fortune Express ■ Film d'Olivier Schatzky (1990, 90 min) 3876768

Série Club

19.55 Agence Acapulco. Échec et mat.
20.45 Schimanski.
22.15 Mission impossible.
23.00 Jake Cutter.
23.45 Hong Kong Connection.

Canal Jimmy

20.00 Earth Two.
20.50 Friends.
21.10 Le Guide du parfait petit emmerdeur.
21.25 Batman.
22.10 Chronique californienne.
22.15 T'as pas une idée ? Invitée : Catherine Ribeiro.

Eurosport

17.00 Course de camions. Coupe d'Europe : 7e manche. 1re partie (60 min). 333478
17.45 Formule Indy
18.30 Formule 1.
19.30 Athlétisme. En direct du stade Louis II, à Monaco. Meeting international Herculis (210 min). 11269958
23.00 Pole position.
0.00 Tennis (120 min).

Les films sur les chaînes européennes

TSR

20.35 Film au choix. 20.35 Un Américain à Paris. Film de Vincente Minnelli (1951). Avec Gene Kelly. *Comédie musicale.*
OU
20.35 Les Petites Fugues. Film d'Yves Yersin (1979). Avec Michel Robin *Chronique.*
OU
20.35 Piège de cristal. Film de John McTiernan (1988, 145 min). Avec Bruce Willis. *Suspense.*

DIMANCHE 11 AOÛT

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.15 F 1 à la Une. En direct de Budapest : Grand Prix de Hongrie ; 13.55, départ de la course ; 15.45, podium (160 min). 17902966
15.55 Dingue de toi. Série.
16.20 Les Dessous de Palm Beach. Série.
17.10 Disney Parade. Un vrai petit génie ; Pour être un bon nageur.
18.10 Des millions de copains.
19.05 Alerte à Malibu. Série. Jeux de miroirs.
20.00 Journal, Tiercé, Météo.

20.45

CARTOUCHE ■ ■
Film de Philippe de Broca (1961, 120 min). 942546
Sous la régence de Philippe d'Orléans, un voleur parisien devient chef de bande. De Broca a porté la comédie vers le romantisme noir. Très intéressant

22.45 Ciné dimanche.

22.55

VAS-Y MAMAN ■
Film de Nicole de Buron avec Annie Girardot (1978, 100 min). 258275

0.35 Beach Volley. Deuxième Beach Open à Pornichet
1.35 Journal, Météo.
1.45 Luciano Pavarotti and Friends. Concert donné à Modène le 12 septembre 1995. Ensemble pour les enfants de Bosnie : Avec Brian Eno, Bono and the Edge, Zucchero... (60 min). 5774541

2.45 De l'amour impossible. Concert enregistré à Toulouse. 3.20 TF 1 nuit. 3.30 Les Aventures du jeune Patrick Pacard. 4.25 et 5.05 Histoires naturelles. 4.55 Musique.

France 2

12.55 et 13.15 Météo.
12.59 Journal, Loto.
13.25 La Terre en partage. Téléfilm [2/3] Le prix de la paix, de S. H. Stern avec Christopher Reeve (90 min). 5935589
14.55 Derrick. Série. Carmen.
15.55 Sans rancune. Pièce de théâtre de Sam Bobrick et Ron Clark, mise en scène de Pierre Mondy avec Roland Giraud, Nicole Calfan (140 min). 87046614
18.15 Le Feu de la Terre. Cordillère des volcans, de Pierre Willemin.
19.10 et 5.15 Stade 2.
19.59 Journal, A cheval, Météo.

20.50

LOUIS, ENFANT-ROI ■ ■
Film de Roger Planchon avec Carmen Maura (1992, 160 min). 32694879
Une distanciation théâtrale volontaire pour une fable historique sur les faux-semblants et l'art de la dissimulation.

23.35

LE SIÈCLE DES HOMMES
Documentaire [2/5]. 1916, les champs d'honneur (55 min). 629508

0.30 Journal, Météo.
0.40 Musiques au coeur de l'été : The Rake's Progress. Opéra de Stravinsky d'après un livret de W.H. Auden et C. Kallman, mise en scène d'Alfredo Arias, chorégraphie de la Compagnie Andy Degroat. Par l'Orchestre de l'Opéra de Lyon, dir. K. Nagano (150 min). 21651096

3.10 Fort Boyard (rediff.). 4.40 Délirenlair. 4.55 L'Œil d'Icare.

France 3

12.40 Journal, Météo des plages.
13.08 Keno.
13.10 Les Quatre Dromadaires.
14.05 ▶ Sherlock Holmes à New York. Téléfilm de Boris Sagal, avec Roger Moore, John Huston (95 min). 3784879
15.40 Tiercé.
16.00 La Rivière rouge. Téléfilm de Richard Michaels, avec Bruce Boxleitner, James Arness (95 min). 6589508
17.35 Magnum. Série.
18.20 Y a pire ailleurs.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.10 Benny Hill.

20.50

UN CAS POUR DEUX
Série. Mort d'un artiste, de Dagmar Damek (60 min). 1797332

21.50 Mourir d'amour. Série.
22.40 New York District. Série. Justice à deux vitesses.
23.25 Journal, Météo.

23.50

QUINZE JOURS AILLEURS ■ ■ ■
Film américain de Vincente Minnelli avec Kirk Douglas (1962, v.o., 107 min). 2895850
Un célèbre acteur d'Hollywood, écarté des studios pour alcoolisme et troubles mentaux, vient passer quinze jours à Rome, invité par le réalisateur qui avait fait de lui une vedette. Dix ans après Les Ensorcelés, Minnelli reprend la description du monde du cinéma, mais avec un amer désenchantement.

La Cinquième

12.00 L'Esprit du sport. L'esprit du surf : le surf business [2/5].
13.00 Jimbô. 13.30 Teva. Le grand Belzoni. 14.30 Autour des festivals. Autour du jazz. 15.30 Les Lumières du music-hall. Luis Mariano. 16.00 Les Grandes Familles. Feuilleton [1/4]. 17.30 Décisions secrètes. Mort d'un tyran : Ceaucescu. 18.30 Va savoir.

Arte

19.00 Premiers Comiques. Arthème sorcier (1913) ; Cunégonde ramoneur (1912) ; Little Moritz enlève Rosalie (1911) ; Madame Babylas aime les animaux (1911) (30 min). 2140
19.30 Maestro. Magazine. Une leçon particulière de musique avec Scott Ross (60 min). 4091
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

SOIRÉE THÉMATIQUE : LES VIKINGS
proposée par Peter von Rüden.

20.46 Guerriers barbares ou marins de génie ? Documentaire.
Qui étaient les Vikings ? Des recherches historiques récentes corrigent l'image traditionnelle des ces « barbares venus du Nord ».
21.00 Dans l'ombre du corbeau. Film de Hrafn Gunnlaugsson avec Reine Brynolsson, Tinna Gunnlaugsdottir (1988, v.f., 118 min). 7488546
Au XIe siècle, un jeune homme qui a étudié en Norvège revient dans son pays natal, l'Islande. Grand film d'aventures mouvementées.
22.40 Sur les traces des Vikings. Documentaire de Jens Dücker (60 min). 7480695
Explorateurs intrépides, les Vikings ont découvert l'Amérique cinq siècles avant Christophe Colomb. Guerriers mais aussi habiles négociants et artisans, ils ont imprimé leur marque à l'histoire du continent européen.
23.40 Ragnar Thorseth, le dernier des Vikings. Documentaire de Sam Hall (55 min). 987169

0.35 Métropolis. Magazine présenté par Pierre-André Boutang et Peter Wien. Le Festival de Salzbourg, le Disneyland de la culture européenne. Reportage : B.B. King Live (rediff., 60 min). 1.35 Le Canapé rouge. Dialogues sur canapé.

M 6

12.25 Madame est servie.
12.55 Fort comme l'amour. Téléfilm d'Ed Sherin avec Louis Gossett Jr. (90 min). 2093782
14.30 La Rage d'aimer. Téléfilm de Francis Mankiewicz avec Kate Nelligan (117 min). 9713411
16.30 Le Saint. Série.
17.20 Meurtre avec mention. Téléfilm d'Antonio Bird avec Janet McTeer (94 min). 6688530
19.00 Models Inc. Série.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 E = M 6. L'alimentation.
20.35 et 1.00 Sport 6.

20.45

ZONE INTERDITE
Reportages : Question de taille ; En visite chez ma tante ; Graines de champions, ça passe ou ça casse ! ; Drôles de dames ; Sauvetage : les dompteurs des vagues (130 min). 191695

22.55 Culture pub. Les Pays-Bas (35 min). 1196492

23.30

JOY À HONGKONG
Téléfilm de Léo Daniel avec Zara Whites, Olivia Grey (80 min). 96968
Joy vole au secours de son amie Joan, prisonnière d'un réseau de prostitution international.

1.10 Best of 100% nouveautés. Musique.

2.40 Top models, oh là là ! Documentaire. 3.30 La Falaise du diable. Documentaire. 4.10 Jazz 6. Magazine. 5.15 Rock express. Magazine. 5.40 Boulevard des clips. Musique.

Canal +

▶ En clair jusqu'à 13.30
12.30 Flash d'information.
12.35 Les Sept Péchés capitaux. Court métrage (30 min).
13.05 C'est pas le 13 heures.
13.30 ▶ Une fille à papas. Téléfilm de Pierre Joassin (96 min). 8071817
15.05 La Corne du rhinocéros. Documentaire (50 min). 8100833
15.55 Football. Manchester-Newcastle.
18.00 Dieu, l'amant de ma mère et le fils du charcutier. Film d'Aline Issermann (1994, 88 min). 6123985
▶ En clair jusqu'à 19.35
19.25 Flash d'information.
19.35 Ça cartoon (55 min). 1174430

20.30

COBB
Film de Ron Shelton avec Tommy Lee Jones (1995, 122 min). 81546
Un ancien joueur de base-ball demande à un chroniqueur sportif de recueillir son autobiographie. Le journaliste en rédige deux versions...

22.30 Flash d'information.

22.35

UNE CORRIDA A MONT-DE-MARSAN
Reportage : Joselito, torero éleveur. Corrida du 23 juillet (80 min). 6499850

23.55 Golf. Sport. Quatrième et dernière journée de l'US PGA, au Valhalla Golf Club de Louisville.
2.00 Les Prères Gravet ■ ■ Film français de René Féret avec Jean-François Stévenin, Jacques Bonnaffé (1995, 92 min). 1102638

Radio

France-Culture

19.00 Le Bon Plaisir de. (rediff.). Marthe Robert. Avec Gustav Bolin, Jacques Germain, Michel Bouquet, Dolf Œhler, Ulrike Œhler-Sebastian.

22.00 De bouche à oreille. Goûter le monde ailleurs et ici, saveurs nomades. 6. Pizco et pachamanca (Pérou). 22.35 Le Concert. Avignon 96. Chanter les langues françaises : Haïti. James Germain, accompagné de Jean-Pierre Cadignan, Mireille Coco, Cherry et Udoh Essiet. 0.05 Clair de nuit. (Rediff.). Rencontre avec Gilbert Descossy. 1.00 Les Nuits de France-Culture. (rediff.). Pierre Schaeffer (3) ; 2.28, Jacques Lacarrière (Hymnes d'Orphée) ; 2.58, La poétique des ailes ; 4.05, En train pour 1979 (5.31, La ligne) déformante : petite histoire de la mode (1) ; 5.59, La descente de l'Irrawady (5).

France-Musique

19.35 France-Musique l'été. Concert promenade. Festival d'été Euroradio. Concert donné le 3 août, au Royal Albert Hall à Londres, par l'Orchestre des Jeunes de l'Union Européenne, dir. Colin Davis : Don Juan, poème symphonique op. 20, de R. Strauss ; Enigma variations, de Elgar ; Symphonie nº 2, de Sibelius.
21.30 Festival de la Roque d'Anthéron. Festival d'été Euroradio. Concert donné en direct du parc du Château de Florans, par la Sinfonia Varsovia, dir. Antoni Wit : Œuvres de Mendelssohn : Concerto pour piano et orchestre nº 1 op. 25 ; Concerto pour piano et orchestre nº 2 op. 40, Hüseyin Sermet, piano ; Symphonie nº 4 Italienne.

0.05 Akousma. Instantanés musicaux de Philippe Mion, François Donato et Dieter Kaufmann : Paysages illusoires, de Jentzch ; Futaie (création), de Renouard Larivière (Prix Ars Electronica 96) ; Clamor meus veniat (création), de Lejeune. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.00 Soirée lyrique. Le Turc en Italie, de Rossini, par les Chœurs et l'Orchestre de la Scala de Milan, dir. Gavazzeni, Maria Callas (Fiorilla), Gedda (Narciso), Rossi Lemeni (Selim), Calabrese (Geronio).

22.00 Soirée lyrique... (Suite). Quatuor nº 6, de Rossini, par l'Ensemble Wien Berlin ; Les Indes Galantes, extraits, de Rameau, par les Arts Florissants, dir. Christie ; Zaïde, acte I, de Mozart, par l'Orchestre du Mozarteum de Salzbourg, dir. Hager, Blegen (Zaïde), Hollweg (Gomatz). 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

19.30 Journal (RTBF).
20.00 Grands reportages.
21.00 Temps présent.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Le Grand Chef. Film de Henri Verneuil (1958, N., 90 min) 54487072
0.05 Kaléidoscope.
0.30 Journal (France 3).

Planète

20.35 Millénium. [6/10] La quête de l'éternel.
21.30 Les Parois de la mémoire. Le pilier central du Frêney.
22.00 L'Inde fantôme. [6/7] Réflexions sur un voyage.
22.50 La Grande Famine. [1/3] La faim.
23.40 Zoo : Etat des lieux. [1/4] Derrière les barreaux.

Paris Première

20.05 Aux arts et caetera.
20.30 Paris déco.
21.00 La Lumière du lac ■ Film de Francesca Comencini (1987, 90 min). 5565072
22.30 Concert : John Lurie (60 min). 9481188
23.30 Concert : Celibidache dirige le RSO de Stuttgart. Enregistré à Stuttgart en 1981 (55 min). 8468072

France Supervision

20.00 L'Été des grands créateurs.
20.30 L'Age d'or des hélices. D'Eric Dietlin.
22.00 Concert : Festival Jazz d'Angoulême (55 min). 88146546
22.55 Superglisse.
23.25 Beach-volley.
0.55 La Marsillargue (75 min).

Ciné Cinéfil

20.30 Le Paradis des mauvais garçons ■ Film de Josef Von Sternberg (1952, N., 80 min). 26383121
21.50 Father Was a Fullback ■ ■ Film de John M. Stahl (1949, N., v.o., 85 min). 68649053
23.15 Les Combinards. Film de Jean-Claude Roy (1966, N., 70 min). 77105459

Ciné Cinémas

20.35 Madame Bovary ■ ■ ■ Film de Claude Chabrol (1990, 135 min). 38087492
22.50 Le Retour des morts-vivants ■ Film de Dan O'Bannon (1984, v.o., 90 min). 1163968
0.20 Maris et femmes ■ ■ ■ Film de Woody Allen (1992, v.o., 105 min). 39491812

Série Club

20.35 Le Club.
20.45 Commissaire Flemming.
22.15 Mission impossible.
23.00 Jake Cutter. Les héros ne meurent jamais.
23.45 Hong Kong Connection.

Canal Jimmy

20.00 Seinfeld. Le voyage.
20.30 Dream On.
20.55 Country Box.
21.25 Father Ted.
21.50 et 0.35 La Semaine sur Jimmy.
22.00 New York Police Blues.
22.50 Destination séries.
23.20 Friends.
23.45 Batman.

Eurosport

13.30 Formule 1. En direct de Budapest, Grand Prix de Hongrie. La course (150 min). 7334481
16.00 Course de camions. En direct d'Alastaro (Finlande), Coupe d'Europe. 7e manche. 2e partie (60 min). 222362
17.15 Athlétisme. En direct. Meeting de Londres (Angleterre) (55 min). 2058121
18.25 Football. En direct de Troyes. Championnat de France D2. 1re journée, Troyes-Saint-Étienne (125 min). 3562430
20.30 Formule Indy. En direct. Grand Prix de Lexington (Ohio). La course (120 min). 108481
23.00 Formule 1 (60 min).

Les films sur les chaînes européennes

RTBF 1

21.10 La Liste noire. Film d'Irwin Winkler (1991, 110 min). Avec Robert De Niro, Annette Bening. *Drame.*

RTL 9

20.30 Au bonheur des chiens. Film de Duccio Tessari (1989, 95 min). Avec Peter Ustinov. *Comédie.*
22.05 Sénéchal le Magnifique. Film de Jean Boyer (1957, N., 95 min). Avec Fernandel. *Comédie.*
23.55 Le Continent des hommes-poissons. Film de Sergio Martino (1978, 95 min). Avec Barbara Bach. *Fantastique.*

TMC

20.35 Le Passage. Film de René Manzor (1986, 85 min). Avec Alain Delon. *Fantastique.*

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

La réforme du CIE entrera en vigueur le 1er septembre

PRINCIPALE PROMESSE de Jacques Chirac lors de l'élection présidentielle, le contrat initiative-emploi (CIE) a vécu. En tout cas dans sa forme actuelle. La mesure, qui devait constituer un instrument important dans la lutte pour créer des emplois, va être transformée en dispositif de lutte contre l'exclusion. Le *Journal officiel* du 10 août en apporte la confirmation.

Dans son principe, la décision ne constitue pas une surprise. Dans un entretien à *La Tribune-Desfossés*, le 31 juillet, le ministre du travail et des affaires sociales, Jacques Barrot, avait déjà annoncé deux inflexions dans la conduite de sa politique de l'emploi. D'abord, il avait prévenu qu'il comptait renoncer aux « *subventions ponctuelles et temporaires* », et notamment « *supprimer l'aide au premier emploi des jeunes (APEJ)* ». Ensuite, dans le cas du CIE, il avait prévenu qu'il comptait « *recentrer l'outil sur les jeunes en grande difficulté et sur les chômeurs de très longue durée* ». Mais il n'avait pas précisé que la mesure serait appliquée quasi immédiatement. « *Cette réforme devrait entrer en vigueur dès l'automne, sans attendre le vote de la loi de finances* », avait-il précisé.

CHANGEMENT DE PHILOSOPHIE

Or le *Journal officiel* révèle que ces deux dispositions seront effectives dès avant la fin de l'été. Il publie un premier décret, fixant au 31 août l'arrêt de mort de l'APEJ. Quant au CIE, un second décret fixe au 1er septembre la mise en œuvre de la réforme. Jusqu'à présent, l'employeur qui embauchait dans le cadre d'un CIE bénéficiait d'une exonération de charges et d'une prime mensuelle de 2 000 francs pendant deux ans. Dans le nouveau système, ces aides seront réduites. La prime sera seulement égale à « *1 000 francs si la personne embauchée a été inscrite comme demandeur d'emploi pendant au moins 24 mois durant les 36 derniers mois* ». Et elle n'atteindra 2 000 francs que pour certaines catégories de jeunes en grande difficulté ou les chômeurs de très longue durée : notamment « *les personnes inscrites comme demandeurs d'emploi depuis plus de 3 ans* », « *les personnes âgées de plus de 50 ans et inscrites comme demandeurs d'emploi pendant au moins 12 mois durant les 18 mois précédant l'embauche* », « *les bénéficiaires de l'allocation de revenu minimum d'insertion* » ou encore ceux qui perçoivent « *l'allocation de solidarité spécifique* ».

Pour le CIE, il s'agit donc bel et bien d'un changement de philosophie : le nouveau dispositif est désormais redessiné en faveur des populations les plus menacées par l'exclusion. Or, durant la campagne présidentielle, c'est précisément ce point qui avait été débattu. Socialistes et balladuriens faisaient valoir que le CIE risquait d'avoir de nombreux effets pervers : d'abord un « effet d'aubaine », permettant à des employeurs qui de toute façon auraient créé un emploi d'empocher une subvention ; ensuite, un « effet de substitution », conduisant les chefs d'entreprise à privilégier cette forme d'emploi par rapport aux autres. Ce dispositif aurait seulement pour effet de modifier l'ordre des files d'attente devant l'ANPE, sans créer de véritables emplois nouveaux et pour un coût budgétaire très élevé. De son côté, Alain Madelin avait souvent prévenu M. Chirac que le CIE, pour réussir, ne devait bénéficier qu'aux activités nouvelles, une solution qui n'avait finalement pas été retenue.

Il faut donc lire le *Journal officiel* entre les lignes. Alors que, pour des raisons d'économies budgétaires, le gouvernement revoit à la baisse les aides à l'emploi, il apporte la touche finale à la chronique d'une mort annoncée. Ou plutôt d'un échec annoncé.

Laurent Mauduit

Tirage du *Monde* daté samedi 10 août 1996 : 493 003 exemplaires 3

Certaines personnes sont génétiquement protégées contre l'infection par le virus du sida

Deux études ouvrent de nouvelles perspectives dans la compréhension et la prévention de la maladie

UNE NOUVELLE ÉTAPE, fondamentale, vient d'être franchie dans le décryptage des bases moléculaires de l'infection de l'organisme humain par le virus du sida. Deux publications, à paraître dans le mensuel américain *Cell* et dans l'hebdomadaire britannique *Nature*, livrent une clé inédite autant que surprenante de l'approche physiopathologique de cette maladie virale qui se caractérise par une altération massive du système immunitaire humain.

Le premier travail est signé, dans *Cell* (daté du 9 août), par un groupe de chercheurs californiens et new-yorkais dirigé par Nathaniel R. Landau (Aaron Diamonds Aids Reseach Center, université Rockefeller, New York). Ces chercheurs expliquent avoir découvert les raisons qui font que certaines personnes, bien que directement exposées par voie sexuelle au risque de contamination par le VIH, ne s'infectent pas. Les cellules du système immunitaire qui sont habituellement la cible prioritaire du virus (les lymphocytes CD4) apparaissent chez ces personnes hautement résistantes à cette contamination virale.

En mars dernier, le docteur William A. Paxton, l'un des signataires de la publication de *Cell*, avait identifié un groupe de quinze personnes qui, en dépit d'expositions répétées au VIH, demeuraient séronégatives et en bonne santé. Une série de recherches complémentaires conduites chez deux de ces quinze personnes permettent aujourd'hui d'établir les bases génétiques de cette étonnante résistance. Ces deux personnes sont deux homosexuels qui ont eu de nombreux partenaires (entre quarante et cinquante au total) aujourd'hui malades ou morts du sida. Volontaires pour un tel travail, ces deux personnes souhaitaient comprendre les raisons biologiques qui faisaient qu'elles étaient apparemment protégées. La réponse scientifique est dorénavant connue.

Cette protection tient à une modification spécifique du patrimoine génétique qui conduit à l'absence de la synthèse et de la production d'une substance particulière dont la présence est essentielle pour que le VIH pénètre, pour les détruire, dans les cellules du système immunitaire humain. Cette substance récemment découverte est baptisée CCR 5 ou CKR-5. C'est l'un des derniers représentants connus de la famille des chimiokines, molécules naturellement synthétisées par l'organisme humain et étroitement impliquées dans les processus inflammatoires et les mécanismes immunitaires. Ces chimiokines semblent constituer des corécepteurs importants pour l'action pathogène du virus du sida dans l'organisme humain.

L'absence héréditaire dans le génome des deux exemplaires (ou homozygotie) du gène qui dirige la synthèse de cette substance constituerait ainsi un puissant leurre pour le VIH, et protégerait du même coup efficacement ceux qui, par le plus grand des hasards, seraient porteurs de cette anomalie. Une anomalie génétique qui, autre élément étonnant, ne se traduit par aucun trouble organique.

LE CAS DES BLANCS CAUCASIENS

Ce résultat prometteur mais parcellaire est confirmé par une autre étude à paraître dans *Nature* (daté du 22 août), l'hebdomadaire ayant une nouvelle fois accepté de briser ses règles sacro-saintes de l'embargo pour d'évidentes raisons commerciales. Adressé le 17 juillet à cette revue, accepté pour publication le 8 août et rendu public le même jour, ce travail est signé par un groupe de chercheurs belges, américains et français dirigé par Marc Parmentier (Université libre de Bruxelles). Ce groupe explique en substance que l'anomalie génétique protectrice vis-à-vis de l'infection par le VIH est plus fréquemment retrouvée dans les populations blanches d'origine caucasienne (avec un taux de l'ordre de 1 %) que dans les populations africaine et japonaise. 20 % de la population blanche caucasienne possède dans son patrimoine héréditaire un seul exemplaire (hétérozygotie) du gène normal, situation qui pourrait conférer une forme de relative protection).

A quoi tient l'émergence de telles disparités génétiques et de telles inégalités dans la protection vis-à-vis d'un germe pathogène dont la virulence était généralement tenue pour certaine dans tous les cas ? Est-ce le fruit du simple hasard ou d'une incompréhensible nécessité ? Personne dans la communauté scientifique spécialisée n'est encore en mesure de répondre.

Il importe par ailleurs de souligner que la protection génétique aujourd'hui mise en évidence ne correspond en aucune manière au phénomène de « *long terme survivor* », personnes connues pour être infectées par le VIH (donc séropositives) mais qui, pour autant, peuvent rester durant dix ans et plus sans développer les symptômes de la maladie. Ces travaux soulèvent d'ores et déjà de nouvelles interrogations et de nouveaux espoirs. Sans doute convient-il de ne pas pécher par un discours trop réducteur. Rien ne permet encore de situer avec précision toute la portée de ces travaux. Il faudra notamment préciser l'universalité de ces découvertes. Concernent-elles toutes les souches virales du sida ou, comme on peut le craindre, seulement certaines ?

On peut d'ores et déjà envisager, à la lumière de ces découvertes, la mise au point d'un test génétique permettant de situer le risque, pour une personne donnée, d'être contaminée par le VIH en fonction des caractéristiques de son patrimoine héréditaire. Une telle perspective n'a dorénavant plus rien d'irréaliste. Elle fait dès maintenant l'objet d'hypothèses commerciales. Comme presque toujours avec le sida, les derniers acquis de la science aiguisent des appétits de lucre, intrinsèquement mêlés aux intérêts sanitaires.

Jean-Yves Nau

La réaction du professeur Montagnier

Pour le professeur Luc Montagnier (Institut Pasteur de Paris), les deux publications concernant la résistance génétique humaine vis-à-vis du VIH fournissent des résultats « *hautement intéressants* ». « *Il ne s'agit sans doute pas là de l'unique forme de résistance possible au virus, et ce dernier possède sans aucun doute de nombreux moyens pour déjouer les résistances,* a-t-il déclaré au *Monde*. *Pour autant, je reconnais que ces deux études, complémentaires et cohérentes, fournissent des arguments nouveaux et très importants qui permettront de nouvelles avancées.* »

Pour le professeur, on peut d'ores et déjà envisager la mise au point rapide d'un test de dépistage qui permettra de déterminer qui est porteur de cette résistance naturelle à l'infection. La manipulation moléculaire du récepteur au virus ouvre, d'autre part, selon le professeur Montagnier, de passionnantes perspectives quant à la mise au point d'un vaccin et de nouvelles thérapeutiques pour les personnes infectées.

La réhabilitation tardive de cinq résistants allemands, pendus par les SS

IL AURA FALLU ATTENDRE plus d'un demi-siècle pour que cinq résistants allemands, condamnés le 8 avril 1945 pour « *haute trahison* » par le tribunal de guerre SS de Flossenbürg, dans le Haut-Palatinat, et pendus le lendemain, soient juridiquement réhabilités. Un tribunal de Berlin a décidé, jeudi 1er août, l'annulation de leur condamnation à mort, après que des étudiants de Hanovre eurent introduit une action en justice.

Les deux personnages les plus connus de ce groupe étaient l'amiral Wilhelm Canaris, chef des services de contre-espionnage de l'armée allemande, et le théologien Dietrich Bonhoeffer, membre fondateur de « l'Eglise confessante », cette partie de l'Eglise évangélique qui avait refusé de collaborer avec Hitler. « *Jusqu'à maintenant nous avons aidé les victimes tombées sous les roues du pouvoir nazi; il s'agit aujourd'hui de lui mettre des bâtons dans les roues* », disait Bonhoeffer pour justifier son passage du témoignage à la résistance. Dès 1939, il avait fondé un groupe clandestin avec Canaris. Il devait être arrêté en avril 1943 pour avoir cherché à entrer en contact avec les alliés à travers l'Eglise suédoise, tandis que l'amiral et trois membres du groupe, tous des officiers, étaient appréhendés au lendemain de l'attentat contre Hitler, le 20 juillet 1944.

Jusqu'à l'arrêt du tribunal de Berlin, leur condamnation à mort et l'accusation de haute trahison étaient considérées comme juridiquement fondées. Le président du tribunal de guerre, un officier SS, avait été acquitté en 1955 par une juridiction ouest-allemande; le procureur, un autre SS, avait été condamné en 1956 à six ans de prison, mais à cette occasion la Cour de justice fédérale avait émis l'avis que « *l'action de Bonhoeffer présentait – au moins partiellement – les caractéristiques de la haute trahison selon les lois en vigueur* (au moment des faits) *dont la validité juridique est indiscutable* ».

Le tribunal de Berlin a complètement renversé ce raisonnement. Il constate au contraire que le procès de Flossenbürg ne permettait pas que « *le droit soit dit par des juges indépendants. La procédure devant le tribunal de guerre SS avait pour but la revanche et l'anéantissement des adversaires du régime national-socialiste à la veille de l'effondrement de celui-ci* ». De plus, expliquent les juges berlinois, la haute trahison ne pouvait être retenue contre des hommes *qui n'ont pas porté atteinte à la Constitution* de la république de Weimar, « *d'ailleurs suspendue dès la prise du pouvoir par les nazis* » ; les accusés n'ont pas fait de tort à leur pays, disent-ils, au contraire, ils voulaient la cessation des hostilités, la destitution de Hitler et la fin du régime.

Les nazis, note encore le tribunal de Berlin, utilisaient le droit pour « *détruire toute opposition politique et intellectuelle* ». Les juges qui leur obéissaient aussi. Mais à deux exceptions près aucun d'entre eux n'a été condamné en République fédérale pour leurs activités au service de la terreur nazie. En revanche, la plupart des verdicts qu'ils ont prononcés restent juridiquement en vigueur. Quatorze dossiers sont encore en instance devant le tribunal de Berlin pour la réhabilitation – posthume – de résistants ; les décisions doivent être prises cas par cas, car il n'existe pas de loi fédérale à ce sujet.

Daniel Vernet

Un procès fait chuter les cours du tabac à Wall Street

UN TRIBUNAL de Jacksonville (Floride) a donné raison, vendredi 9 août, à un ancien fumeur atteint d'un cancer du poumon qui soutenait n'avoir pas été averti des dangers de la fumée sur la santé. Grady Carter, un contrôleur aérien en retraite, âgé de 66 ans, s'est vu octroyer 500 000 dollars (environ 2,5 millions de francs) de dommages et intérêts et son épouse 250 000 dollars (1,25 million de francs). Fumeur de Lucky Strike depuis 1947, le plaignant avait arrêté sa consommation en 1991, après qu'on lui eut diagnostiqué un cancer pulmonaire. Il réclamait 1,5 million de dollars à la firme American Tobacco, qui appartient à Brown and Williamson, une filiale du groupe britannique BAT Industries PLC.

Les six membres du jury de Jacksonville ont estimé que le producteur de cigarettes avait fait preuve de « *négligence* » et commercialisé des produits « *défectueux* ». Le verdict, tombé quelques minutes avant la clôture de Wall Street, a provoqué un net recul de la plupart des titres des compagnies de tabac, jusqu'à plus de 10 %.

La firme Brown and Williamson a annoncé qu'elle ferait appel. En 1988, un tribunal du New Jersey donnait raison au veuf d'une ancienne fumeuse, Rose Cipollone, indemnisé à hauteur de 400 000 dollars. La décision avait été annulée en appel quatre ans plus tard.

Quatorze organisations armées se sont unifiées au Mexique

Les doutes subsistent sur la nature de cette guérilla localisée dans la sierra Madre

MEXICO
de notre correspondant

Soucieux de vaincre le scepticisme qui a entouré leur apparition le 28 juin dans l'Etat du Guerrero, les rebelles de l'Armée populaire révolutionnaire (EPR, selon le sigle espagnol) ont mené, cette semaine, leur première opération de relations publiques à l'égard de la presse en invitant plusieurs journalistes dans un de leurs campements.

Au cours de la rencontre, qui s'est déroulée « *quelque part dans la sierra Madre orientale* », le « commandant José Arturo » a annoncé que l'EPR et treize autres organisations armées s'étaient regroupées en mai pour constituer le Parti démocratique populaire révolutionnaire (PDPR).

Dénonçant « *l'exploitation, l'oppression, la misère et la répression exercée par le gouvernement et l'oligarchie* », il a expliqué que la guérilla avait pour objectif la prise du pouvoir dans la région et la rédaction d'une nouvelle Constitution pour instaurer une « République démocratique populaire».

Une trentaine d'hommes et de femmes en tenue militaire et bien armés, le visage couvert d'un foulard ou d'un passe-montagne, ont accueilli les journalistes dans une clairière où ils avaient installé tous les symboles de leur organisation, notamment le drapeau frappé d'une étoile rouge à cinq branches rehaussée par un marteau, un fusil et une machette. Ce déploiement faisait inévitablement penser aux rebelles zapatistes du Chiapas et au « sous-commandant Marcos », que les dirigeants de l'EPR n'ont cités à aucun moment mais qu'ils semblent décidés à imiter dans les moindres détails. Le dirigeant zapatiste s'est cependant démarqué de cette nouvelle guérilla (*Le Monde* du 25 juillet).

LA MAIN DU POUVOIR ?

Le champ d'action de cette rébellion se situerait au nord du Chiapas, dans les Etats du Guerrero, d'Hidalgo et de Veracruz, traversés par deux chaînes de la sierra Madre (sud et orientale).

Malgré les diverses escarmouches contre des patrouilles de l'armée qui se sont produites ces dernières semaines dans la région d'Acapulco (Guerrero) et malgré tous les efforts de l'EPR pour être prise au sérieux, le doute subsiste sur la nature exacte de cette organisation. Certains continuent en effet d'y voir la main du secteur dur du pouvoir qui agiterait l'épouvantail de la subversion sur l'ensemble du territoire pour justifier la militarisation en cours et dissuader le gouvernement de lâcher du lest dans les négociations en cours avec l'Armée zapatiste de libération nationale (EZLN).

Bertrand de la Grange

■ **SÉCHERESSE : la préfecture d'Ille-et-Vilaine a décidé**, vendredi 9 août, d'interdire tout prélèvement dans le réseau hydrographique du bassin de la Vilaine en raison d'« *une situation de sécheresse particulièrement importante* ». Sont aussi interdits l'arrosage des pelouses et massifs ainsi que le lavage individuel des voitures et des façades d'immeubles. Le département de l'Indre a pris des mesures similaires. Dans le Loiret, le record de sécheresse de 1976 était battu à la fin juillet.

■ **« VACHE FOLLE » : deux sociétés d'équarrissage ont décidé de** cesser leur activité gratuite dans le département des Deux-Sèvres, en raison de l'impossibilité de revente des farines animales. Les sociétés Caillaud et SOPRORGA ont cessé le ramassage gratuit de cadavres d'animaux depuis qu'elles sont tenues d'incinérer les farines obtenues. Dans un communiqué, le préfet du département a « *solennellement rappelé à ces sociétés qu'elles sont tenues d'assurer la continuité de leur activité* ».

■ **ALLEMAGNE : une hausse de la taxe à la valeur ajoutée est** « *inévitable* » au cours de la législature 1998-2002, a estimé le chancelier Helmut Kohl dans un entretien accordé vendredi 9 août à la chaîne de télévision RTL. Le taux « normal » de TVA est actuellement de 15 % en Allemagne. – *(AFP)*

■ **ITALIE : le président du conseil Romano Prodi** a estimé, vendredi 9 août, à Felina (Emilie) que « *l'inflation* [serait] *sous les 3 % à la fin de l'année* » en Italie. – *(AFP)*

